



LE CANADA AU FMI ET AU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

2012-2013

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE LA *LOI SUR
LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES*

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2013)

Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document en tout ou en partie doit être adressée
à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-28/2012F-PDF

ISSN : 1489-4904



Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances.....	5
Objet du présent rapport	6
Aperçu.....	7
Fonds monétaire international	9
Principaux faits survenus au FMI en 2012-2013.....	9
Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2012-2013	16
Les objectifs du Canada au FMI en 2013-2014.....	24
Le Groupe de la Banque mondiale	26
Principaux développements au sein du Groupe de la Banque mondiale en 2012-2013	26
Compte rendu des objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2012-2013	32
Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014.....	40
Annexes	
1. Contexte des opérations du FMI et de la participation du Canada	41
Gouvernance et représentation.....	41
Surveillance	46
2. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2013....	56
3. Accords de prêt du FMI en vigueur au 30 avril 2013	58
4. Contexte des opérations du Groupe de la Banque mondiale et de la participation du Canada	60
Rôle et mandat du Groupe de la Banque mondiale.....	60
5. Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale	76
6. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2013	79
7. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2013.....	81
8. Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2013.....	82

9. Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada	85
10. Communiqués de 2012-2013 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international.....	89
11. Communiqués de 2012-2013 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international	96
12. Sigles et autres abréviations.....	104



Avant-propos du ministre des Finances

Je suis heureux de présenter aux parlementaires ainsi qu'à la population canadienne le rapport intitulé *Le Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale – 2012-2013 – Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*.

Cinq ans se sont écoulés depuis le début de la crise financière. L'économie mondiale demeure fragile et le taux de chômage est encore beaucoup trop élevé. Le raffermissement de la reprise économique, la stimulation de la création d'emplois et la viabilité des finances publiques sont les grandes priorités des décideurs à l'échelle mondiale. Même si de nombreux pays en développement ont affiché une croissance soutenue et un recul de la pauvreté, les défis en matière de développement subsistent : un trop grand nombre de jeunes sont sans emploi, les progrès au chapitre de l'amélioration de la santé de base et des conditions sanitaires accusent du retard, et plus de 1,2 milliard de personnes se trouvent encore dans un état de pauvreté extrême.

À titre de gouverneur canadien auprès du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale, je me réjouis des efforts que ces institutions ont déployés pour appuyer les pays membres, de la crise à la reprise. Il faudra faire preuve de vigilance soutenue pour régler les problèmes auxquels se bute constamment l'économie mondiale, et jeter les bases d'une croissance forte, durable et équilibrée. Le Canada a joué, et doit continuer de jouer, un rôle actif et de s'exprimer avec vigueur au sein de ces institutions issues des accords de Bretton Woods. Nos points de vue et nos objectifs pour chacune de ces institutions sont énoncés dans le présent rapport et ils orienteront nos interactions au cours de la prochaine année.

En ce qui concerne le FMI, il est essentiel qu'il continue de disposer des outils et de la structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale. Cette institution doit offrir des programmes de prêt efficaces à des conditions acceptables, et le Canada continuera de préconiser leur soutien au moyen d'examen objectifs de leur conception et de leur efficacité.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance au FMI et à la Banque mondiale pour le soutien qu'ils ont offert au groupe de travail sur le Cadre du Groupe des Vingt (G-20) pour une croissance forte, durable et équilibrée, que le Canada préside conjointement avec l'Inde. Leurs analyses ont joué un rôle crucial dans les discussions qui ont débouché sur les plans d'action et les évaluations de la responsabilité qui ont été approuvés par les dirigeants du G-20.

Le Groupe de la Banque mondiale évolue et s'adapte à un milieu changeant. Certains emprunteurs se dirigent vers la réussite de leur programme et il y a place pour une intensification de l'activité de prêt ciblée et du recours au pouvoir rassembleur de la Banque. Au cours de la dernière année, les gouverneurs du Groupe ont appuyé les objectifs globaux qui consistent à éliminer la pauvreté extrême et à promouvoir la prospérité partagée. Dans ce contexte, le Canada encouragera la Banque à utiliser ses ressources pour mettre à contribution des partenariats et donner le ton à des initiatives de développement novatrices qui mobiliseront le secteur privé.

Dans l'ensemble, le Canada continuera de faire partie intégrante de la croissance et de la modernisation des institutions issues des accords de Bretton Woods, comme il le fait depuis 70 ans.

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député

Ministre des Finances



Objet du présent rapport

Le présent rapport résume les principaux faits survenus au FMI et au Groupe de la Banque mondiale en 2012-2013 et rend compte des objectifs passés et présents qui sont de la toute première importance pour le Canada à titre de grand actionnaire de ces institutions.

La rédaction du présent rapport s'inscrit dans l'engagement que le gouvernement a pris concernant la transparence de la participation du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale et elle est conforme aux exigences en matière de production de rapports annuels énoncées aux articles 13 et 14 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, lesquels se lisent comme suit :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 30 septembre ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement les communiqués publiés par le Comité intérimaire du Fonds monétaire international et par le Comité de développement du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Le présent rapport est le premier à être soumis au Parlement depuis que le projet de loi C-38 (la loi d'exécution du budget de 2012) a changé du 31 mars au 30 septembre la date de production du rapport. La période visée par le présent rapport va donc du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013. La nouvelle date de production du rapport renforce la reddition de comptes aux Canadiens, car elle coïncide avec le dépôt, à l'automne, du rapport annuel du gouvernement sur l'aide au développement. De plus, cette date s'aligne davantage sur la fin de l'exercice du FMI et celle du Groupe de la Banque mondiale, qui ont respectivement lieu le 30 avril et le 30 juin.



Aperçu

Le Fonds monétaire international (« FMI » ou « le Fonds ») et le Groupe de la Banque mondiale ont été fondés à l'occasion de la conférence monétaire des Nations Unies tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Ces institutions ont été créées dans le but de promouvoir la reconstruction et la reprise économique au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis, le mandat de ces institutions (qu'on appelle couramment les « institutions de Bretton Woods ») a évolué; il est maintenant axé sur la promotion de la stabilité économique mondiale et la réduction de la pauvreté.

Le Canada est au nombre des pays membres du FMI et des institutions suivantes du Groupe de la Banque mondiale : l'Association internationale de développement (IDA), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

Le Canada est l'un des plus importants actionnaires du FMI et du Groupe de la Banque mondiale; de ce fait, il y joue un rôle de poids au chapitre de la gouvernance. Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI et à celui du Groupe de la Banque mondiale. À titre de gouverneur, il confie à un administrateur en poste la responsabilité relative aux décisions courantes dans ces deux institutions. Étant donné la participation du Canada au capital ainsi que son engagement auprès de ces deux institutions, les administrateurs représentant le groupe de pays dont il fait partie ont traditionnellement été canadiens¹.

Le présent rapport au Parlement et aux citoyens donne un aperçu des opérations du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, aborde les principaux faits survenus en 2012-2013 dans ces institutions, décrit l'engagement et l'apport du Canada, et fait état des objectifs que le Canada juge fondamentaux.

Les objectifs du Canada au FMI pour la période de déclaration étaient les suivants :

- 1) Veiller à ce que le Fonds continue de disposer des outils et de la structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale;
- 2) accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la prévention des crises;
- 3) promouvoir l'efficacité des programmes de prêt du FMI et de la conditionnalité pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale pour la période de déclaration étaient les suivants :

- 1) Promouvoir des instruments financiers, des politiques et des partenariats appropriés qui renforcent l'exécution des programmes au sein du Groupe de la Banque mondiale;
- 2) préserver la légitimité du Groupe de la Banque mondiale, notamment par l'entremise de structures appropriées de gouvernance et de responsabilisation;
- 3) jeter les bases d'une reconstitution fructueuse des ressources de l'IDA, prévue en 2013.

¹ Le groupe de pays dont fait partie le Canada comprend Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana (Groupe de la Banque mondiale seulement), l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.



Le présent rapport est préparé par le ministère des Finances en consultation avec d'autres ministères et organismes et avec l'apport des bureaux des administrateurs canadiens au FMI et au Groupe de la Banque mondiale. Au sein du gouvernement du Canada, c'est le ministère des Finances qui coordonne l'engagement du pays auprès du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, en étroite consultation avec d'autres ministères et organismes, y compris la Banque du Canada et le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

On trouve à divers endroits dans le rapport des liens menant à d'autres renseignements. Pour connaître avec plus de précisions le rendement financier en fin d'exercice du FMI et de la Banque mondiale, veuillez consulter le rapport annuel du FMI et celui de la Banque mondiale. (*Nota* : Les sites Web de ces institutions ne contiennent pas tous les documents en français. Pour voir l'ensemble des documents, le lecteur pourra consulter leurs sites en anglais.) On trouvera des renseignements additionnels sur les activités d'aide au développement officielle se rattachant aux institutions de Bretton Woods dans le rapport annuel du gouvernement relatif à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*.



Fonds monétaire international

Principaux faits survenus au FMI en 2012-2013

Soutien des membres pendant une reprise économique faible et inégale

Du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013, soit la période visée par le présent rapport, la croissance de l'économie mondiale a continué de ralentir, le chômage est demeuré à des taux trop élevés et les risques négatifs sont demeurés prépondérants. Les effets de la reprise économique faible et inégale se sont fait sentir à l'échelle des pays membres du FMI, et ce dernier a rabaisé les perspectives de croissance cinq fois d'affilée, la plus récente baisse étant survenue en juillet 2013, alors qu'elles ont été ramenées à 3,1 % pour 2013 et à 3,8 % pour 2014. Pendant ce temps, le Fonds a continué de soutenir l'ensemble de ses membres, depuis les grandes économies européennes jusqu'aux petits États insulaires des Caraïbes, qui s'attaquaient aux défis présentés par la faiblesse de la conjoncture économique et s'affairaient à les surmonter. Le FMI a alors pris des mesures pour renforcer l'efficacité de ses activités fondamentales (surveillance économique, conseils et prêts d'ajustement), tout en poursuivant la modernisation de sa gouvernance.

Prêt et expositions totales du FMI en 2012-2013

Les opérations financières du FMI se transigent en droits de tirage spéciaux (DTS). Les DTS sont des éléments d'actif créés par le FMI qui servent de complément aux réserves officielles de liquidités internationales des pays membres. Ils peuvent être échangés pour les monnaies librement utilisables des membres du FMI. Le DTS constitue l'unité de compte au FMI; sa valeur est fondée sur un panier de devises comprenant le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen. Le taux d'intérêt applicable aux DTS correspond à la moyenne pondérée des taux d'intérêt sur les instruments financiers à court terme des marchés qui effectuent leurs opérations dans les monnaies faisant partie du panier de devises du DTS. Au 30 avril 2013, 1 DTS valait 1,52 dollar canadien.

Pour venir en aide aux membres dans le besoin, le FMI se sert de trois grands genres d'accords de prêt :

1) les prêts non concessionnels fournissant une aide temporaire aux pays aux prises avec des problèmes liés à la balance de paiements, 2) les prêts concessionnels consentis aux membres à faible revenu et vulnérables aux prises avec des problèmes semblables, et 3) les lignes de crédit de précaution accordées, sous réserve de critères d'admissibilité, aux pays pouvant avoir des besoins financiers. Pour en savoir davantage sur les activités du FMI, veuillez consulter l'annexe 1.

Le tableau 1 contient une liste des accords de prêt qui ont été approuvés entre janvier 2012 et avril 2013. Au cours de cette période, le FMI a approuvé 20 accords de prêt qui ont totalisé 100 milliards de DTS (ce qui équivaut à environ 152 milliards de dollars). Le graphique 1 montre le nombre et la taille des accords de prêt au cours des 10 dernières années. Pour l'exercice financier 2013 du FMI (cet exercice couvre la période comprise entre le 1^{er} mai 2012 et le 30 avril 2013), 12 programmes ont été approuvés, pour un total de 75 milliards de DTS. Le nombre d'accords approuvés au cours de l'exercice 2013 est le plus faible en cinq ans, ce qui témoigne d'une diminution constante de l'activité de prêt par le FMI depuis le sommet atteint au cours de la crise financière mondiale. La taille totale des accords conclus en 2013 est toutefois la deuxième en importance de l'histoire du FMI, ce qui tient essentiellement au renouvellement de grands accords de précaution conclus avec le Mexique (47,3 milliards de DTS) et la Pologne (22 milliards de DTS) de même qu'à la conclusion d'un nouvel accord avec le Maroc (4,1 milliards de DTS); aucun prélèvement n'a encore été fait en vertu de ces accords. Le nouveau Mécanisme élargi de crédit visant la Grèce (23,8 milliards de DTS) approuvé en mars 2012 est de loin le programme autre qu'un accord de précaution le plus important à avoir été approuvé au cours de la période visée par le rapport.



À la fin d'avril 2013, le FMI avait engagé des ressources atteignant 152 milliards de DTS au titre de programmes actifs dans 41 pays. La figure 2 présente la répartition régionale de ces ressources. L'Europe (61 %) et les Amériques (34 %) ont compté pour la part la plus grande des engagements du FMI. Dans la région des Amériques, cette situation est attribuable aux grands accords de précaution conclus avec le Mexique et la Colombie, tandis qu'en Europe, elle est le fait des grands programmes d'ajustement avec la Grèce, l'Irlande et le Portugal.

Tableau 1
Accords de prêt du FMI approuvés¹ de janvier 2012 à avril 2013²

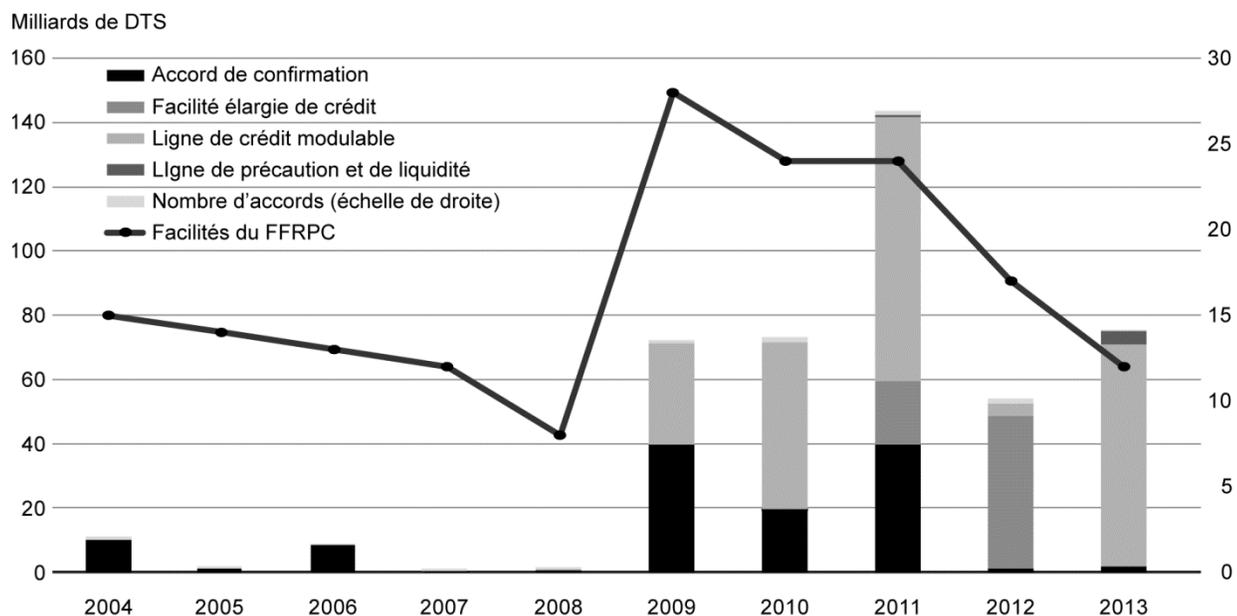
Mécanisme de prêt	Montant convenu (milliards de DTS)	Pays ayant conclu des accords
Accords de confirmation	1,9	Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Jordanie, Kosovo
Mécanisme élargi de crédit	23,8	Grèce
Ligne de crédit modulable	69,3	Mexique, Pologne
Ligne de précaution et de liquidité	4,1	Maroc
Facilité élargie de crédit du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC)	1,1	Bangladesh, Burundi, République centrafricaine, Gambie, Guinée, Libéria, Malawi, Niger, Sao Tomé-et-Principe, Îles Salomon
Facilité de crédit de confirmation du FFRPC	0,3	Géorgie, Tanzanie
Total	100,5	

¹ Les accords de prêt approuvés désignent les ressources totales engagées sur la durée d'un programme de prêt qui a été convenu au cours de la période. Ils ne tiennent pas compte des ressources prélevées au cours de la période de déclaration. L'annexe 3 contient des précisions sur la totalité des ressources prélevées.

² Le FMI a approuvé en mai 2013 des accords avec Chypre et la Jamaïque dans le cadre du Mécanisme élargi de crédit.

Source : FMI

Graphique 1
Accords de prêt du FMI approuvés au cours des exercices se terminant le 30 avril, 2004 à 2013

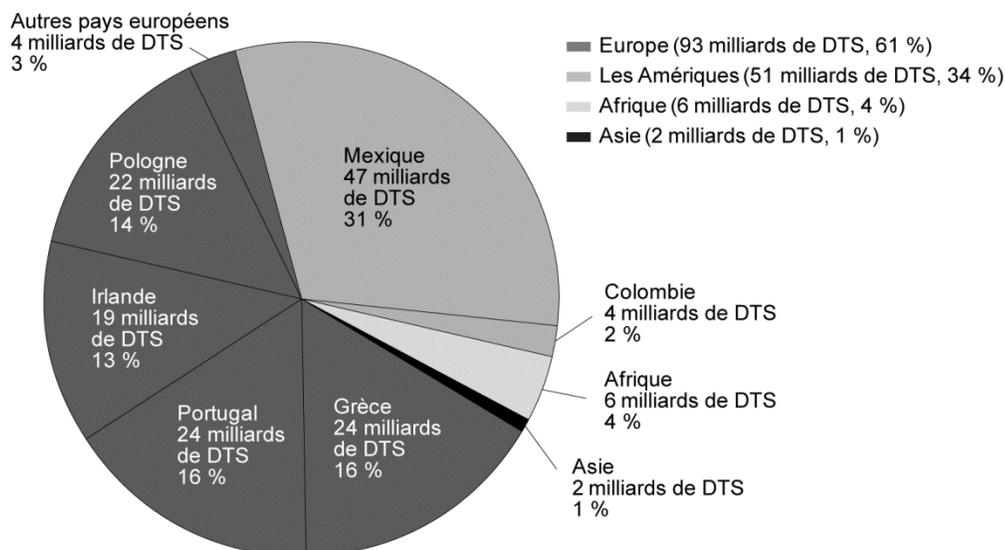


Source: FMI.



Graphique 2

Accords de prêt en vigueur au 30 avril 2013, par région Montants des accords (en DTS) et part du total



Source : FMI

S'attaquer aux problèmes en Europe

La zone euro² a continué de connaître de sérieux problèmes en 2012-2013, la région ayant été en récession pendant toute cette période. En collaboration avec des institutions européennes (la Commission européenne et la Banque centrale européenne), le FMI a maintenu son soutien des programmes de réforme économique en Grèce, en Irlande, au Portugal et, tout dernièrement, à Chypre en offrant de vastes prêts d'ajustement, de la surveillance de programmes et de l'aide technique. Ces programmes d'ajustement économique visaient à corriger les faiblesses budgétaires, celles du secteur financier et celles liées à la compétitivité des pays (selon les circonstances propres à chacun) de même qu'à aider les pays à progresser vers une croissance durable, de solides finances publiques et la création d'emplois.

Vastes programmes de prêt aux pays de la zone euro

En mars 2012, en reconnaissance des défis économiques qui perduraient en **Grèce**, le FMI a remplacé l'accord triennal (conclu en mai 2010) par un nouveau programme quadriennal d'ajustement économique s'établissant à 28 milliards d'euros. Ce nouveau programme, qui se greffait aux 144 milliards d'euros fournis par des institutions européennes, a étalé la consolidation budgétaire prévue de la Grèce sur une plus longue période et restructuré la dette publique de la Grèce détenue par des intérêts privés à deux reprises, soit en mars et en décembre 2012. De plus, les ministres des Finances de la zone euro se sont engagés à soutenir à l'avenir la Grèce en lui accordant du financement et des allègements de la dette qui suffiraient à ramener son ratio de la dette au produit intérieur brut (PIB) à 124 % d'ici 2020 et nettement sous la barre des 110 % d'ici 2022, tant que la Grèce continue de mettre en œuvre ses engagements en matière de réforme. L'engagement pris par les partenaires européens de la Grèce de continuer à lui fournir de l'aide selon les besoins pour atteindre les cibles en matière de ratio de la dette au PIB a été un élément essentiel du soutien accordé par le Canada au nouveau programme.

² La zone euro englobe les 17 pays de l'Union européenne dont l'euro est la monnaie commune. Le 1^{er} janvier 2014, la Lettonie en deviendra le 18^e pays membre.



L'**Irlande** et le **Portugal** ont continué d'instaurer d'importantes réformes s'inscrivant dans leurs programmes d'ajustement qui doivent arriver à échéance respectivement en décembre 2013 et en mars 2014. Le ralentissement économique en Irlande a débuté en 2008, après l'éclatement de la bulle immobilière dans ce pays, laquelle s'est formée tout au long des années 2000 sous l'effet des faibles taux d'intérêt et de l'accès facile au crédit. Après cet éclatement, les banques ont subi d'importantes pertes et les finances publiques se sont rapidement détériorées lorsque le gouvernement, pour remédier à la crise exceptionnellement grave touchant le secteur bancaire du pays, a pris des mesures dont le coût a représenté environ 40 % du PIB. En décembre 2010, l'Irlande a conclu un programme triennal d'ajustement économique avec le FMI (22,5 milliards d'euros) et avec l'Europe (45 milliards d'euros) portant sur le rétablissement de la santé du système bancaire, de la viabilité des finances publiques et de la croissance économique. Pour sa part, le Portugal a éprouvé de la difficulté à s'adapter aux contraintes de l'union monétaire. Avec le temps, la compétitivité du secteur des exportations s'est érodée en raison de l'augmentation des salaires et de la rigidité des marchés du travail. Lorsque la crise financière s'est produite, le secteur privé était excessivement endetté par suite de la facilité d'obtention du crédit et les finances publiques s'étaient sérieusement détériorées. En mai 2011, le Portugal a conclu un programme triennal d'ajustement économique avec le FMI (26 milliards d'euros) et l'Europe (52 milliards d'euros) portant sur la consolidation budgétaire, le rétablissement de la compétitivité et la stabilisation du secteur financier.

Le très grand secteur bancaire de **Chypre** a atteint un sommet huit fois supérieur au PIB du pays et comptait dans une très large mesure sur des dépôts étrangers importants et instables. Lors de l'effondrement des investissements risqués dans le secteur immobilier national qui surchauffait et de l'économie grecque, les banques chypriotes ont estimé avoir besoin d'injections de capitaux représentant 60 % du PIB. Cela excédait largement la capacité du gouvernement à injecter des capitaux dans le système bancaire. En mai 2013, Chypre a conclu un programme triennal d'ajustement économique avec le FMI (1 milliard d'euros) et l'Europe (9 milliards d'euros), qui prévoyait le partage d'un important fardeau avec le secteur privé englobant les pertes sur des dépôts non garantis pendant la restructuration de ses deux plus grandes banques, devenues insolvables.

Engagement du FMI en Europe

Le FMI ne fait pas que consentir des prêts; il possède aussi une vaste expertise lui permettant de conseiller ses membres à l'échelle nationale et régionale au sujet de leurs cadres stratégiques, ainsi que de cerner les risques et les lacunes, à l'égard desquels il incite les membres à prendre des mesures. En 2012-2013, le FMI a tenu des consultations annuelles pour évaluer les politiques communes de la zone euro dans son ensemble; présenté des perspectives régionales pour l'Europe dans ses rapports phares sur la surveillance mondiale; produit des rapports annuels sur les retombées visant les plus grandes économies de l'Union européenne (UE); achevé le tout premier programme d'évaluation du secteur financier à l'échelle de l'UE; et dispensé des conseils sur le rythme et les aspects techniques du projet d'union bancaire dans la zone euro. Dans chaque cas, le FMI a insisté pour que l'Europe instaure un vaste éventail de réformes pour remédier aux vulnérabilités encore présentes et ainsi favoriser la création d'emplois et la croissance.

Il y a d'autres exemples de l'engagement du FMI en Europe, notamment la prestation d'une aide technique et de conseils indépendants à l'**Espagne** et à la Commission européenne concernant les efforts du pays pour recapitaliser et restructurer son secteur financier en lui offrant une aide à hauteur de 100 milliards d'euros en vertu du Mécanisme européen de stabilité. Sans avoir demandé d'aide financière au FMI, l'Espagne lui a quand même demandé de l'aider à surveiller la mise en œuvre des engagements relatifs à la réforme du secteur financier, laquelle demeure sur la bonne voie.



Améliorer la surveillance économique et la prestation de conseils

Processus de décision de surveillance intégrée

Des analyses détaillées et le signalement rapide des vulnérabilités de l'économie mondiale aident les pays comme le Canada à atténuer les risques. Plus que jamais, l'économie mondiale est interreliée, et les faits qui se produisent dans un pays risquent de déborder chez les autres. Pour améliorer la surveillance de ces interrelations, le FMI a renforcé son cadre de surveillance en juillet 2012 lorsqu'il a adopté un processus de décision de surveillance intégrée (DSI). Ce processus établit un lien important qui manquait auparavant entre la surveillance bilatérale des politiques par le FMI au niveau des pays et la surveillance multilatérale des tendances et des risques de l'économie mondiale. Dans la pratique, cela signifie que, lorsque le FMI mène un examen de surveillance d'un pays en vertu de l'article IV, il est dorénavant habilité à discuter de l'éventail complet des éventuelles retombées des politiques nationales d'un pays membre sur la stabilité mondiale et il incite les membres à être à l'affût de l'incidence de ces retombées sur les autres pays.

Surveillance des taux de change

Les distorsions des taux de change, si elles ne sont pas réglées, peuvent causer des déséquilibres et des risques de détérioration à l'échelle nationale et mondiale. Les pays membres du FMI s'engagent, en vertu des Statuts, à s'abstenir de manipuler les taux de change pour s'assurer un avantage concurrentiel inéquitable. Même si les déséquilibres ont quelque peu rétréci, des facteurs cycliques jouent un rôle important. Nombre de pays doivent encore prendre des mesures pour réduire les déséquilibres, notamment en corrigeant des distorsions persistantes des taux de change. Le processus de DSI a donc confirmé la responsabilité centrale du FMI en matière de surveillance et d'assurance du bon fonctionnement du système de change, qui constitue un mécanisme important du rééquilibrage mondial. Afin de mieux comprendre les déséquilibres mondiaux et de fournir de meilleurs conseils à ses membres sur le sujet, le FMI a également instauré le rapport pilote sur le secteur extérieur, qui s'inspire d'une analyse des taux de change, des comptes courants, des réserves, des flux de capitaux et des bilans publics pour fournir un aperçu complet des positions externes des grandes économies du monde. Ce rapport est fort utile puisqu'il permet de mieux cibler et d'approfondir l'analyse que fait le FMI des taux de change et des déséquilibres mondiaux.

Surveillance du secteur financier

La crise financière a montré que les chocs peuvent se propager rapidement d'un pays à l'autre en raison des systèmes financiers étroitement interreliés. Afin de pousser plus loin les progrès qu'il a réalisés au chapitre de la surveillance du secteur financier et de donner suite à une recommandation clé de l'examen triennal de la surveillance de 2011, le FMI a officiellement adopté une stratégie relative à la surveillance financière en septembre 2012. Cette stratégie met en relief l'amélioration de la détermination des risques et de la prestation de conseils stratégiques en renforçant les analyses qui sous-tendent les instruments de surveillance financière. De plus, pour aider les pays à récolter les avantages de l'accroissement des flux de capitaux mondiaux tout en gérant prudemment les risques, le FMI a adopté une politique institutionnelle en matière de flux de capitaux en décembre 2012, ce qui devrait guider les conseils stratégiques qu'il prodigue concernant la libéralisation et la gestion des flux de capitaux. L'institution met l'accent sur des politiques macroéconomiques et des politiques relatives aux taux de change appropriées, sur la saine supervision financière et sur la solidité des institutions nationales.



Soutien des pays membres les plus pauvres et les plus vulnérables

Pays à faible revenu

Le soutien que le FMI accorde aux pays membres à faible revenu prend de nombreuses formes, dont les prêts d'ajustement à faible taux d'intérêt du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC). Pour venir en aide aux membres les plus pauvres après le déclenchement de la crise économique et financière mondiale, il a lancé une campagne de financement en 2009-2010 dans le but d'augmenter substantiellement la capacité de prêt du FFRPC. La contribution du Canada s'est établie à 800 millions de dollars sous forme de prêts et à 40 millions de dollars sous forme de subventions, ce qui a représenté l'un des plus importants programmes d'aide offerts. Or, la capacité de prêt du FFRPC s'apprêtait de nouveau à passer sous la barre des projections des besoins au début de 2015. C'est pour renforcer la capacité de prêts concessionnels du Fonds que le Conseil d'administration du FMI a convenu en septembre 2012 de lui transférer plus de 1,75 milliard de DTS provenant des bénéfices exceptionnels tirés de ses ventes d'or en 2009-2010. Cette injection assurera des assises viables pour le FFRPC et fera en sorte que le FMI soit à l'avenir en mesure d'aider rapidement et convenablement ses membres les plus vulnérables.

Petits États

Plus du cinquième des membres du FMI sont des pays comptant moins de 1,5 million d'habitants. Ces petits États, dont les pays des Caraïbes qui sont représentés par le Canada au FMI, sont souvent aux prises avec des difficultés uniques en leur genre et une volatilité plus fréquente de leur économie. Ils figurent également parmi les pays les plus susceptibles de subir des catastrophes naturelles, des chocs externes et les contrecoups de la faiblesse persistante de l'économie mondiale. Le FMI a joué un rôle déterminant dans l'aide qui a été apportée en 2012-2013 aux pays que nous représentons, en leur fournissant une aide et des conseils techniques importants de même qu'en soutenant d'ambitieux programmes d'ajustement macroéconomique à Antigua-et-Barbuda, en Jamaïque et à Saint-Kitts-et-Nevis. Une aide d'urgence a également été accordée à la Dominique, qui a connu une série de catastrophes naturelles à la fin de 2011.

Compte tenu des défis uniques en leur genre qui confrontent les petits États, il ne fait aucun doute que les conseils et l'aide prodigués par le FMI doivent être adaptés à leurs besoins particuliers. En 2012-2013, après avoir été instamment prié de le faire par le Canada et les pays des Caraïbes qu'il représente, le FMI a amorcé un examen en vue d'accroître son engagement envers les petits États, examen qu'il n'avait pas mené depuis 2000. Le Fonds cherchera surtout à réaliser des progrès aux chapitres de l'amélioration des travaux d'analyse sur les enjeux des petits États; de l'adaptation des conseils stratégiques et de la surveillance de sorte qu'ils ciblent davantage la croissance; du renforcement de la conception des programmes afin qu'ils tiennent compte des besoins de réforme essentiels des petits États; et du renforcement des rapports et de l'accroissement de la coopération avec les autres institutions internationales. Avec le temps, ces efforts devraient permettre de mieux faire concorder la participation du FMI avec les besoins des petits États qui en sont membres, de réduire les vulnérabilités et d'accroître la résilience de ces pays.

Moderniser la gouvernance

Réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI de 2010

Le FMI procède à des réformes visant à ce que sa structure de gouvernance suive les changements de la structure de l'économie mondiale, surtout en raison de l'importance croissante des économies de marché émergentes. Les réformes marquantes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 sont un pilier clé de ces efforts. En août 2012, le Canada a ratifié ces réformes charnières, lesquelles ne sont cependant pas encore entrées en vigueur.



Lors du Sommet qu'ils ont tenu à Los Cabos en juin 2012, les dirigeants du Groupe des Vingt (G-20) ont fixé à octobre 2012 la date limite de ratification des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 du FMI. Lorsqu'elles auront été intégralement instaurées, les réformes renforceront l'importance des quotes-parts à titre d'assiette de ressources de l'institution, hausseront les quotes-parts des économies dynamiques et rendront le Conseil d'administration du FMI plus représentatif. En particulier, les quotes-parts totales du FMI doubleront, passant de 238 milliards à 476 milliards de DTS (soit d'environ 362 milliards à 724 milliards de dollars), et plus de 6 % des quotes-parts seront transférées aux marchés émergents dynamiques et aux pays en développement depuis 2008. En outre, la gouvernance du Conseil d'administration sera améliorée en raison du passage à un Conseil d'administration dont tous les membres sont élus et qui encourage la formation de groupes de pays.

En attendant l'achèvement du processus de ratification, les pays européens ont fait savoir en 2012 qu'ils amorçaient un autre élément important des réformes prévoyant la représentation accrue des marchés émergents parmi les 24 membres du Conseil d'administration du FMI. Les pays européens avancés se sont notamment entendus sur un plan de réduction de près de deux sièges de leur représentation au Conseil d'administration en faveur d'une plus grande représentation des marchés émergents. Compte tenu de l'incidence minimale sur la représentation de la zone euro au Conseil d'administration et du fait que la région de l'Europe continuera de détenir un tiers des sièges, cette mesure signifie que des pays comme la Turquie, la Pologne et d'autres auront dorénavant la possibilité d'occuper par roulement le poste d'administrateur, ce qui contribuera à augmenter la diversité des membres surveillant les opérations quotidiennes du FMI.

Les réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 n'ont pas encore été mises en œuvre étant donné que l'un des trois seuils de ratification, qui exige que les membres détenant actuellement au moins 85 % des droits de vote aient ratifié l'entente, n'a pas encore été atteint. Ce seuil sera atteint lorsque les États-Unis, le membre le plus important du FMI qui détient 16,75 % des droits de vote, auront mené à terme leur processus de ratification par le Congrès. L'augmentation des quotes-parts du FMI et le réaligement de ces dernières en faveur des économies dynamiques ne peuvent se faire tant que les États-Unis n'ont pas ratifié les réformes.

Quinzième examen général des quotes-parts

Le FMI amorce maintenant la prochaine ronde de réformes (à savoir le Quinzième examen général des quotes-parts) qui devrait être achevé en janvier 2014. L'examen approfondi de la formule de calcul des quotes-parts, qui sert à guider l'affectation des quotes-parts individuelles, est une composante importante de cet exercice. Au cours des 18 derniers mois, le FMI a tenu de vastes négociations sur cette formule. D'importants progrès ont été réalisés dans la détermination des principaux éléments susceptibles de servir de fondement d'une entente quant à une nouvelle formule qui constituera une mesure à la fois plus simple et plus transparente de l'importance économique relative d'un pays et de son intégration à l'économie mondiale. Ensemble, les résultats de cet exercice et l'examen prévu de la taille et de la répartition des quotes-parts feront en sorte que les quotes-parts et l'influence dans l'institution continuent de suivre l'évolution de la conjoncture mondiale, tout en protégeant les quotes-parts des membres les plus pauvres et les plus vulnérables.



Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2012-2013

Évaluation des progrès accomplis à l'égard des objectifs du Canada en 2012-2013

Le FMI a un rôle déterminant à jouer dans la protection de la stabilité économique mondiale et le soutien des efforts déployés par ses membres pour promouvoir la croissance et la prospérité. Il y va de l'intérêt et de la responsabilité du Canada, en sa qualité de grand actionnaire représenté au Conseil d'administration, de faire en sorte que le FMI s'acquitte de son mandat d'une manière efficace et responsable. Dans le rapport de l'an dernier, le gouvernement du Canada a formulé trois objectifs pour 2012 axés sur des enjeux fondamentaux que le Canada juge importants. Le gouvernement a également cerné des mesures que devaient prendre le ministre des Finances, l'administrateur pour le Canada et d'autres représentants du pays en vue de réaliser ces objectifs (voir l'annexe 1 pour plus de détails sur la participation canadienne).

Depuis janvier 2012, le Canada a cherché activement à atteindre ces trois objectifs de nombreuses manières, mais surtout dans le cadre des interventions et des prises de position du ministre des Finances et des cadres supérieurs canadiens lors des assemblées annuelles et des assemblées du printemps du FMI et du G-20, par les déclarations écrites que le ministre des Finances a envoyées au Comité monétaire et financier international – le conseil consultatif ministériel du FMI –, ainsi que par les interventions et les votes de l'administrateur représentant le Canada au Conseil d'administration du FMI. Un exposé détaillé de ces objectifs et des mesures prises par le Canada est présenté ci-après.

Objectif n° 1 de 2012 : Veiller à ce que le Fonds continue de disposer des outils et de la structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale.

- Souligner l'importance des quotes-parts du FMI à titre de ressources de base de l'institution.
- Participer activement à l'évaluation des ressources du FMI et promouvoir la protection des ressources contre les risques financiers excessifs.
- Encourager l'amélioration continue de la gouvernance interne et de la supervision ministérielle, de manière à rehausser l'efficacité et la responsabilisation du Conseil d'administration.

Le premier objectif du Canada consistait à veiller à ce que le Fonds continue de disposer des outils et de la structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale. Afin que le FMI puisse promouvoir la stabilité, la collectivité internationale doit être persuadée que le Fonds dispose d'assez de ressources pour s'acquitter de ses responsabilités de base et elle doit essentiellement croire en la légitimité de la gouvernance de l'institution. Les mesures prises par le Canada pendant l'année à ce chapitre ont porté principalement sur l'évaluation des besoins de ressources du FMI, en tenant compte de son engagement dans la zone euro et de la capacité de la région à intervenir en cas de crise; et sur l'achèvement de la ratification des réformes marquantes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 et l'amélioration plus poussée de la gouvernance de l'institution.

Ressources du FMI

Le Canada a de tout temps compté parmi les principaux membres à verser volontairement des contributions au FMI lorsque des besoins crédibles se sont fait sentir. Dernièrement, au plus fort de la crise financière mondiale en 2009, les dirigeants du G-20 se sont engagés, lors du Sommet qu'ils ont tenu à Londres, à tripler les ressources du FMI pour les porter à 750 milliards de dollars américains. Dans le cadre de cet engagement, le Canada a figuré parmi les premiers pays à conclure avec le FMI un accord de prêt bilatéral temporaire de 10 milliards de dollars américains. Le Canada a aussi accepté d'augmenter de manière



appréciable ses engagements envers les Nouveaux accords d'emprunt (NAE), qui passeront d'environ 2 milliards à 11,5 milliards de dollars³. De même, pour soutenir la capacité du FMI à venir en aide aux membres les plus pauvres et les plus vulnérables, le Canada a fourni 800 millions et 40 millions de dollars pour l'octroi de prêts et de subventions, respectivement, par l'entremise du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. En 2010, le Canada s'était également engagé à presque doubler sa quote-part, la faisant passer de 9,7 milliards à 16,8 milliards de dollars, pour augmenter l'assiette des quotes-parts de l'institution. Ces mesures reposaient sur une évaluation claire effectuée par le Canada des besoins crédibles en ressources du FMI et se sont révélées essentielles pour aider le Fonds à se transformer d'une institution consentant très peu de prêts en une institution aux premières lignes de l'intervention face à la crise mondiale, comme en fait foi la taille des programmes de prêt approuvés entre 2004 et 2013 (graphique 1).

Sur un fond d'incertitude accrue dans la zone euro et de préoccupations au sujet des retombées sur l'économie mondiale, les dirigeants du G-20 se sont engagés au cours du Sommet tenu à Cannes en 2011 à se pencher sur le caractère suffisant des ressources du FMI. Le Canada a alors exprimé l'avis que le FMI disposait de ressources non engagées considérables qui pourraient être utilisées pour combler les éventuels besoins financiers des membres ne faisant pas partie de la zone euro et qu'il ne convenait pas d'augmenter les ressources du FMI afin de consentir davantage de prêts à l'Europe. Selon le Canada, compte tenu que la zone euro est l'une des régions les plus riches du monde, celle-ci possède la capacité et la responsabilité de mobiliser suffisamment de ressources et doit les utiliser pour ériger une « cloison pare-feu » efficace afin de soutenir les pays faisant partie de sa propre union monétaire. Pour donner suite à l'engagement pris au Sommet de Cannes, le Canada s'est activement penché sur l'examen du caractère suffisant des ressources du FMI en analysant les éventuels besoins financiers de l'Europe et des autres membres du FMI selon une série de scénarios négatifs. Le Canada a indiqué que le Fonds devait montrer de manière crédible aux autres membres ses éventuels besoins financiers en s'appuyant sur une analyse robuste pour justifier les demandes en ressources additionnelles.

La « cloison pare-feu » de la zone euro

Les deux grandes facilités de prêt aux pays ayant besoin d'aide financière offertes par les administrations de la zone euro sont le Fonds européen de stabilité financière (FESF) et le Mécanisme européen de stabilité (MES). En mars 2012, les ministres des Finances de la zone euro ont fait savoir que le plafond des prêts cumulatifs consentis aux pays membres de la zone en vertu des deux mécanismes serait porté à 700 milliards d'euros.

Les pays membres de la zone euro ont aussi recouru à d'autres moyens pour obtenir des ressources les uns des autres, notamment en consentant des prêts bilatéraux à la Grèce et des prêts au Portugal et à l'Irlande par l'entremise du Mécanisme européen de stabilité financière de l'Union européenne. Pour sa part, la Banque centrale européenne (BCE) a soutenu les marchés d'obligations gouvernementales de pays membres grâce à une opération de mise en pension à long terme. En 2012, la BCE a également annoncé le programme d'achat d'obligations Opérations monétaires sur titres, lequel n'a pas encore été utilisé.

Les dirigeants de l'UE se sont également engagés à approfondir l'intégration grâce à une union bancaire et à atténuer les boucles de rétroaction négative entre les pays et les banques en permettant la recapitalisation directe des banques par l'entremise du MES.

³ La contribution du Canada aux NAE est passée de 1,3 milliard à 7,6 milliards de DTS dans le cadre des NAE élargis. Les montants en dollars canadiens ont été calculés au taux de change en vigueur le 30 avril 2013.



Il est ressorti de l'analyse que le FMI a faite de ses ressources que la zone euro représenterait la majorité des éventuels besoins financiers en cas de détérioration grave de la conjoncture mondiale. Considérant que les ressources du FMI totalisaient la somme sans précédent de 845 milliards de dollars américains, dont 400 milliards de dollars américains⁴ pouvaient être prêtés immédiatement, le Canada considérait que le Fonds disposait d'assez de ressources pour composer avec les besoins éventuels de ses membres à l'extérieur de la zone euro et qu'il ne devait pas fournir de ressources additionnelles à l'Europe, qui disposait de ressources suffisantes pour venir en aide aux pays membres de cette zone.

Au bout du compte, de nombreux membres du FMI se sont engagés à augmenter temporairement les ressources du Fonds de manière à fournir une aide éventuelle à la zone euro grâce à des prêts bilatéraux assortis d'échéances. Le Canada n'a pas pris part à cet exercice. Une somme de 461 milliards de dollars américains a été engagée en 2012, les pays européens comptant pour plus de la moitié de celle-ci (240 milliards de dollars américains)⁵. Le 30 avril 2013, ces prêts bilatéraux n'avaient pas été requis ni consentis. Les ressources mises à la disposition du FMI au titre des prêts d'ajustement demeurent à un sommet de 400 milliards de dollars américains.

Réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010

La légitimité et l'efficacité du FMI reposent en large part sur la vigueur de ses mécanismes de gouvernance. Il doit donc veiller à ce que sa structure de gouvernance soit harmonisée à la réalité économique mondiale. Les réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 du FMI constituent une réalisation de grande importance. Lorsqu'elles auront été ratifiées, celles-ci se traduiront par un changement des quotes-parts – une mesure globale de la participation et des responsabilités des membres au sein de l'institution – de plus de 6 % en faveur des marchés émergents dynamiques et des pays en développement depuis 2008.

En août 2012, le Canada a terminé la ratification de ces réformes charnières, ce qui a exigé : 1) la consultation du Parlement concernant une modification de traité apportée aux Statuts du FMI qui améliore la gouvernance du Conseil d'administration du FMI et 2) la modification de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* de manière à hausser la quote-part du Canada, la faisant passer de 6,4 milliards à 11 milliard de DTS (soit d'environ 9,7 milliards à 16,8 milliards de dollars)⁶, et à tenir compte des changements apportés aux Statuts du FMI, qui sont annexés à la Loi. En ratifiant les réformes avant la date butoir, le Canada s'est acquitté de son engagement international et s'est rapproché considérablement de l'objectif de veiller à ce que le FMI soit doté de capacité, ainsi que d'une structure de gouvernance adéquate.

⁴ Ce chiffre tient compte de la capacité d'engagement prospectif du FMI, soit une mesure officielle des ressources dont le Fonds dispose immédiatement aux fins des prêts. La section portant sur le contexte du présent rapport offre des renseignements additionnels sur cette capacité.

⁵ Au 30 avril 2013, des accords de prêt bilatéraux temporaires totalisant 394 milliards de dollars américains avaient été conclus. Aucune des ressources prévues par ces accords n'a encore été utilisée, et le nombre d'accords approuvés au cours de l'exercice 2013 est le moins élevé en cinq ans étant donné que les prêts ne cessent de diminuer depuis le sommet de la crise financière mondiale.

⁶ Pour tenir compte du doublement des quotes-parts du FMI, la taille des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) – le filet de sécurité permanent du financement des lignes de crédit consenties par les principaux actionnaires – sera réduite. Cette diminution aura essentiellement pour effet de compenser l'augmentation de la quote-part du Canada, en sa qualité de participant aux NAE.



Dans le cadre de la réforme de la gouvernance, certains progrès ont été réalisés au chapitre de la réduction de la représentation des pays européens avancés, près de 2 des sièges occupés par ces pays sur les 24 sièges au Conseil d'administration ayant été transférés à des marchés émergents. Bien qu'il s'agisse d'un pas dans la bonne direction, le Canada estime que l'Europe est toujours surreprésentée. Ainsi, la représentation de la zone euro n'a pour ainsi dire pas changé puisque certains des sièges sont passés de pays avancés de l'UE à des pays émergents de l'UE. Les prochaines réformes de la gouvernance devront de nouveau se pencher sur la représentation de l'Europe au Conseil d'administration afin que cette représentation soit conforme à la nature évolutive de l'économie mondiale, surtout compte tenu de l'importance croissante des économies de marché émergentes.

Prochaines étapes

Le Canada poursuivra ses efforts pour atteindre son objectif de veiller à ce que le FMI dispose de capacités et d'une structure de gouvernance qui conviennent en vue de promouvoir la stabilité économique et financière à l'échelle mondiale. Cet objectif revêt une importance particulière alors que les membres du FMI tentent de mener à terme la prochaine ronde de réformes des quotes-parts, à savoir le Quinzième examen général des quotes-parts. Au-delà des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010, le Canada continue de croire qu'il est possible de faire plus pour améliorer la gouvernance.

Objectif n° 2 de 2012 : Accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la prévention des crises.

- Promouvoir l'analyse améliorée des taux de change et des retombées transfrontalières dans le cadre des activités de surveillance du FMI.
- Demander que les conseils du FMI soient impartiaux, francs et transparents, y compris lorsque le Fonds œuvre au sein d'un partenariat régional, afin de promouvoir la confiance dans ses activités de surveillance.
- Profiter du rôle de surveillance du FMI pour appuyer le Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée du G-20 et veiller à ce que les membres s'acquittent de leurs engagements de mettre en place des cadres stratégiques solides.

Le deuxième objectif du Canada pour 2012 consistait à accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la prévention des crises. Tout au long de 2012-2013, les efforts du Canada ont porté sur : (i) la surveillance efficace des taux de change; (ii) la prestation de conseils francs et impartiaux aux pays membres et (iii) la mise en valeur de l'importance pour les pays de donner suite aux engagements stratégiques qui profiteront à la reprise mondiale et appuieront les efforts pour assurer une croissance forte, durable et équilibrée.

Surveillance efficace des taux de change

Les déséquilibres mondiaux excessifs et prolongés peuvent accroître les risques systémiques. En 2012-2013, le Canada a incité le FMI à continuer de centrer son attention sur la surveillance des taux de change en veillant à ce qu'elle soit une caractéristique centrale du nouveau processus de décision de surveillance intégrée. Le Canada a également fait valoir l'importance du projet de rapport pilote sur le secteur extérieur, qui accorde une attention plus grande et plus profonde aux déséquilibres externes et à la surveillance des taux de change. Le Canada a pressé le FMI d'accorder la priorité à ces travaux tout en continuant de peaufiner la méthode entourant l'évaluation de l'équilibre externe afin que les conseils qu'elle contient aient plus d'emprise et qu'elle favorise le rétablissement de l'équilibre de la demande mondiale.



Conseils francs et impartiaux aux pays membres

Le siège que le Canada occupe au Conseil d'administration du FMI constitue le mécanisme principal grâce auquel le pays a préconisé la surveillance économique et la prestation de conseils indépendants, francs et impartiaux. Au cours des 18 derniers mois, s'appuyant sur les mesures prises en réponse à l'examen triennal de surveillance de 2011, le FMI a réalisé de solides progrès au chapitre de l'exécution de la surveillance économique, et ce, au niveau multilatéral, régional et bilatéral. Conformément aux objectifs du Canada et aux intérêts qu'il défend, le Fonds a continué d'améliorer l'uniformité interne et la franchise de ses produits de surveillance phares – les *Perspectives de l'économie mondiale*, le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* et le *Moniteur des finances publiques* – et des rapports sur les retombées, ou retombées. Il a fait preuve de la volonté de s'attaquer à des questions importantes quoique controversées dont celles portant sur l'incidence de l'assainissement des finances publiques sur la croissance, sur le rythme approprié de l'assainissement des finances publiques, sur les éléments non terminés du programme de réforme du secteur financier et sur la forme d'une union bancaire optimale en Europe. Il a fait preuve de cette même franchise et de cette même impartialité dans le cadre de ses activités de surveillance régionale et de prestation de conseils sur les politiques communes des unions monétaires en Europe, dans les États des Caraïbes orientales et en Afrique de l'Ouest tout autant que dans ses activités de surveillance bilatérale au niveau des pays. Dans l'ensemble, alors que le Fonds a réalisé des progrès en matière de prestation de conseils indépendants, francs et impartiaux dans le cadre de ses activités de surveillance, c'est aux pays qui reçoivent ces conseils qu'il incombe de les mettre en pratique.

Or, le Fonds peut faire davantage pour accroître la cohérence de cette franchise. À titre d'exemple, malgré les conseils constants fournis aux pays de l'UE concernant le rétablissement de l'équilibre des bilans bancaires et l'assurance de la qualité des actifs, le Programme d'évaluation du secteur financier à l'échelle de l'UE n'a pas réussi à accorder suffisamment d'attention à ces enjeux de longue date. De plus, le FMI a été confronté à des problèmes liés à son indépendance et à sa crédibilité lors dans la conception et la surveillance du programme lorsqu'il a pris part à des partenariats régionaux. Cet enjeu est abordé de manière plus détaillée dans le troisième objectif, ci-après.

Cadre du G-20 pour une croissance forte, durable et équilibrée

Le processus du Cadre du G-20 a cerné des mesures stratégiques que chaque membre devrait prendre pour solidifier les assises de la croissance et stimuler la création d'emplois. En sa qualité de coprésident du Groupe de travail sur le Cadre, le Canada a continué de tirer parti de l'aide technique du FMI pour évaluer les progrès réalisés par les membres du G-20 au chapitre du respect de leurs engagements de même qu'à l'égard de l'incidence de leurs politiques sur l'économie mondiale. Le FMI a également prêté main-forte au Groupe de travail sur le Cadre pour la surveillance et l'évaluation des pays du G-20 aux prises avec des déséquilibres internes et externes toujours grands qui commandent des mesures correctives. Le Canada apprécie l'analyse solide et indépendante du FMI, qui a beaucoup contribué à l'élaboration du Plan d'action pour la croissance et l'emploi lors du sommet du G-20 tenu à Los Cabos en 2012.

Prochaines étapes

L'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI s'accroît, mais il est possible de faire plus. L'un des buts importants qui sera visé en 2013-2014 consistera à s'assurer que tous les pays continuent d'instaurer des mesures stratégiques conçues pour solidifier la reprise économique et soutenir une croissance forte, durable et équilibrée. Le FMI assumera un rôle prépondérant à ce chapitre, et le Canada continuera d'insister sur la prestation d'analyses et de conseils francs de la plus grande qualité possible.

**Objectif n° 3 de 2012 : Promouvoir l'efficacité des programmes de prêt du FMI et de la conditionnalité pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.**

- Favoriser des programmes robustes, dont la conditionnalité est crédible et qui s'attaquent aux problèmes fondamentaux de balance des paiements auxquels sont confrontés les pays participant à ces programmes.
- Veiller à ce que les conditions d'accès aux nouveaux mécanismes de prêt de précaution soient rigoureusement appliquées, de manière à engendrer des politiques économiques saines et viables.
- Amorcer l'examen des mécanismes de financement du Fonds en fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des pays à faible revenu.

Le troisième objectif du Canada consistait à promouvoir l'efficacité des programmes de prêt du FMI et de la conditionnalité pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Au cours de la période visée par le rapport, le Canada a : i) rigoureusement insisté sur l'indépendance et l'efficacité des programmes de prêt du FMI, ii) préconisé l'examen des accords de précaution et des lignes directrices plus claires lors des renouvellements, iii) insisté pour obtenir des examens périodiques de l'expérience connue relativement aux programmes de crise et aux rapports rétrospectifs et iv) a contribué à l'examen que le Fonds avait prévu de ses facilités de prêt concessionnelles.

Indépendance et efficacité des programmes de prêt

Le FMI remplit un rôle important en aidant ses membres de l'ensemble du monde à s'ajuster aux chocs ou aux déséquilibres économiques profondément enracinés. La mise en œuvre de programmes d'ajustement économique soigneusement élaborés assortis de conditionnalité fait en sorte que l'aide du FMI se démarque des autres formes de financement. Pour traiter des causes fondamentales de l'instabilité et aider un pays membre à reprendre le chemin du rétablissement, les programmes de prêt et la conditionnalité du FMI doivent être élaborés de manière appropriée et indépendante. La crédibilité de la conception des programmes et de la conditionnalité représente un facteur important de la gestion des risques liés aux programmes et du rétablissement de la confiance dans les marchés financiers. Dans les trois déclarations du Comité monétaire et financier international qui sont parues au cours de la période visée par le rapport, l'indépendance du FMI et le rôle qu'il a joué pour assurer la robustesse et la crédibilité des programmes ont constitué un thème central qui a guidé les efforts que les représentants canadiens ont consacrés à ces dossiers. En 2012-2013, le Canada a pris une part très active au Conseil d'administration du FMI et demandé instamment : i) des examens des programmes en vigueur afin d'y ajouter une évaluation franche et indépendante des risques liés à la mise en œuvre et des éventuelles mesures supplémentaires à prendre pour que le programme garde le cap, ii) l'inclusion dans les nouveaux programmes d'une conditionnalité dûment calibrée pour régler les difficultés économiques de base, les mesures antérieures jouant un plus grand rôle dans les programmes recevant passablement de financement en début de période et iii) le renforcement des analyses de viabilité de la dette dans les programmes existants et éventuels afin d'éviter l'octroi de prêts dans des situations d'endettement insoutenable.



Les réalisations en 2012-2013 ont souligné le message du Canada à l'effet que le FMI doit faire davantage pour affirmer son indépendance dans la conception et la surveillance des programmes lorsqu'il participe à des partenariats régionaux. Le Canada a régulièrement soulevé des préoccupations à l'égard de la participation du FMI dans la zone euro, où la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI se sont unis en « troïka » afin de coordonner les programmes d'ajustement. La troïka a parfois mis à l'épreuve l'indépendance du Fonds, alors que les partenaires européens ont cherché à façonner la conception, les conditions et les cibles des programmes. De l'avis du Canada, cet arrangement amplifie l'influence de l'Europe au FMI et n'est pas optimal, car il remet en question l'indépendance et la crédibilité du Fonds. Le Canada continuera de militer en faveur de la disparition graduelle du système de la troïka.

Les travaux préliminaires d'examen des programmes en cas de crise du FMI ont confirmé ce point de vue du Canada voulant que le modèle de la troïka ait limité la capacité du FMI de fournir des programmes et des conseils stratégiques indépendants dans la zone euro. Ces lacunes ont également été mises en lumière lors d'une récente analyse *ex post* de l'expérience du premier programme de la troïka en Grèce dans laquelle le personnel du FMI a reconnu que les interventions aux problèmes de viabilité de la dette n'avaient pas toujours été faites en temps opportun. La franchise devrait être de mise lors des prochains examens *ex post* des programmes en Irlande et au Portugal pour qu'il soit possible de cerner les secteurs à améliorer en vue d'accroître l'indépendance et l'efficacité de la conception des programmes.

Cette attention renouvelée envers une plus grande indépendance du FMI que préconise le Canada ne porte pas uniquement sur la participation du Fonds dans la zone euro. L'importance croissante au sein du système monétaire international de différents arrangements financiers régionaux (AFR) dans le monde entier a également attiré l'attention du G-20. Si la coopération entre le FMI et les partenaires des AFR peut aider à prévenir et à régler les crises, il n'en demeure pas moins qu'elle peut également exposer le Fonds à des risques. Le Canada continuera de soutenir les efforts du FMI et du G-20 afin de promouvoir un meilleur dialogue entre le FMI et les partenaires des AFR, de même qu'une transparence accrue à ce chapitre, mais il continuera d'accorder la priorité à l'indépendance et au mandat du Fonds en tant qu'institution dans le cadre de tels rapports (dans la zone euro ou ailleurs).

Examen des accords de précaution

En 2012-2013, le Canada a pris une part active à l'examen des cinq accords de précaution pour s'assurer que les normes rigoureuses visant ces instruments de crédit étaient respectées et que la question des stratégies de sortie faisait l'objet de discussions. Il s'agit de trois examens de la ligne de crédit modulable (LCM), pour la Colombie, le Mexique et la Pologne, et de deux examens de la ligne de précaution et de liquidité (LPL), pour la Macédoine et le Maroc. L'examen a montré que les facteurs économiques fondamentaux de chaque pays, sauf l'ex-République yougoslave de Macédoine dont la LPL est échue, étaient solides et que les normes de qualification requises pour continuer d'avoir droit aux accords de précaution sont respectées.

Toutefois, compte tenu de l'expérience que le Canada a acquise ces dernières années en matière d'examen du renouvellement des LCM, il ne fait aucun doute que les instruments de précaution eux-mêmes doivent être repensés. La structure actuelle ne procure aucun incitatif à quitter les accords de LCM, comme l'établissement de prix progressifs ou de limites des échéances après l'accès initial. Or, ces incitatifs sont importants puisque les programmes de LCM sont habituellement vastes et exercent par conséquent une grande incidence sur le bilan du FMI en plus de réduire les fonds pouvant être mis à la disposition de pays ayant des besoins financiers immédiats. Les LCM de la Colombie, du Mexique et de la Pologne sont en vigueur depuis 2009 et ils viennent d'être renouvelées jusqu'à la fin de 2014 ou au milieu de 2015 – soit six années complètes après les accords initiaux. Comme le montre l'annexe 3, à la fin de l'exercice 2013, les



accords de précaution comptaient pour 51 % (77 milliards de DTS) des ressources engagées (150 milliards de DTS) du CRG⁷, mais pour 0 % des 42 milliards de DTS des prélèvements de ressources de ce compte.

Pendant l'année, le Canada a encouragé le FMI à effectuer un examen approfondi de la conception de ses accords de précaution, examen qui est maintenant prévu pour décembre 2013, et a proposé des options sur lesquelles le personnel du FMI devrait se pencher dans le cadre de l'examen. Lors du prochain examen, le Canada demandera instamment que des changements soient apportés : i) pour instaurer une structure d'établissement des prix plus progressive relative aux accords, ii) pour instaurer davantage d'échéances prescrites à plus courte échéance visant les accords de précaution et iii) pour faire en sorte que la sortie du programme soit perçue comme un signal positif du Fonds.

Examen des programmes de crise et surveillance rétrospective des programmes

Conformément à son mandat, le FMI a accéléré ses prêts d'ajustement à mesure que des perturbations survenaient chez ses membres. Seuls les auto-examens et les évaluations permettent au Fonds de tirer des enseignements de l'expérience et de renforcer sa capacité de s'attaquer aux prochaines crises grâce à des programmes efficaces et bien conçus. Malgré la vaste expérience des programmes de réaction aux crises que possède le FMI, aucun examen n'a été mené récemment sur ces programmes. Les progrès réalisés jusqu'à présent par le FMI dans de tels programmes sont mitigés. On a enregistré un certain succès dans le cas de la consolidation budgétaire graduelle des pays en crise, et certains ajustements externes semblent également maintenir le cap. Toutefois, le Fonds a été confronté à de nombreux défis concernant la conception des programmes, dont ceux qui ont découlé de projections démesurément optimistes quant à la croissance et à la dette, et il a éprouvé de la difficulté à mettre en œuvre la dévaluation interne dans les pays membres d'une union monétaire ou appliquant des taux de change fixes. Le Fonds a également eu du mal à examiner d'une manière claire et impartiale la conditionnalité à l'échelle régionale dans les pays membres d'une union monétaire. Outre les points abordés ci-dessus, le Fonds a dû faire face à de la résistance de la part des partenaires de la troïka européenne lorsqu'il a tenté d'imposer certains éléments à la conception des programmes.

Il importe de dresser le bilan des réussites et des échecs des programmes de crise du FMI pour que ce dernier puisse accroître l'efficacité de ses activités de prêt. Il est également essentiel de maintenir la crédibilité et l'impartialité, de protéger son bilan, de donner confiance aux marchés dans ses projections et hypothèses sous-jacentes et, surtout, de régler les difficultés économiques fondamentales que connaît le pays en question. C'est pourquoi le Canada a demandé instamment au FMI de mener un examen approfondi et objectif de ses programmes de crise. Cet examen est maintenant en cours.

Examen des facilités de prêt concessionnelles

Au cours de la période visée par le rapport, le Canada a participé activement aux efforts fructueux d'examen des facilités et des instruments du Fonds à l'égard des pays à faible revenu. Cet exercice visait à améliorer la personnalisation et la souplesse de l'aide tout en assurant l'autosuffisance du FFRPC dans la foulée de la décision du Conseil d'administration d'attribuer à cette fin 1,75 milliard de DTS provenant des bénéfices exceptionnels tirés de ventes d'or du FMI. Pendant le processus, le Canada a continué de se faire un ardent défenseur du rôle important que doit jouer le FMI en matière de prestation d'aide concessionnelle à ses membres les plus pauvres et les plus vulnérables lorsque des besoins d'ajustement se font sentir. Il s'est également beaucoup efforcé à faire en sorte que les besoins particuliers des petits États soient reconnus.

⁷ L'abréviation CRG désigne le Compte de ressources générales du FMI, le compte principal du Fonds constitué de monnaies et d'actifs de réserve qui représentent les quotes-parts versées par les pays membres. Le FMI finance ses activités ordinaires de prêt sur ce compte.



Bon nombre de ces pays sont aux prises avec des risques et des vulnérabilités sur le plan économique qui sont semblables à ceux des pays à faible revenu. Le Canada continuera de préconiser une participation solide et efficace du Fonds pour soutenir ses membres les plus pauvres et les plus vulnérables.

Prochaines étapes

Le FMI a démontré sa pertinence depuis le début de la crise financière : les ressources du Fonds ont été majorées, les outils de prêt ont été révisés, de nouvelles pratiques de coopération avec des organismes régionaux ont été adoptées et la conception des programmes d'ajustement a évolué. Certains changements ont servi à réaliser des gains d'efficacité, tandis que d'autres ont amené la remise en question de la crédibilité et de l'indépendance de l'institution. Le Canada insistera auprès du FMI pour qu'il poursuive les auto-examens et qu'il tire des enseignements de l'expérience qu'il a acquise en matière de crise pour faire en sorte que les programmes actuels et futurs soient conçus, surveillés et mis en œuvre de manière indépendante et atteignent leurs objectifs. À court terme, le Canada proposera des options sur lesquelles le personnel devrait se pencher pour améliorer les accords de précaution lors du prochain examen, qui est prévu en décembre 2013.

Les objectifs du Canada au FMI en 2013-2014

Compte tenu des conditions économiques mondiales et du rôle du FMI en matière de soutien de ses membres, les trois objectifs essentiels courants du Canada demeurent les objectifs les plus pertinents et les plus importants pour 2013-2014. Si nos objectifs globaux ne changent pas, il reste que les mesures qui en appuient l'atteinte ont évolué afin de prendre en compte l'évolution de la situation à cet égard au cours de la dernière année, ainsi que pour le prochain plan de travail du FMI.

Pour atteindre le premier objectif qui consiste à veiller à ce que le FMI continue de disposer de capacités et d'une structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière dans le monde, le Canada orientera ses efforts sur l'atteinte d'un résultat simple et transparent lors du Quinzième examen général des quotes-parts qui fera progresser davantage la distribution des quotes-parts et de la représentation au sein de l'institution conformément à l'évolution de la structure de l'économie mondiale. Dans le cadre de ce processus, nous nous concentrerons sur une évaluation rigoureuse des besoins en ressources à moyen terme du FMI, ce qui constitue un élément régulier des examens généraux des quotes-parts.

Dans la poursuite du deuxième objectif qui consiste à stimuler la reprise économique en encourageant la fourniture par le FMI d'une surveillance et de conseils de grande qualité et pertinents, le Canada orientera ses efforts sur une meilleure adaptation de la surveillance et des conseils du FMI, en particulier sur leur adaptation aux besoins de petits pays vulnérables à revenu moyen. Il demeure également primordial de cerner les tendances émergentes et les signaux d'alarme communs avant que les pays n'arrivent au stade où ils ont besoin d'un programme d'ajustement. Pour que les conseils du FMI se fassent adopter, ils doivent demeurer francs, équitables et impartiaux; c'est aux membres qu'il incombe de souscrire aux conseils du Fonds ou de justifier leur choix d'une politique de rechange.



Pour atteindre le troisième objectif qui consiste à promouvoir l'efficacité des programmes de prêt du FMI et de la conditionnalité afin de s'attaquer aux causes fondamentales de l'instabilité, le Canada fera porter ses efforts sur les demandes adressées au FMI pour qu'il poursuive le processus d'auto-évaluation qu'il a amorcé grâce à un examen approfondi et franc de ses prêts et de la conception de ses programmes en cas de crise. Cet examen est essentiel aux améliorations futures de l'efficacité et à la confirmation de son indépendance. Les instruments de précaution doivent également être examinés et rajustés, et une attention plus rigoureuse doit être accordée à l'avenir à la viabilité de la dette.

Les objectifs du Canada au FMI en 2013-2014

1. Veiller à ce que le Fonds continue de disposer de capacités et d'une structure de gouvernance qui conviennent afin de promouvoir la stabilité économique et financière mondiale.

- Participer activement au Quinzième examen général des quotes-parts pour veiller à ce que les voix et la représentation soient plus étroitement liées à l'importance relative et à l'intégration des pays dans l'économie mondiale.
- Veiller à ce que le FMI fournisse des analyses de scénarios fondées sur tous les renseignements et les éléments probants disponibles lorsqu'il présente une évaluation de ses besoins en ressources à moyen terme.

2. Accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la reprise économique.

- Continuer de demander que les conseils du FMI soient indépendants, francs et impartiaux afin de promouvoir la confiance dans ses activités de surveillance et de conseil.
- Encourager le FMI à personnaliser davantage sa surveillance et ses conseils afin de répondre aux besoins de ses membres les plus petits et les plus vulnérables.
- Promouvoir une analyse robuste des taux de change et demander instamment une application claire et uniforme des nouveaux points de vue de l'institution sur les flux de capitaux dans le cadre de la surveillance et des conseils fournis par le FMI.

3. Promouvoir l'efficacité des programmes de prêt du FMI et de la conditionnalité pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

- Encourager la tenue d'un examen approfondi et objectif des prêts et de la conception des programmes, surtout la participation du Fonds aux mécanismes financiers régionaux, afin de tirer des enseignements des récentes expériences en matière de crise et d'améliorer davantage l'efficacité des programmes d'ajustement.
- Participer activement à l'examen prévu des mécanismes de prêt de précaution et concentrer les efforts sur les mesures d'encouragement d'une sortie réussie.
- Préconiser une attention constante sur l'amélioration des analyses de la viabilité de la dette et tirer des enseignements pour la politique du FMI des récentes expériences en matière de restructuration de la dette souveraine.



Le Groupe de la Banque mondiale

Principaux développements au sein du Groupe de la Banque mondiale en 2012-2013

Un nouveau président et une nouvelle vision pour le Groupe de la Banque mondiale

M. Jim Yong Kim est devenu le 12^e président du Groupe de la Banque mondiale le 1^{er} juillet 2012. Au cours de la première année de son mandat, il a privilégié l'élaboration d'une vision commune afin de mieux cibler les opérations du Groupe de la Banque mondiale et d'accroître leur efficacité. Au printemps de 2013, le Comité du développement des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI a adopté deux objectifs généraux pour guider l'orientation du Groupe de la Banque mondiale durant la prochaine phase de la reprise de l'économie mondiale et après celle-ci :

- éliminer la pauvreté extrême d'ici une génération en ramenant à 3 % tout au plus d'ici 2030 le pourcentage de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar américain par jour;
- favoriser la prospérité partagée en faisant en sorte que, dans tous les pays, les personnes comprises dans la tranche inférieure de 40 % de la population profitent de la croissance économique et de la création d'emplois.

Prêts et total des expositions du Groupe de la Banque mondiale en 2012-2013

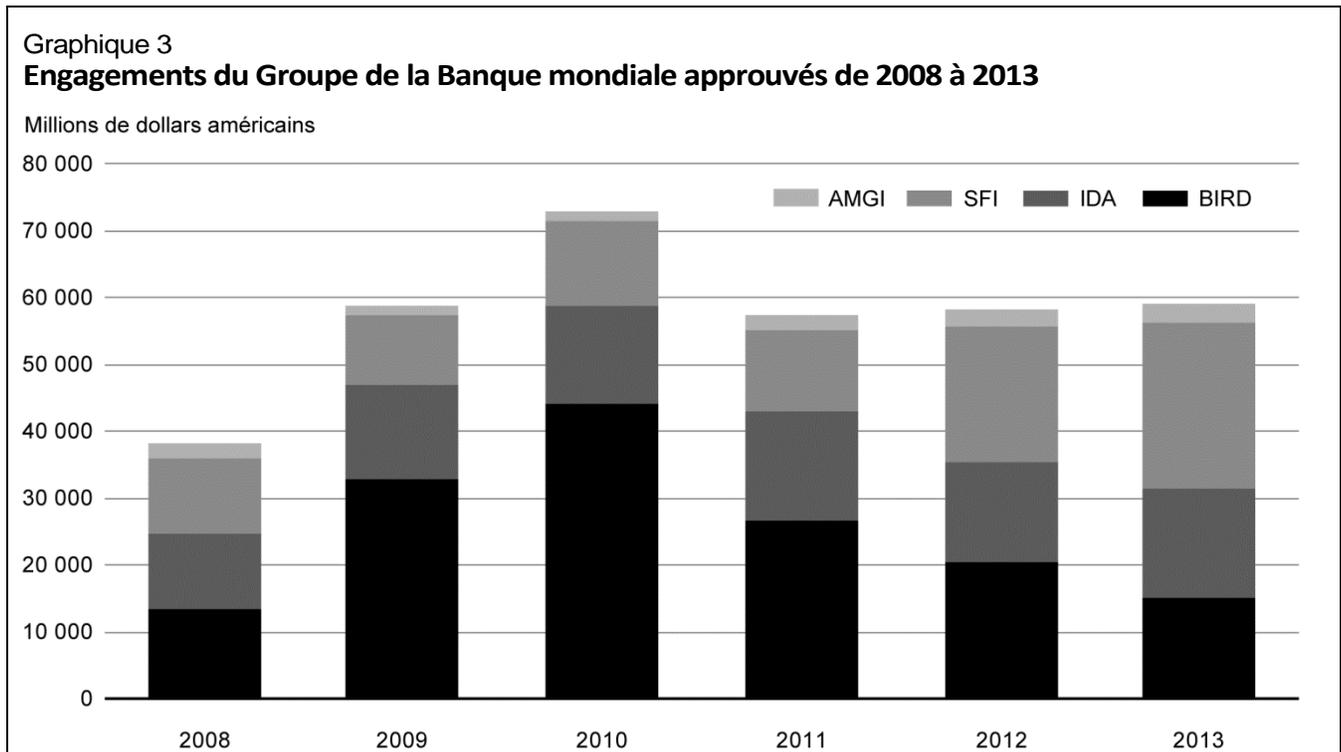
Au cours de son exercice 2013, afin de favoriser la réduction de la pauvreté et la croissance économique dans ses pays clients, le Groupe de la Banque mondiale a approuvé 914 accords de financement totalisant 59,2 milliards de dollars américains, soit un peu plus que les engagements consentis pendant l'exercice 2012 (58,3 milliards de dollars américains). La modeste progression des engagements du Groupe de la Banque mondiale est surtout attribuable au portefeuille en expansion de la Société financière internationale (SFI), alors que les engagements de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ont diminué, passant de 20,6 milliards de dollars américains au cours de l'exercice 2012 à 15,2 milliards pendant l'exercice 2013. La diminution des prêts accordés par la BIRD traduit le retour à la normale des activités de la Banque mondiale à la suite de l'augmentation sans précédent des ressources survenue immédiatement après la crise financière.

Le 30 juin 2013, l'Association internationale de développement (IDA), le guichet de financement concessionnel du Groupe de la Banque mondiale, en était aux deux tiers de la 16^e reconstitution de ses ressources et avait engagé près de 59 % de l'enveloppe de cette reconstitution, qui totalise 51 milliards de dollars américains. Au cours de son exercice 2013, l'IDA a pris de nouveaux engagements totalisant 16,3 milliards de dollars américains, dont près de 14 milliards de dollars américains sous forme de prêts sans intérêt et pour 2 milliards de dollars américains de subventions.

La concentration régionale de la BIRD est nettement différente de celle de l'IDA, ce qui traduit la diversité des clients du Groupe de la Banque mondiale. Dans le cas de la BIRD, l'Amérique latine et les Caraïbes ont reçu le gros du financement (4,8 milliards de dollars américains), suivis de près par l'Europe et l'Asie centrale (4,6 milliards de dollars américains) au cours de l'exercice 2013. Soulignons que le Brésil, l'Indonésie, la Chine et la Pologne (les quatre principaux emprunteurs) ont reçu au total près de 50 % des nouveaux fonds versés par la BIRD pendant ce même exercice. Dans le cas de l'IDA, le principal bénéficiaire du financement a été l'Afrique (8,2 milliards de dollars américains), suivie de près par l'Asie du Sud (4,1 milliards de dollars américains).



La SFI a pris de nouveaux engagements pour 24,9 milliards de dollars américains pendant l'exercice 2013, travaillant avec le secteur privé pour stimuler la croissance économique dans les pays en développement. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a émis pour 2,8 milliards de dollars américains de garanties de risque, soit un peu plus qu'au cours de l'exercice 2012 (2,7 milliards de dollars américains).



De plus amples renseignements au sujet des opérations du Groupe de la Banque mondiale sont fournis à l'annexe 4.

Procéder aux réformes et à la modernisation

Au cours de la période à l'étude, le Groupe de la Banque mondiale a, en plus d'élaborer une vision commune, mis en œuvre des réformes et des stratégies destinées à moderniser l'institution et à la rendre plus efficace. Il a notamment :

- lancé l'examen, sur une période de deux ans, des politiques de protection environnementale et sociale de la Banque mondiale;
- lancé un examen de l'approche existante de la Banque à l'égard de l'approvisionnement en lien avec les opérations qu'elle finance (il s'agit du premier exercice du genre depuis la fondation de la Banque);
- intégré les stratégies par pays du Groupe de la Banque mondiale pour mieux composer avec les sources de conflits et de fragilité et prendre appui sur les synergies entre l'IDA, la SFI et l'AMGI;
- terminé un document sur les orientations du secteur de l'énergie qui établit les principes des travaux de la Banque mondiale dans le secteur de l'énergie en insistant sur l'expansion de l'accès à l'énergie et sur l'énergie viable;



- diffusé une nouvelle stratégie du secteur des technologies de l'information et des communications afin d'aider les pays en développement à utiliser ces technologies pour transformer la prestation des services de base, favoriser l'innovation et les gains de productivité, et accroître la compétitivité;
- lancé un portail de données sexospécifiques, une plateforme interactive qui utilise les données de diverses sources, dont les indicateurs du développement de la Banque mondiale (la principale collection d'indicateurs du développement de la Banque), celles des agences nationales de statistiques et les bases de données des Nations Unies, et veillé à ce que toutes les nouvelles stratégies-pays du Groupe de la Banque mondiale tiennent compte de l'égalité entre les sexes;
- mis de l'avant des réformes des fonds en fiducie pour améliorer leur harmonisation stratégique et leur sélectivité, le recouvrement des coûts, l'efficacité, l'intégration aux processus administratifs, et leur supervision par la haute direction et le Conseil d'administration;
- porté à 134 000 le nombre de documents à la disposition du public, soit 12,4 % de plus par rapport à l'exercice précédent.

Principaux résultats du développement du Groupe de la Banque mondiale

Depuis 2011, la Banque mondiale publie un rapport annuel faisant état des résultats du développement obtenus par les différents pays grâce à son soutien. Le rapport de 2012 mettait en lumière les résultats dans de nombreux domaines d'investissement comme les institutions et la gouvernance, le développement humain et l'égalité entre les sexes, l'infrastructure, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les changements climatiques et l'environnement, de même que les finances, le développement du secteur privé et le commerce. Le rapport soulignait également les progrès au chapitre de l'intégration de l'égalité entre les sexes, de la mise en commun du savoir et des données avec les clients ainsi que de l'utilisation des systèmes nationaux. Voici des exemples de résultats du développement obtenus avec le soutien de la Banque :

- Entre 2010 et 2012, le soutien de la Banque a permis de renforcer les systèmes de gestion du secteur public dans 64 pays, y compris les systèmes de la fonction publique et de l'administration publique, les systèmes de gestion des finances publiques, les systèmes de la politique et de l'administration de l'impôt, de même que les systèmes d'approvisionnement. En 2012, la Banque est venue en aide à 85 pays dans le domaine de la gestion des actifs, des passifs et des risques.
- Près de 66 millions de personnes ont reçu des services de base en santé, en nutrition ou en santé génésique entre 2002 et 2011. Le soutien de la Banque en matière de protection sociale a profité à quelque 267 millions de personnes dans 83 pays entre 2005 et 2011.
- Depuis 2002, les projets appuyés par la Banque ont permis à 145 millions de personnes de bénéficier d'un meilleur approvisionnement en eau, et ils ont aidé à financer la construction et la réfection d'environ 190 000 kilomètres de routes.
- Dans le domaine de l'agriculture, le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale de 1,5 milliard de dollars que gère la Banque a permis d'aider environ 40 millions de personnes dans 47 pays.

De plus amples renseignements sur les résultats de la dernière décennie sont disponibles dans la section « Résultats » du site Web de la Banque mondiale (<http://www.banquemondiale.org/resultats/>).

La participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale

Le Canada est l'un des 10 principaux actionnaires du Groupe de la Banque mondiale, ayant souscrit un total de 7,2 milliards de dollars américains au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et contribué 10,2 milliards de dollars américains à l'IDA. En mars 2013, le Canada a complété le versement de sa souscription promise dans le cadre de la réponse internationale exceptionnelle concertée à la crise économique mondiale, qui comprenait l'accroissement du soutien du Groupe de la Banque mondiale aux pays emprunteurs.



Obtenir des résultats par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale

Par l'entremise d'activités de base et de fonds en fiducie, le Canada collabore avec le Groupe de la Banque mondiale pour obtenir des résultats dans tous les domaines prioritaires de développement du gouvernement, qui consistent notamment à renforcer la sécurité alimentaire, à assurer l'avenir des enfants et des jeunes (surtout sur les plans de la santé et de l'éducation), à stimuler la croissance économique durable, à faire progresser la démocratie, et à assurer la sécurité et la stabilité. Ces priorités s'appuient sur les thèmes transversaux que sont le renforcement de la viabilité environnementale; la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes; et le renforcement des institutions et des pratiques de gouvernance.

Sur le plan institutionnel, le Groupe de la Banque mondiale progresse dans la réalisation de plusieurs réformes qui sous-tendent mieux les thèmes transversaux du Canada et l'harmonisation avec la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*, y compris l'examen exhaustif des politiques de protection environnementale et sociale de la Banque mondiale. Au cours des exercices 2012 et 2013, le Canada a participé activement aux consultations auprès de la Banque sur l'examen de ces politiques, à Washington même et en organisant des consultations de la Banque auprès de la société civile, du secteur public et du secteur privé au Canada. En outre, les réformes entreprises par la Banque au cours de la période à l'étude servent à renforcer davantage sa responsabilisation et sa transparence, deux aspects prioritaires dont le gouvernement canadien tient compte lorsqu'il investit.

Au cours des deux dernières années, le Groupe de la Banque mondiale a continué de jouer un rôle de premier plan dans le financement innovateur du développement. En janvier 2012, la Banque mondiale a lancé le nouvel instrument de financement Programme pour les résultats. Cet instrument relie le versement des prêts à l'obtention de résultats convenus dans le cadre d'un programme national. Au 30 juin 2013, la Banque avait approuvé sept initiatives, notamment dans trois des pays d'intervention du Canada en matière d'aide internationale : l'Éthiopie, la Tanzanie et le Vietnam.

Le Canada travaille avec le Groupe de la Banque mondiale à la mise en place d'instruments de financement innovateurs pour les programmes de développement. Lors du sommet du G-20 de juin 2012, tenu à Los Cabos, le Canada et le Groupe de la Banque mondiale ont lancé l'initiative AgRésultats, qui tire parti des ressources du secteur privé aux fins de l'innovation agricole dans les pays pauvres grâce à des projets pilotes faisant appel à des mécanismes de financement novateurs axés sur les résultats. La contribution du Canada à AgRésultats ainsi que celles d'autres donateurs (représentant au total 100 millions de dollars) permettront d'élaborer et de financer des projets pilotes visant à promouvoir l'adoption et la mise au point de technologies ayant d'importantes retombées sociales, mais dont le potentiel est miné par les défaillances des marchés. De plus, en janvier 2013, le Canada a contribué 75 millions de dollars au Fonds catalyseur pour les changements climatiques de la SFI. Le Fonds investira selon des modalités commerciales dans les pays en développement en privilégiant les secteurs offrant la possibilité de promouvoir l'utilisation efficiente du capital de risque dans le but d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter.



Le Canada obtient des résultats en matière de développement par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale

Voici des exemples de résultats en matière de développement obtenus par l'entremise de programmes du Groupe de la Banque mondiale appuyés par des investissements du Canada :

- La contribution du Canada au Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation, du Fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan, aide ce pays à instaurer son programme d'éducation dans chacune de ses 34 provinces, de manière à faciliter l'accès à une éducation de base de qualité, particulièrement pour les filles. Grâce à ce programme, le Canada aide le ministère afghan de l'Éducation à garantir un accès à une éducation de qualité à près de 7,7 millions d'enfants – dont 3 millions de filles. En 2001, moins d'un million d'enfants, tous des garçons, bénéficiaient d'une scolarisation officielle. Ce projet a aussi permis de donner une formation en pédagogie à plus de 100 000 enseignants, une formation thématique à plus de 86 000 enseignants, et une formation à 7 060 gestionnaires et directeurs d'écoles.
- L'appui du Canada au projet sur la compétitivité du secteur agricole au Vietnam aide les petits agriculteurs du centre du pays à devenir plus concurrentiels en augmentant la productivité agricole et la mise en marché des produits, et en renforçant leur capacité de travailler en réseau et d'innover. Ce projet a notamment permis d'accroître la productivité agroalimentaire de 19 % en 2011, et d'établir des partenariats entre les organisations d'agriculteurs et les entreprises privées du secteur agroalimentaire pour faire la promotion des marchés.
- Le financement du Canada entre 2006 et 2013 aux fonds fiduciaires à donateurs multiples pour le Soudan et le Soudan du Sud a été un élément essentiel de la mise en œuvre réussie de l'accord de paix global et facilité la transition de ces deux pays en tant qu'entités distinctes. Les principaux résultats de ces fonds fiduciaires incluent : la mise en circulation d'une nouvelle monnaie nationale en 2007; la tenue d'un recensement national de la population en 2008; la construction et le déminage de plusieurs importantes routes commerciales terrestres; et le renforcement de la gouvernance locale ainsi que les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau grâce à la formation et à la construction d'infrastructures au Soudan et au Soudan du Sud.
- Le soutien du Canada au projet de production agricole et commerciale du bassin du Nil et au projet de renforcement institutionnel relevant de l'Initiative du Bassin du Nil aide les pays du bassin du Nil à bénéficier d'un développement socio-économique durable grâce à l'utilisation équitable des ressources hydrographiques communes du bassin du Nil. Ce projet a notamment permis d'améliorer les plans d'irrigation et les bases de données dans 7 pays; d'élaborer 10 manuels de formation contenant des pratiques exemplaires qu'utilisent les pays participants; et d'accroître la coopération entre les pays du bassin du Nil, ce qui a permis de recenser et de préparer des projets, en plus de mobiliser plus de 1 milliard de dollars américains dans la région pour des projets d'investissement qui sont en cours à l'heure actuelle.

Stimuler l'activité du secteur privé dans les pays les plus vulnérables

Le Groupe de la Banque mondiale contribue de façon importante à l'exécution de programmes dans les États fragiles et ceux touchés par des conflits. Ainsi, la Banque est le principal partenaire du Canada pour le versement de l'aide bilatérale à ces pays, dont l'Afghanistan, le Soudan du Sud, la Cisjordanie et la bande de Gaza.



Au cours des exercices 2012 et 2013, le Groupe de la Banque mondiale a renforcé les activités du secteur privé afin de mieux cibler les résultats sur les populations les plus vulnérables, plus particulièrement celles des pays soutenus par l'IDA ainsi que des États fragiles et de ceux touchés par des conflits. Cette orientation est valide pour l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale par l'entremise de son large éventail de produits comme les subventions, les prêts, les investissements et l'aide technique. Il convient de noter que la SFI et l'AMGI, les deux institutions du Groupe de la Banque mondiale qui travaillent le plus étroitement avec le secteur privé, ont accru leur présence dans ces domaines. Ainsi :

- les investissements de la SFI dans les pays soutenus par l'IDA ont totalisé 6,6 milliards de dollars américains au cours de l'exercice 2013. Près des deux tiers des dépenses consacrées au programme consultatif de la SFI en 2013, et près de la moitié des projets qui en relèvent ont visé des pays soutenus par l'IDA. De plus, la SFI a contribué 340 millions de dollars américains provenant de son bénéfice net au fonds général de l'IDA. Les investissements de la SFI dans les États fragiles et ceux touchés par des conflits ont totalisé près de 600 millions de dollars américains.
- l'AMGI a émis, pendant l'exercice 2013, pour plus de 2 milliards de dollars américains de garanties dans des pays soutenus par l'IDA, soit 74 % du total de ces garanties pour cet exercice. Les garanties émises aux États fragiles et ceux touchés par des conflits ont totalisé plus de 470 millions de dollars américains.

Le Groupe de la Banque mondiale met également à profit les synergies entre l'IDA, la BIRD, la SFI et l'AMGI pour mettre au point une démarche exhaustive afin de promouvoir l'emploi et d'améliorer les moyens de subsistance dans les régions fragiles et celles touchées par des conflits. Compte tenu du potentiel de transformation que recèle l'emploi, le Groupe de la Banque mondiale a fait porter son *Rapport sur le développement dans le monde* de 2013 sur cette question clé. D'après ce rapport, la pauvreté chute à mesure que le travail permet aux gens de surmonter leurs difficultés et que l'emploi permet aux femmes d'investir davantage dans leurs enfants. La croissance productive se manifeste à mesure que les travailleurs développent leurs compétences, que des emplois à productivité élevée sont créés et que les emplois moins productifs disparaissent. Le rapport met aussi en lumière le rôle clé de l'emploi dans l'établissement de la cohésion sociale et la réduction des conflits.

L'insistance sur l'expansion du secteur privé dans les pays soutenus par l'IDA, et plus particulièrement dans les États fragiles et ceux touchés par des conflits, devrait demeurer un thème central à l'avenir.

Préparer la 17^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

Puisque l'IDA fournit des prêts sans intérêt et des subventions aux pays les plus pauvres afin d'appuyer des activités de développement, on demande aux donateurs de reconstituer le capital de l'IDA tous les trois ans. Le Canada est le sixième plus important donateur de l'IDA; il y a consacré 883 millions de dollars depuis janvier 2012.

En prévision de la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA, le Canada a participé à l'examen des donateurs de l'IDA-16, qui s'est déroulé à l'automne 2012. Les principaux résultats de cet examen sont résumés sous le troisième objectif dans la section « Compte rendu des objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale ». Au 1^{er} juillet 2013, les négociations sur la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA étaient toujours en cours. La première rencontre en lien avec la reconstitution a eu lieu en mars 2013. Les représentants de l'IDA et de ses emprunteurs ont discuté des défis et des orientations stratégiques de l'IDA, ainsi que des thèmes spéciaux proposés dans le cadre de l'IDA-17 : les États fragiles, l'égalité entre les femmes et les hommes, les changements climatiques, la croissance inclusive, ainsi que les initiatives régionales ayant un potentiel de transformation. Le rapport au Parlement de l'an prochain présentera les résultats de la reconstitution des ressources.



Compte rendu des objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2012-2013

Évaluation des progrès à l'égard des objectifs du Canada en 2012-2013

Il est dans l'intérêt et de la responsabilité du Canada, en sa qualité de grand actionnaire représenté au Conseil d'administration, de veiller à ce que la Banque s'acquitte de son mandat d'une manière efficace et responsable. Dans le rapport de 2011 soumis au Parlement, le gouvernement du Canada a fait état, pour 2012, de trois objectifs axés sur des enjeux de base que le Canada juge importants. Le gouvernement a répertorié des mesures que prendraient le ministre des Finances, l'administrateur pour le Canada et les fonctionnaires canadiens afin de réaliser ces objectifs.

Pendant la période à l'étude, le Canada a cherché activement à atteindre ces trois objectifs sur de nombreux fronts, mais surtout dans le cadre des interventions du ministre des Finances et des cadres supérieurs canadiens lors des assemblées annuelles et des assemblées du printemps du Groupe de la Banque mondiale et des positions qu'ils y ont adoptées, par les déclarations écrites que le ministre des Finances a envoyées au Comité du développement (l'organe consultatif ministériel de la Banque mondiale) et l'intervention du ministre du Développement international au sein de ce comité, par la participation du Canada aux négociations sur la reconstitution des ressources de l'IDA, ainsi que par les interventions et les votes de l'administrateur représentant le Canada au Conseil d'administration de la Banque mondiale.

En 2013, devant le Comité de développement, le Canada a fermement appuyé les deux objectifs qui sous-tendent la nouvelle stratégie du Groupe de la Banque mondiale puisqu'ils s'harmonisent de près avec ses propres priorités en matière de développement international. Le Canada a également souligné l'importance de priorités déterminantes pour la réalisation de ces objectifs, dont le renforcement des partenariats avec le secteur privé en matière de développement, la présentation de résultats clairs issus des activités de développement, et le succès de la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA afin de fournir aux pays les plus pauvres l'aide dont ils ont besoin.

La section qui suit contient de plus amples détails sur les objectifs du Canada et les mesures prises en 2012-2013.

Objectif n° 1 pour 2012 : Promouvoir des instruments financiers, des politiques et des partenariats qui renforcent l'exécution des programmes au sein du Groupe de la Banque mondiale.

- Tirer parti des ressources du secteur privé aux fins de l'innovation agricole dans les pays à faible revenu en lançant des projets pilotes faisant appel à des mécanismes de financement axés sur les résultats, tels que les garanties de marché.
- Bonifier les résultats de développement à l'aide de mécanismes de financement novateurs.
- Surveiller la mise en œuvre du nouvel instrument de financement Programme pour les résultats et évaluer les leçons tirées, aux fins du programme d'aide internationale du Canada.
- Accroître l'engagement dans les régions fragiles et touchées par un conflit, notamment en donnant suite au *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011 sur les conflits, la sécurité et le développement.
- Collaborer avec les institutions financières internationales partenaires et œuvrer au sein des tribunes internationales pour améliorer la sécurité alimentaire, l'infrastructure et la gouvernance environnementale internationale, y compris dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.



Les mesures prises dans ce domaine par le Canada au cours de cette période visaient à diriger la mise en place d'instruments novateurs et axés sur les résultats; et à collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale pour renforcer la prestation de l'aide bilatérale du Canada dans les régions fragiles et celles touchées par des conflits.

Politiques et instruments novateurs et axés sur les résultats

Au cours de la période à l'étude, le Groupe de la Banque mondiale a réussi, avec beaucoup de succès, à tirer parti de partenariats, surtout grâce à des mécanismes novateurs de financement du développement. Tel que mentionné dans la section « Principaux développements au sein du Groupe de la Banque mondiale en 2012-2013 », le Canada a prôné et financé plusieurs initiatives lancées par le Groupe de la Banque mondiale au cours des deux dernières années.

Plus particulièrement, le Canada a affecté 40 millions de dollars à l'initiative AgRésultats dans le cadre d'un engagement plus large de 100 millions pris par les donateurs. Depuis le lancement d'AgRésultats en juin 2012, des progrès importants ont été faits pour mettre en place sa structure financière et administrative, y compris le fonds intermédiaire géré par la BIRD, ainsi que les fonctions d'évaluation et de secrétariat attribuées par voie concurrentielle. On est à mettre au point les premiers projets pilotes qui cibleront une meilleure gestion des récoltes et le renforcement nutritionnel des denrées de base en Afrique subsaharienne.

De plus, en janvier 2013, le Canada a versé 75 millions de dollars au Fonds pour les changements climatiques, un fonds catalyseur de la SFI. Le Fonds investira dans des fonds qui aident les entreprises à mettre au point de nouvelles façons de composer avec les changements climatiques. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer les retombées sur le développement, le Fonds attire déjà des capitaux privés en démontrant la viabilité commerciale d'investissements dans l'atténuation des changements climatiques.

La participation du Canada à ces deux initiatives témoigne de sa position voulant que le Groupe de la Banque mondiale doive poursuivre ses efforts et continuer d'innover pour combler les lacunes de financement à long terme et surmonter les défis du développement. Plus particulièrement, le Canada a maintes fois souligné qu'il est primordial de mettre à contribution le savoir et les ressources du secteur privé. Le Groupe de la Banque mondiale a fait des progrès notables à ce chapitre en 2012-2013, et le Canada continuera de l'encourager à faire preuve de leadership pour mobiliser les ressources du secteur privé aux fins du développement.

Le Canada suit de près la mise en œuvre du nouvel instrument de financement Programme pour les résultats depuis son lancement par le Groupe de la Banque mondiale en janvier 2012. La Banque mondiale s'attend à ce que cet instrument accélère l'utilisation et le renforcement des systèmes nationaux, élément clé du développement viable d'institutions nationales. Le Canada a toujours beaucoup insisté sur l'importance d'élaborer un corpus de leçons apprises et de pratiques exemplaires pour le déploiement de programmes de développement, et les fonctionnaires font un suivi étroit des succès obtenus et des défis rencontrés par la Banque mondiale dans la mise en place l'instrument de financement Programme pour les résultats.

Une collaboration qui renforce l'exécution des programmes

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Canada a encouragé et aidé le Groupe de la Banque mondiale à renforcer la participation du secteur privé dans les régions fragiles et celles touchées par des conflits, et il a souligné l'importance, pour le Groupe de la Banque mondiale, d'appuyer les principes du nouveau pacte adoptés lors du Forum de haut niveau tenu à Busan en 2011.



Les mesures prises par le Canada en 2012-2013 ont contribué à renforcer et à rehausser l'engagement du Groupe de la Banque mondiale dans les régions fragiles et celles touchées par des conflits. Par exemple, le Canada est devenu le premier donateur du Mécanisme d'aide pour les économies fragiles et touchées par des conflits (MAEFC) que gère l'AMGI, avec une subvention de 20 millions de dollars. Le MAEFC utilisera les contributions et les garanties des partenaires donateurs, de même que les garanties de l'AMGI, pour fournir une protection de premier niveau contre les pertes afin de couvrir les projets d'investissement dans les États fragiles et ceux touchés par des conflits. Le Canada a également mis sur pied un fonds de partenariat de 20 millions de dollars avec la SFI afin de soutenir les investissements dans les régions fragiles et celles touchées par des conflits.

Au cours des 18 derniers mois, en accord avec les objectifs du Canada et les principes d'efficacité de l'aide internationale, le Groupe de la Banque mondiale a renforcé ses efforts de collaboration et ses travaux au sein des tribunes internationales afin d'améliorer la sécurité alimentaire, l'infrastructure et la gouvernance environnementale internationale. Le Groupe de la Banque mondiale est l'un des principaux partenaires du Canada dans la mise en œuvre de programmes visant à surmonter les défis de la sécurité alimentaire, notamment grâce au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le Canada a été un chef de file de la mise en place et du financement de ce programme, et il est son deuxième plus important donateur (le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a versé 206 millions de dollars aux volets des secteurs public et privé, tandis que le ministère des Finances a accordé 48 millions au volet du secteur privé). À ce jour, plus de 20 projets totalisant 680 millions de dollars américains ont été approuvés en lien avec les deux volets, pour accroître la productivité agricole, rapprocher les agriculteurs des marchés, atténuer les risques et la vulnérabilité, et améliorer les moyens de subsistance non agricoles en milieu rural.

De plus, le Groupe de la Banque mondiale a continué de démontrer sa capacité de travailler avec un large éventail de partenaires des secteurs public et privé afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer des mesures axées sur les changements climatiques. Les fonds d'investissements climatiques, dotés de 7,3 milliards de dollars américains, représentent l'un des principaux exemples à ce chapitre; ceux-ci contribuent de façon importante à la réalisation des objectifs internationaux liés aux changements climatiques et à la mobilisation des intervenants.

Même si le Groupe de la Banque mondiale a largement réussi à guider les efforts de la communauté internationale pour surmonter les défis posés par le développement dans le monde, la coordination au sein même de l'institution pourrait être améliorée. Le Canada continuera donc de militer en faveur d'une collaboration et d'une harmonisation accrues entre l'IDA, la BIRD, la SFI et l'AMGI, y compris dans le secteur des programmes des industries extractives. La nouvelle stratégie de la Banque devrait donner au Canada l'occasion de promouvoir des partenariats entre les différents volets du Groupe de la Banque mondiale pour renforcer l'exécution des programmes.

Prochaines étapes

En 2013-2014, le Groupe de la Banque mondiale doit demeurer ambitieux et continuer d'innover pour mettre au point de nouveaux instruments financiers qui répondent aux besoins des bénéficiaires et contribuent à de meilleurs résultats en matière de développement. Le Canada continuera d'insister pour que, de façon systématique, le Groupe de la Banque mondiale mobilise les partenaires du développement, y compris les donateurs et d'autres banques multilatérales de développement, et coordonne leurs activités afin de surmonter les défis posés par le développement.



Le Canada pressera également le Groupe de la Banque mondiale de veiller à mettre en place de saines pratiques de gestion financière et à ce que les ressources en capital soient utilisées de la manière la plus efficiente possible. À l'heure actuelle, le Groupe de la Banque mondiale est bien capitalisé et ses dirigeants ont indiqué qu'il serait possible de prêter davantage aux pays de la BIRD en utilisant le capital de cette institution de manière plus efficiente sans s'exposer à d'importants risques supplémentaires. À compter de 2013, le Canada prônera fermement une gestion financière plus efficiente du Groupe de la Banque mondiale.

Objectif n° 2 pour 2012 : Préserver la légitimité du Groupe de la Banque mondiale, notamment par l'entremise de structures appropriées de gouvernance et de responsabilisation.

- Militer pour que le processus de dotation de la présidence du Groupe de la Banque mondiale de 2012 soit transparent, fondé sur le mérite et ouvert à des candidats issus de tous les pays membres.
- Renforcer davantage la mise en œuvre du programme de la Banque mondiale axé sur les résultats, ce qui comprend la définition, la surveillance, la présentation et le suivi des résultats de développement.

Le deuxième objectif du Canada pour 2012 consistait à préserver la légitimité du Groupe de la Banque mondiale, notamment par l'entremise de structures appropriées de gouvernance et de responsabilisation. Afin de veiller à ce que la Banque puisse réaliser ses ambitieux objectifs, les membres du Groupe de la Banque mondiale doivent être sûrs que l'institution dispose d'outils appropriés pour exécuter ses programmes axés sur les résultats, et que sa structure de gouvernance soit équitable et légitime.

En 2012, le Canada a félicité le Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale pour sa décision de mettre en place un processus de dotation de la présidence de l'institution transparent, fondé sur le mérite et ouvert à des candidats issus de tous les pays membres. Le Canada militait fermement depuis des années pour que le processus de sélection soit modifié. Ce changement constitue un progrès dans la gouvernance du Groupe de la Banque mondiale puisque, pour la première fois, plusieurs candidats étaient en lice pour la présidence. Le 1^{er} juillet 2012, M. Jim Yong Kim, un éminent praticien spécialiste des enjeux de santé à l'échelle mondiale et ancien président du Dartmouth College, a été nommé à la présidence du Groupe de la Banque mondiale pour un mandat de cinq ans.

La réalisation des deux objectifs généraux du Groupe de la Banque mondiale d'ici 2030 ne sera pas chose facile. Le Canada estime que la Banque mondiale devra veiller à ce que chaque dollar apporté dans le cadre de la reconstitution des ressources et des fonds fiduciaires soit assorti de résultats mesurables, dans un contexte d'apprentissage et d'amélioration continus. Le Canada a donc travaillé en partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale pendant la période à l'étude pour renforcer les cadres de gestion axés sur les résultats, à l'échelle de l'institution comme à celle des projets.

En septembre 2011, la Banque mondiale a mis en place sa première fiche de rendement institutionnel en version imprimée. Visant la BIRD et l'IDA, elle est conçue pour faire le point sur le rendement de l'ensemble de la Banque, y compris la modernisation de ses activités, dans le contexte des résultats de développement. Le Canada s'est réjoui de la mise en place de la fiche puisqu'elle facilite un dialogue stratégique entre les dirigeants et le Conseil d'administration – et, dans le cas des négociations sur la reconstitution des ressources, avec les représentants de l'IDA – au sujet des progrès obtenus et des aspects à étudier de plus près.



Le Canada a toujours insisté sur l'importance de partager les connaissances et de faciliter l'accès aux données pour les clients et les partenaires de la Banque mondiale. Nous félicitons donc la Banque pour avoir mis au point, en 2012, une version électronique de sa fiche de rendement institutionnel, laquelle permet aux utilisateurs d'avoir accès en ligne à des indicateurs, à des données ventilées par région et par pays pour certains indicateurs, à des séries chronologiques et à la présentation visuelle des données. On trouvera la plus récente version intégrale de la fiche de rendement institutionnel de la Banque sur la page de son site Web qui y est consacrée (<http://corporatescorecard.worldbank.org>) (en anglais seulement).



Figure 1
Fiche de rendement institutionnel de la Banque mondiale – 2013

RÉSULTATS

Volet I
Contexte du développement
Comment progresse le développement dans l'ensemble des pays clients de la Banque?

- Croissance, emploi et pauvreté
- Institutions et gouvernance
- Développement humain et égalité des sexes
- Développement durable
- Finances, développement du secteur privé et commerce

Volet II
Résultats soutenus par la Banque à l'échelle des pays
Comment la Banque aide-t-elle les pays à obtenir des résultats?

- Institutions et gouvernance
- Développement humain et égalité des sexes
- Développement durable
- Finances, développement du secteur privé et commerce

RENDEMENT

Volet III
Résultats de développement et efficacité opérationnelle
La Banque gère-t-elle efficacement le rendement de ses activités pour obtenir des résultats?

- Résultats de développement (J)
- Opérations de prêt (J)
- Activités axées sur le savoir (V)
- Utilisation des systèmes nationaux (V)

Volet IV
Efficacité organisationnelle et modernisation
La Banque gère-t-elle les compétences, la capacité, les ressources et les processus de manière efficiente, et la modernisation des activités est-elle sur la bonne voie?

- Ressources et harmonisation (V)
- Capacité et compétences (J)
- Modernisation des activités (J)
- Mesures sectorielles liées aux orientations après crise (V)

LÉGENDE

- V** La plupart des indicateurs du groupe sont en hausse ou sur la bonne voie.
- J** Pas de tendance claire; certains indicateurs sont en hausse alors que d'autres sont en baisse ou inchangés.
- R** La plupart des indicateurs du groupe sont en baisse ou ne sont pas sur la bonne voie.

Cette légende ne s'applique pas aux volets I et II puisque ces derniers traduisent les résultats de développement à l'échelle des pays.

Source : Page Web de la fiche de rendement institutionnel de la Banque mondiale (en anglais seulement)



Prochaines étapes

Au cours du dernier trimestre de 2013, le Groupe de la Banque mondiale présentera une nouvelle stratégie visant à appuyer la mise en œuvre de la vision qu'elle a récemment dévoilée. Le Canada concentrera ses efforts sur le soutien des réformes qui accélèrent les progrès vers la réalisation des deux grands objectifs du Groupe que sont l'élimination de l'extrême pauvreté et la promotion d'une prospérité partagée. Le Canada continuera également de presser le Groupe de la Banque mondiale de renforcer la mise en œuvre de son programme de résultats, ce qui comprend le recensement, la surveillance, la présentation et le suivi des résultats de développement issus des activités de base et des fonds fiduciaires soutenus par le Canada.

Objectif n° 3 pour 2012 : Jeter les bases d'une reconstitution fructueuse des ressources de l'IDA, prévue en 2013.

- Évaluer les progrès de l'IDA à l'aide du système de mesure des résultats de l'IDA-16 avant de contribuer à d'autres exercices de reconstitution des ressources.
- Recenser les pratiques exemplaires de reconstitution des ressources de fonds multilatéraux de développement, et en prôner l'adoption.
- Prendre clairement position au sujet du niveau approprié des transferts de ressources provenant de la BIRD et de la SFI.

Le troisième objectif du Canada consistait à jeter les bases d'une reconstitution fructueuse des ressources de l'IDA, prévue en 2013. En prévision de la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA, les fonctionnaires du gouvernement du Canada ont évalué les progrès de l'organisation à l'aide du système de mesure des résultats de l'IDA-16 en participant à l'examen de mi-période de cette dernière. Le système de mesure des résultats de l'IDA-16 utilise la même structure à quatre volets que la fiche de rendement institutionnel (voir l'objectif n° 2). Voici les résultats :

1. **Volet I** – Progrès des pays au regard des principaux résultats de développement : Le PIB moyen par habitant des pays de l'IDA a augmenté au cours de la période à l'étude. De même, le pourcentage de personnes vivant avec moins de 1,25 et 2 dollars américains par jour a baissé entre 2005 et 2008 même si le nombre absolu de pauvres dans les pays de l'IDA s'est maintenu à près de 1 milliard en 2008. Malgré les progrès accomplis dans plusieurs secteurs dans les pays de l'IDA, il subsiste d'importantes lacunes, ce qui montre que l'IDA doit intensifier ces efforts dans ces domaines.
2. **Volet II** – Rendement de l'IDA pour soutenir les résultats de développement à l'échelle nationale : À peine 69 % des projets respectaient les objectifs de développement établis alors que la norme de rendement de l'IDA-16 était de 75 %. L'IDA a mis en place de nouvelles mesures d'assurance de la qualité afin de corriger cette situation.
3. **Volet III** – Efficacité opérationnelle des produits de l'IDA (y compris la qualité de la conception, le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux, et l'insistance sur les thèmes spéciaux) : L'IDA affiche des progrès significatifs au regard de ces indicateurs. Ainsi, elle a accru le recours à l'évaluation des retombées, et elle est en voie de respecter la norme de l'IDA-16 prévoyant la réalisation de 17 évaluations des retombées par année en moyenne. L'IDA est aussi bien notée pour l'utilisation des systèmes nationaux et l'intégration de l'égalité entre les sexes et les changements climatiques, abordés dans toutes les stratégies d'aide-pays de l'IDA-16.



4. **Volet IV** – Efficacité organisationnelle de l'IDA (sous l'angle de la rapidité d'exécution et des coûts, de la décentralisation et de la schématisation des résultats) : La plupart des indicateurs de la rapidité d'exécution et des coûts des projets de l'IDA indiquent une amélioration et, de façon générale, les normes de rendement de l'IDA-16 sur la décentralisation ont été respectées.

Plusieurs emprunteurs de l'IDA sont sur le point de changer de statut auprès de l'IDA au cours de la période de la 17^e reconstitution des ressources. Dans ce contexte, pendant la première moitié de la 17^e reconstitution des ressources, le Canada a souligné qu'il fallait adopter une approche à l'échelle de l'organisation pour faire passer efficacement les pays du stade de financement mixte au financement de la BIRD uniquement. Le Canada a invité la Banque à considérer la combinaison d'instruments la plus appropriée et efficace pour l'obtention de résultats au chapitre de la réduction de la pauvreté dans différents pays. Le Canada a également prôné l'efficacité optimale du capital et l'utilisation du bilan afin de promouvoir le financement accru du développement à l'aide des ressources de la Banque mondiale et de veiller à ce que les pays les plus pauvres et les plus vulnérables bénéficient d'un financement concessionnel.

Prochaines étapes

Pour 2013, cet objectif est reformulé et devient : « Assurer la reconstitution constructive et progressive des ressources de l'Association internationale de développement » puisque la reconstitution sera en cours pendant la période à l'étude.

Le Canada continuera de travailler avec des actionnaires partageant son point de vue pour continuer de presser la Banque d'adopter une démarche à l'échelle de l'organisation à l'égard des négociations sur la reconstitution des ressources. Il s'agit notamment d'aider les pays qui quittent l'IDA pour bénéficier uniquement du soutien de la BIRD à faire cette transition, et de promouvoir l'utilisation accrue d'instruments du secteur privé au sein de la SFI et de l'AMGI dans les pays débiteurs de l'IDA. Le Canada prônera l'affectation de plus de ressources aux États défaillants et à ceux touchés par des conflits, de même qu'aux programmes régionaux susceptibles d'engendrer des transformations.



Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014

Par souci d'une saine gouvernance, les objectifs énoncés dans le rapport de cette année constituent des initiatives concrètes et mesurables que prendra le gouvernement du Canada afin de mobiliser le Groupe de la Banque mondiale en 2013-2014 de diverses façons, y compris par l'entremise de notre administrateur.

Objectif n° 1 : Promouvoir des instruments financiers, des politiques et des partenariats adéquats qui renforcent l'exécution des programmes au sein du Groupe de la Banque mondiale.

- Veiller à ce que les priorités de développement du Canada soient bien prises en compte dans les activités du Groupe de la Banque mondiale, y compris en ce qui touche la croissance économique durable, le développement du secteur privé, la sécurité alimentaire, les enfants et les jeunes, ainsi que l'égalité entre les sexes.
- Collaborer avec le Fonds monétaire international, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes et d'autres donateurs afin de surmonter les problèmes de développement qu'éprouvent les partenaires des Caraïbes.
- Travailler avec d'autres actionnaires pour assurer la mise en place d'instruments appropriés et de saines pratiques de gestion pour que les ressources en capital soient déployées de la manière la plus efficiente possible.

Objectif n° 2 : Préserver la légitimité du Groupe de la Banque mondiale, notamment par l'entremise de structures appropriées de gouvernance et de responsabilisation.

- Améliorer le suivi, la présentation et l'évaluation des résultats des fonds fiduciaires qu'appuie le Canada.
- Accroître la visibilité du Canada et la reconnaissance des résultats de développement obtenus grâce à nos contributions financières et stratégiques.

Objectif n° 3 : Assurer la reconstitution constructive et progressive des ressources de l'Association internationale de développement.

- Appliquer une démarche à l'échelle de l'organisation à la promotion des pays lorsque leur revenu national brut par habitant et leur solvabilité ne leur permettent plus d'emprunter auprès de l'IDA.
- Prioriser un meilleur soutien des pays les plus pauvres et des États fragiles.
- Étendre la portée de la participation entre les économies émergentes et la Banque mondiale, y compris en ce qui concerne la reconstitution des ressources de l'IDA.



Annexe 1

Contexte des opérations du FMI et de la participation du Canada

Le FMI s'efforce de protéger la stabilité du système monétaire international pour faciliter le commerce international, promouvoir une croissance économique durable et améliorer le niveau de vie à l'échelle mondiale. Depuis 1945, le Canada est un membre central et influent du FMI; il fait partie des 29 pays signataires des Statuts originaux du FMI. Depuis, le FMI a grandi et compte maintenant 188 membres représentant presque tous les pays du monde. Le Canada remplit un rôle important au chapitre de la collaboration étroite avec ses partenaires internationaux pour veiller à ce que le Fonds s'acquitte de fait de son mandat. Une économie mondiale saine et stable crée plus d'emplois pour les Canadiens, favorise la stabilité des prix des biens et des services, et rehausse notre niveau de vie. La participation du Canada au FMI encourage la coopération internationale, la croissance économique durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens canadiens et d'autres ailleurs dans le monde. Le Canada prend part à tous les volets de la gouvernance et des activités du FMI.

Gouvernance et représentation

Le Canada et le Conseil des gouverneurs

Le FMI rend compte aux 188 administrations des pays qui en sont membres par l'entremise de nombreux mécanismes, le premier et plus important d'entre eux étant le Conseil des gouverneurs, à qui il revient de prendre les plus importantes décisions de l'institution. Le ministre des Finances, James M. Flaherty, est actuellement le gouverneur du Canada au FMI, et le gouverneur de la Banque du Canada, M. Stephen Poloz, est le gouverneur suppléant du Canada. Le Conseil des gouverneurs se réunit une fois l'an et peut être appelé à voter officiellement, sans que soit convoquée une réunion, sur des résolutions requises par les Statuts (p. ex., les affectations de DTS, les augmentations des quotes-parts, l'adhésion de nouveaux membres) et sur des résolutions modifiant les Statuts ou la Réglementation générale du Fonds. L'encadré qui suit contient les positions adoptées par le Ministre en sa qualité de gouverneur du FMI au cours de la période visée par le rapport de 2012-2013.

Bilan des votes du ministre des Finances en 2012-2013

En mars 2012, septembre 2012 et mars 2013, le ministre des Finances a approuvé l'activation des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) pour une période de six mois.

En mars 2012, le ministre des Finances a approuvé le niveau de l'accord de crédit des NAE du Canada qui sera en vigueur après la « réduction des NAE » qui surviendra lorsque les réformes des quotes-parts de 2010 entreront en vigueur.

En mai 2012, le ministre des Finances a approuvé l'adhésion d'un nouveau membre représentant l'Afrique au Comité du développement, un comité conjoint du FMI et de la Banque mondiale.

En juillet 2012, le ministre des Finances a approuvé les règles régissant l'élection en 2012 des administrateurs.

En juillet 2012, le ministre des Finances a voté contre la proposition de hausser le traitement des administrateurs et de leurs suppléants, estimant que le FMI doit contenir l'augmentation des dépenses de l'institution compte tenu de la situation économique des pays membres. La hausse proposée n'a pas obtenu le niveau de soutien requis et n'a donc pas été approuvée.



Bilan des votes du ministre des Finances en 2012-2013 (suite)

En juillet et en août 2012, le ministre des Finances a informé le FMI que le Canada avait mené à terme les mesures nationales nécessaires pour ratifier l'augmentation de la quote-part du Canada et les modifications des Statuts du FMI, comme il été énoncé dans les réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010.

En août 2012, le ministre des Finances a nommé de nouveau l'honorable Thomas Hockin à titre de candidat du Canada aux élections des administrateurs en 2012.

En septembre 2012, le ministre des Finances a approuvé le Pérou à titre d'hôte des assemblées générales annuelles du FMI et de la Banque mondiale en 2015, qui se dérouleront du 9 au 11 octobre à Lima.

En octobre 2012, le ministre des Finances a voté en faveur de la réélection de l'honorable Thomas Hockin à titre d'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et 10 pays des Caraïbes.

En mars 2013, le ministre des Finances a approuvé la modification de la Réglementation générale du FMI visant à supprimer les renvois aux administrateurs nommés, une pratique qui est en voie d'être éliminée dans le cadre des réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI de 2010.

Part des voix détenue par le Canada

Conséquence de la taille relativement importante de son économie et de son ouverture au commerce international, le Canada détient une part appréciable des voix au Conseil des gouverneurs du FMI, soit 2,56 %. Le processus d'augmentation de la part des voix détenues par des pays de marchés émergents dynamiques et des pays en développement se poursuivra dans le cadre des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010, de manière à les rendre davantage conformes à l'évolution de la réalité économique dans le monde. Lorsque les mesures prévues par les réformes auront été instaurées, la part des voix détenues par le Canada diminuera légèrement pour s'établir à 2,21 %, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2

Parts des voix des plus importants membres du FMI

Pays	% actuel du total des voix	% du total des voix après la réforme de 2010
États-Unis	16,75	16,47
Japon	6,23	6,14
Allemagne	5,81	5,31
Royaume-Uni	4,29	4,02
France	4,29	4,02
Chine	3,81	6,07
Italie	3,16	3,02
Arabie saoudite	2,80	2,01
Canada	2,56	2,21
Russie	2,39	2,59
Inde	2,34	2,63
Pays-Bas	2,08	1,76
Belgique	1,86	1,30
Brésil	1,72	2,22
Espagne	1,63	1,92



Le Canada au Comité monétaire et financier international (CFMI)

Malgré la diminution de la part des voix du Canada pour tenir compte de l'importance croissante de marchés émergents dynamiques, bon nombre des décisions du FMI sont prises par voie de consensus, ce qui permet au Canada de faire jouer son influence d'autres manières sur l'orientation du FMI. La position du Canada auprès des membres du Fonds lui permet de nommer le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada au CMFI, un important organe consultatif auprès du FMI. Composé de 24 pays membres et relevant du Conseil des gouverneurs, le CMFI se réunit habituellement deux fois par année, soit lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. Il diffuse des communiqués sur l'orientation et dispense des conseils au directeur général du FMI et au Conseil d'administration.

Le ministre des Finances dépose également des documents lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles qui décrivent les points de vue du Canada et des pays qu'il représente sur les activités particulières du Fonds en matière de gouvernance, de surveillance et de prêt. En 2012-2013, l'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances du Canada, a déposé trois déclarations au CMFI pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, soit le 20 avril 2013 à Washington, le 13 octobre 2012 à Tokyo (Japon) et le 21 avril 2012 à Washington.

Le Canada au Conseil d'administration

Le Conseil des gouverneurs a délégué nombre de ses pouvoirs au Conseil d'administration, dont la présidence est assurée par le directeur général du FMI. Le Canada détient l'un des 24 sièges au Conseil d'administration et nomme l'administrateur qui est élu pour représenter un groupe de 12 pays. Le système de représentation par groupe de pays permet à l'ensemble des 188 pays membres d'être représentés à une table plus petite, ce qui est davantage propice à la supervision des activités quotidiennes du Fonds. Le groupe de pays représenté par le Canada comprend l'Irlande et la plupart des pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. L'administrateur du Canada détient donc le droit de vote de tous les pays qu'il représente, ce qui lui donne un total de 3,60 % des parts des voix. Le groupe représenté par le Canada est classé 12^e sur 24. La liste de tous les administrateurs et de leurs droits de vote qu'ils représentent peut être consultée sur le site Web du FMI (<http://www.imf.org/external/np/sec/memdir/eds.aspx>).

Le Conseil d'administration se réunit officiellement au moins trois fois par semaine, la plupart des discussions portant sur les pays, dont des examens aux termes de l'article IV, des examens des programmes de prêt et des demandes de nouveaux accords de prêt. Le Conseil traite également de propositions de politiques et de réformes, de produits de surveillance multilatérale et de questions administratives et financières. Le FMI publie un calendrier provisoire de sept jours du Conseil d'administration ainsi qu'une liste complète des notes d'information au public.



Bureau de l'administrateur pour le Canada, l'Irlande et les pays des Caraïbes représentés

Administrateur	Thomas Hockin (Canada)
Administratrice suppléante	Mary O'Dea (Irlande)
Conseiller principal	Antoine Brunelle-Côté (Canada)
Conseiller principal	Nicolas Parent (Canada)
Conseiller principal	Kelvin Dalrymple (Barbade)
Conseiller	Trevor Lessard (Canada)
Conseiller	Michael Hough (Irlande)
Adjointe administrative	Basia Manitius
Adjointe administrative	Sandra Mendes
Téléphone/télécopieur	202-623-7778/202-623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, D.C. 20431, USA

Il est rare que les membres du Conseil d'administration soient appelés à voter puisque les décisions de celui-ci sont habituellement le fruit d'un consensus lorsque cela est possible. Le Canada s'efforce d'orienter l'élaboration des propositions stratégiques avant qu'elles ne soient soumises au Conseil (au moyen de discussions officieuses avec le personnel et la direction) ou encore au moyen de consultations avec d'autres administrateurs, avant ou pendant les débats du Conseil. L'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes a inscrit une seule opposition en 2012-2013.

Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2012-2013

(Oppositions ou abstentions seulement)

En mai 2013, l'administrateur a voté contre la résolution visant à augmenter la structure salariale du personnel du Fonds, puisque, selon le Canada, le FMI doit contrôler ses dépenses, en plus d'avoir connu une expérience positive au chapitre du recrutement et du maintien en poste.

Pour en savoir davantage sur les structures de gouvernance, de représentation et de reddition de comptes du FMI, veuillez consulter la page Web du FMI traitant de la gouvernance (<http://www.imf.org/external/about/govern.htm>).



Ce que fait le FMI

Historique du FMI

Au départ, le FMI a été conçu à titre de cadre d'après-guerre de coopération économique internationale lors d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Il s'était fixé pour objectif d'éviter la répétition des politiques protectionnistes vouées à l'échec que les pays avaient adoptées lors de la Grande dépression dans le but de protéger leur économie en dévaluant leur monnaie et en instaurant des obstacles au commerce. Conçue parallèlement au FMI, la Banque mondiale visait à faciliter la reconstruction et le développement après la guerre. John Maynard Keynes et Harry Dexter White ont été les fondateurs intellectuels de ces deux institutions.

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, a été officiellement créé en 1945 lorsque ses Statuts ont été signés et a amorcé ses activités officielles le 1^{er} mars 1947. Les pays qui sont devenus membres du FMI entre 1945 et 1971 avaient convenu d'instaurer un régime de taux de change fixe en vertu duquel leurs devises s'aligneraient sur le dollar américain, tandis que ce dernier s'alignerait sur la valeur de l'or. Ce système monétaire, appelé le système de Bretton Woods, s'est effondré en 1971 lorsque les États-Unis ont décidé de mettre fin à la vente et à l'achat libres d'or en règlement des transactions internationales. Depuis, les membres sont libres de choisir le système de change qui leur convient. Le FMI a aidé ses membres à surmonter les chocs pétroliers des années 1970, les crises de la dette des années 1980, l'intégration des pays de l'ancien bloc soviétique, l'intervention à la crise financière en Asie des années 1990 et, dernièrement, les défis découlant de la crise financière mondiale.

Pour en apprendre davantage sur l'histoire du FMI de 1944 jusqu'à présent, veuillez consulter la page Web du FMI portant sur ce sujet (<http://www.imf.org/external/about/history.htm>). Les historiens du FMI, James M. Boughton et Margaret Garritsen De Vries, ont publié des ouvrages présentant un exposé plus exhaustif sur l'histoire du Fonds.

Les activités du FMI se répartissent en trois grands volets, qui visent tous à promouvoir la prospérité économique mondiale en contribuant à la stabilité monétaire et financière internationale et à la croissance. Ces volets sont les suivants :

- Surveillance – Promouvoir la stabilité financière et macroéconomique ainsi que la croissance au moyen d'activités de surveillance économique et de conseils stratégiques qui peuvent aider les membres à prévenir ou à dénouer les crises économiques, à soutenir une croissance économique vigoureuse et à réduire la pauvreté.
- Assistance technique – Offrir une assistance technique et de la formation afin d'aider les pays à se doter de l'expertise et des institutions dont ils ont besoin pour mettre en œuvre de saines politiques macroéconomiques, financières et structurelles.
- Programmes de prêt – Fournir un financement provisoire et un soutien stratégique aux pays membres pour les aider à corriger des difficultés touchant la balance des paiements ou des déséquilibres macroéconomiques prolongés.

Le Canada participe à ces trois volets.



Surveillance

Surveillance bilatérale

Le FMI cerne les risques pour la stabilité économique et financière mondiale en surveillant l'évolution de l'économie à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Les activités de surveillance nationale reposent sur l'article IV des statuts du FMI, en vertu duquel le Fonds doit procéder à des consultations périodiques auprès de chacun de ses pays membres au sujet de la conjoncture et des politiques économiques nationales. Aux termes de cet article, chaque pays membre doit chercher à mettre en œuvre des politiques propices à la stabilité nationale et, par le fait même, à la stabilité du système monétaire international. Les consultations prévues à l'article IV ont évolué au fil des ans afin de fournir au Conseil d'administration et au grand public⁸ un aperçu de l'état de l'économie du pays visé, du caractère approprié de son régime de change, des forces et des faiblesses de son économie, des éventuelles retombées négatives de ses politiques sur les autres pays ainsi que des conseils sur les mesures correctives qui s'imposent. Il arrive à l'occasion qu'une consultation aux termes de l'article IV soit complétée par un examen en vertu du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), c'est-à-dire une évaluation complète du secteur financier d'un pays. Des examens obligatoires en vertu du PESF sont menés aux 5 ans dans le cas des 25 administrations dont le secteur financier est important sur le plan systémique. Le Conseil d'administration traite et évalue chaque consultation prévue à l'article IV. L'administrateur du Canada et les membres de son effectif participent à chaque discussion, offrant des déclarations de vive voix et par écrit qui présentent le point de vue des pays que le Canada représente sur l'état de l'économie du pays et posant d'autres questions pour veiller à ce que l'examen soit approfondi et traite des risques importants pour les perspectives du pays. Des consultations ont lieu avec le ministère des Finances et la Banque du Canada au sujet des économies d'importance systémique pour ce type d'examen. Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement est également consulté lorsque des priorités canadiennes relatives à la politique étrangère ou au développement économique sont visées. Les plus récentes consultations en vertu de l'article IV visant le Canada ont eu lieu en février 2013.

Surveillance multilatérale

Outre les consultations bilatérales avec les pays membres au titre de l'article IV, le FMI produit deux fois l'an les *Perspectives de l'économie mondiale*, le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* et le *Moniteur des finances publiques*. Ces documents de premier plan résument les importantes activités du Fonds en matière de surveillance régionale et multilatérale de l'économie mondiale, des systèmes financiers et monétaires et de l'évolution de la situation budgétaire des pays. En outre, le FMI publie aux six mois les *Perspectives économiques régionales*, document dans lequel sont abordés les récents développements et perspectives économiques de diverses régions, de même que des rapports de surveillance spécialisée comme le rapport pilote sur le secteur extérieur et le rapport sur les retombées (*Spillover Report*) qui fournissent des points de vue plus techniques sur les rouages de l'économie mondiale. L'administrateur du Canada participe activement aux discussions et à la définition de ces produits de surveillance multilatérale pour veiller à ce qu'ils fournissent un survol objectif de l'état de l'économie mondiale, des principaux risques et des mesures requises pour stimuler la croissance mondiale et promouvoir la création d'emplois. Le ministre des Finances fait également connaître ses impressions sur l'état de la surveillance exercée par le FMI et sur les réformes proposées dans le cadre de sa participation au CMFI.

⁸ Les pays ne publient pas tous leurs rapports sur les consultations en vertu de l'article IV; la publication des documents ayant trait aux examens prévus à l'article IV doit être approuvée par les autorités du pays.



Assistance technique

L'assistance technique s'inscrit pleinement dans le mandat du FMI. L'accroissement de la capacité des pays membres est de première importance si l'on veut promouvoir de saines politiques monétaires et macroéconomiques et permettre une surveillance efficace de la part du FMI. Le Fonds propose à ses membres des services d'assistance technique et de formation dans des domaines d'expertise tels que la politique fiscale, l'administration des revenus, la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette, la politique monétaire, les systèmes de change, la viabilité du secteur financier ainsi que la statistique. Environ 85 % de cette assistance est fournie aux pays à revenu faible ou moyen-inférieur. En collaboration avec ses pays membres, le FMI offre son assistance technique selon différentes formules, par exemple les missions menées par le personnel de son siège, les courtes missions confiées à des spécialistes, les services d'experts résidents dans le cadre de missions de longue durée et dans des centres régionaux.

Assistance technique à l'échelle régionale

Le FMI a récemment adopté une approche de portée plus régionale pour la prestation de son assistance technique et de ses services de formation, et il compte de plus en plus sur un financement assuré par des donateurs à l'égard de ses programmes. Outre la formation offerte à l'Institut du FMI, établi à Washington, sept instituts régionaux de formation et huit centres régionaux d'assistance technique (CRAT) situés en Afrique (quatre centres), dans les Caraïbes, en Amérique centrale, dans la région du Pacifique et au Moyen-Orient offrent aux pays membres du monde entier des programmes plus accessibles et mieux adaptés aux besoins des régions. L'ouverture d'un cinquième centre en Afrique couvrant les pays non francophones de l'Afrique de l'Ouest est prévue en 2013.

Le Canada contribue largement aux centres d'assistance technique et de formation du FMI et il est le plus important donateur au CRAT des Caraïbes : il lui a fourni 20 millions de dollars pour la phase IV et 63 millions pour l'ensemble des phases. Le Canada verse également des contributions pour les CRAT de l'Afrique et au Centre d'assistance technique pour l'Amérique centrale, Panama et la République dominicaine, mis sur pied en 2009. De plus, il a accordé un soutien aux initiatives de réforme du secteur financier comme le Fonds fiduciaire de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Sous-compte d'aide technique du Canada

L'expérience que le Canada a acquise lui a montré que de solides politiques économiques jouent un rôle essentiel dans la croissance économique durable et dans la création d'emplois. Afin de promouvoir ces politiques et de renforcer la capacité dans les Caraïbes et la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le Canada a établi un sous-compte d'aide technique de 19 millions de dollars au FMI en 2012. Ce compte vise à financer d'autres projets d'aide technique prioritaires qui ne pourraient autrement être réalisés compte tenu de l'actuel budget d'aide technique du FMI. Ce soutien fera avancer les efforts déployés par le Canada à l'échelle internationale pour favoriser une croissance économique viable en aidant les pays en développement à renforcer la capacité de leurs institutions publiques nationales et régionales, de sorte qu'ils gèrent mieux leurs finances publiques et accroissent la stabilité de leur secteur financier.



Activités de prêt

Dans le cadre de son rôle de premier plan dans le système monétaire international, le FMI utilise ses ressources pour aider ses membres à régler des problèmes provisoires au titre de la balance des paiements pendant que des ajustements économiques ont cours. Les pays membres ayant besoin d'une aide financière doivent conclure une entente avec le personnel du FMI sur une série de mesures et de réformes économiques visant à régler les causes sous-jacentes de leur problème de balance des paiements. Le Conseil d'administration du FMI doit ensuite approuver les détails de ce programme économique intégré ainsi que le montant et la durée du financement. L'aide financière du FMI est habituellement accordée par tranches, chacune de ces tranches étant accompagnée d'un examen de programme mené par le Conseil d'administration afin de vérifier si le pays emprunteur continue d'observer le programme convenu et les conditions afférentes concernant ses politiques.

Au fil des ans, des changements ont été apportés aux facilités de prêt du FMI pour les adapter aux besoins changeants. Elles sont réparties en deux grands groupes : les facilités de prêt non concessionnelles et les facilités de prêt concessionnelles. Le tableau 3 donne un aperçu de chaque facilité de financement.



Tableau 3

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme (année d'instauration)	Objet	Conditions	Échelonnement et suivi
Tranches de crédit et Mécanisme élargi de crédit (non concessionnels)			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme à des pays ayant des difficultés à court terme en matière de balance des paiements.	Adoption de politiques donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation des critères de réalisation et d'autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Aide à long terme à l'appui des réformes structurelles de pays membres qui ont des problèmes de balance des paiements de longue durée.	Adoption d'un programme de 4 ans ou moins prévoyant des réformes structurelles et présentation d'un énoncé annuel détaillé des politiques à appliquer au cours des 12 mois suivants.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation des critères de réalisation et d'autres conditions.
Ligne de crédit modulable (2009)	Mécanisme offrant une flexibilité à l'égard des tranches de crédit, destiné à satisfaire à tous les besoins de balance des paiements (éventuels ou réels).	Facteurs économiques fondamentaux préalables, cadre de politique économique et bilan stratégique très solides.	Accès approuvé disponible immédiatement tout au long de la période visée, sous réserve d'un examen à mi-parcours après un an.
Ligne de précaution et de liquidité (2011)	Destinée aux pays qui ont un bon bilan économique et stratégique.	Cadres de politiques, position externe et accès au marché solides, ce qui comprend la solidité du secteur financier.	Important accès au départ, sous réserve d'examens semestriels (à l'égard des lignes de précaution et de liquidité d'un à deux ans).
Instrument de financement rapide (2011)	Soutien rapide à tout membre aux prises avec un besoin urgent de balance des paiements.	Efforts déployés pour régler les difficultés liées à la balance des paiements (peuvent comprendre des mesures antérieures).	Achats directs sans qu'un programme ou des examens complets ne soient nécessaires.
Facilités du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance destinées aux membres à faible revenu ou vulnérables (concessionnelles)			
Facilité élargie de crédit (2010)	Aide à moyen terme aux membres qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements.	Adoption de mécanismes triennaux relatifs aux facilités élargies de crédit (FEC). Les programmes soutenus par les FEC reposent sur un document stratégique de réduction de la pauvreté, préparé par le pays suivant un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'examens.
Facilité de crédit de confirmation (2010)	Règlement des problèmes à court terme liés à la balance des paiements et aux besoins de précaution.	Adoption de mécanismes de 12 à 24 mois dans le cadre d'accords de la facilité de crédit de confirmation.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'examens (en cas de prélèvements).
Facilité de crédit rapide (2010)	Aide rapide dans le cas des besoins urgents liés à la balance des paiements lorsqu'un programme de qualité dans les tranches supérieures de crédit n'est pas requis ou faisable.	Aucun programme axé sur l'examen n'est requis ni aucune conditionnalité <i>ex post</i> .	Habituellement sous forme d'un décaissement unique.



Facilités de prêt non concessionnelles

L'Accord de confirmation fournit l'essentiel du soutien non concessionnel accordé par le Fonds depuis 1952. Il vise à corriger les problèmes à court terme de balance des paiements et dure habituellement de deux à trois ans. En revanche, le Mécanisme élargi de crédit vise à corriger les problèmes de balance des paiements à plus long terme qui requièrent des réformes économiques et structurelles fondamentales; il s'échelonne habituellement sur trois à quatre ans. Créés dans la foulée de la crise financière, la Ligne de crédit modulable et la Ligne de précaution et de liquidité sont des lignes de crédit de précaution à l'intention des pays dotés d'un cadre stratégique solide et qui n'ont pas besoin de recourir à un programme de prêt complet. Les pays peuvent conclure de tels accords de précaution d'une durée d'un ou de deux ans puis présenter une nouvelle demande lorsqu'ils arrivent à échéance. Le processus de qualification repose en très large part sur la vigueur actuelle du cadre économique du pays. Le FMI a créé l'Instrument de financement rapide (IFR) en 2011 afin de consolider et de remplacer deux facilités précédentes d'aide d'urgence. L'IFR, offert à tous les membres, procure un soutien modeste et rapide pour couvrir un large éventail de besoins urgents découlant notamment de catastrophes naturelles, de chocs de prix des produits de base ou de situations postérieures à un conflit.

Facilités de prêt concessionnelles

Le FMI procure, dans le cas des pays membres à faible revenu, des facilités de prêt concessionnelles (à un taux inférieur à celui du marché) s'inscrivant dans le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC). Le cadre constitué par le FFRPC englobe trois facilités de financement. La Facilité élargie de crédit fournit une aide à moyen terme assortie de conditions souples aux membres à faible revenu qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements; elle représente la plus grande part de l'aide concessionnelle offerte par le FMI. La Facilité de crédit de confirmation permet de répondre à des besoins à court terme et à des besoins préventifs rattachés à la balance des paiements, de manière similaire aux Accords de confirmation octroyés dans le cadre des opérations de financement ordinaire du Fonds. La Facilité de crédit rapide fournit un accès rapide à de faibles niveaux de financement aux termes de conditions limitées, afin de répondre à des besoins urgents au titre de la balance des paiements; elle est semblable à l'Instrument de financement rapide, mais assortie de taux d'intérêt concessionnels.



Ressources financières

Tableau 4

Ressources financières du FMI

Source	But	Situation	Montant actuel (milliards de DTS)	Montant après la réforme des quotes-parts de 2010 (milliards de DTS)
Quotes-parts	Les membres contribuent des quotes-parts qui constituent l'élément de base des ressources du FMI.	Les quotes-parts sont toujours actives. Leur niveau et leur distribution sont revus tous les cinq ans. La réforme de 2010 fera doubler le nombre global de quotes-parts.	238,4	476,8
Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	Ensemble de mécanismes d'emprunt multilatéraux établis avec 40 membres pour accroître les ressources du FMI en période d'instabilité économique mondiale ou régionale.	Les NAE ont été majorés en mars 2011 et activés pour six mois en avril 2011, octobre 2011, avril 2012, octobre 2012 et avril 2013.	369,9	182,4
Accords généraux d'emprunt (AGE)	Ensemble d'accords d'emprunt de plus longue date et plus modestes établis avec 11 pays. Les AGE ne peuvent être activés que si une demande d'activation des NAE n'est pas acceptée.	En novembre 2012, les AGE ont été renouvelés pour une période de cinq ans. Ils n'ont pas été activés depuis 1998, et ne peuvent être utilisés simultanément avec un NAE.	17	17
Emprunts bilatéraux	Supplément provisoire de ressources du FMI utilisé au besoin.	En 2012, 39 membres du FMI ont pris l'engagement de verser 461 milliards de dollars américains sous forme de prêts bilatéraux pour compléter les ressources du Fonds. Jusqu'à maintenant, la somme de 394 milliards de dollars américains a été conclue, mais elle n'est pas active. Elle ne peut être activée que si les quotes-parts et les ressources des NAE utilisables du FMI passent sous la barre des 100 milliards de DTS.	261	s.o.



Quotes-parts

Le FMI fonctionne essentiellement à la manière d'une caisse populaire. Il a accès à des liquidités fournies par ses membres, surtout grâce au versement de leurs quotes-parts, sous forme de monnaies nationales convertibles, de DTS et d'autres devises internationales couramment utilisées. Au moment de son adhésion et sous réserve d'examen périodiques, chaque pays membre du FMI se voit attribuer une quote-part fondée en gros sur son poids relatif et son intégration au sein de l'économie mondiale. À l'heure actuelle, les quotes-parts des pays membres totalisent 238 milliards de DTS. Les quotes-parts jouent un rôle clé au FMI puisqu'elles forment l'assiette des ressources de prêt à la disposition du FMI et déterminent essentiellement la part des droits de vote du pays. En 2010, les membres du FMI ont approuvé des réformes d'envergure des quotes-parts et de la gouvernance du FMI. Lorsque les réformes entreront en vigueur, l'ensemble des quotes-parts doublera et atteindra 476 milliards de DTS. Les quotes-parts sont habituellement revues tous les cinq ans. En 2013, les quotes-parts font à nouveau l'objet d'un examen dans le cadre du Quinzième examen général. La contribution du Canada à l'assiette totale des quotes-parts s'établit actuellement à 6,37 milliards de DTS, soit une quote-part de 2,67 %. En date du 30 avril 2013, des prélèvements totalisant 1,98 milliard de DTS (soit environ 3 milliards de dollars) du FMI sur la quote-part du Canada étaient en cours. La quote-part du Canada passera de 6,37 milliards à 11 milliards de DTS par suite de l'entrée en vigueur des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010.

Accords d'emprunt multilatéraux

En période d'instabilité économique accrue à l'échelle mondiale ou régionale, les besoins d'emprunt éventuels des membres peuvent dépasser la capacité de prêt générée par les ressources provenant des quotes-parts. Le FMI peut alors ajouter à ses ressources provenant des quotes-parts grâce aux emprunts auprès de ses pays membres. À l'heure actuelle, le Fonds dispose de deux accords permanents d'emprunt multilatéraux conclus avec ses principaux membres, dont le Canada : les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE).

Le FMI a conclu des AGE totalisant 17 milliards de DTS avec 11 pays membres, et des NAE totalisant 370 milliards de DTS avec 40 pays. En novembre 2012, les AGE ont été renouvelés pour une période de cinq ans. Or, ils n'ont pas été activés depuis 1998 et ne peuvent pas être utilisés en même temps que les NAE. Ces derniers peuvent être activés avec le consentement des ministres pour des périodes de six mois. En avril 2011, en raison de l'ampleur de l'incertitude à l'échelle mondiale, les NAE ont été activés; ils ont été réactivés pour des périodes consécutives de six mois à quatre autres reprises, la dernière en date étant en avril 2013, pour une somme totale de 165 milliards de DTS. La part du Canada des AGE s'établit à 893 millions de DTS, tandis que celle des NAE atteint 7,62 milliards de DTS. En date du 30 avril 2013, le FMI avait prélevé 941 millions de DTS (soit 1,4 milliard de dollars) sur la contribution du Canada aux NAE pour financer des accords de prêt. La contribution du Canada aux NAE sera ramenée de 7,62 milliards à 3,87 milliards de DTS lorsque les réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 entreront en vigueur.



Accords de prêt bilatéraux

Le Canada a également accordé une ligne de crédit bilatérale temporaire de 10 milliards de dollars américains au FMI en 2009 afin de combler le manque de ressources du Fonds jusqu'à ce que la majoration des NAE prenne effet en mars 2011. Cette ligne de crédit est arrivée à échéance le 31 mars 2013. Les ressources du FMI sont augmentées temporairement grâce à de nouveaux engagements relatifs à la ligne de crédit bilatérale temporaire totalisant 461 milliards de dollars américains que 39 pays ont pris en 2012 en raison de la crise de la dette souveraine dans la zone euro. Jusqu'à maintenant, le FMI a conclu des prêts d'une valeur de 394 milliards de dollars américains, qui peuvent uniquement être activés à titre d'ultime recours lorsque les ressources provenant des quotes-parts et des NAE ont presque été épuisées et que la capacité d'engagement prospectif (voir ci-après) du FMI est passée sous le cap des 100 milliards de DTS. Le Canada n'a pas pris part à cette ronde d'accords de prêts bilatéraux, comme il est indiqué à la section « Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2012-2013 ».

Tableau 5

Sommaire de la position financière et du Canada au FMI Engagements du Canada au 30 avril 2013

(Milliards de DTS)

	Affectation	Montant prélevé
Quote-part actuelle	6,4	2,0
Engagement au titre des NAE	7,6	0,9
Engagement au titre des AGE	0,9	0
Total	14,9	2,9

Mécanismes de protection des ressources générales

Le FMI ne consacre pas toutes ses ressources à des prêts parce qu'il ne fait pas de prélèvement sur les quotes-parts de ses membres participant à des programmes ou dont la balance des paiements n'est pas considérée solide. Un certain nombre de membres seulement fournissent des ressources pouvant être prêtées. Ces membres aux assises financières solides participent au plan des opérations financières, qui indique à des intervalles réguliers les prélèvements que le Fonds prévoit faire sur les quotes-parts des membres et leurs engagements en vertu des NAE. De plus, le Fonds réserve un solde prudentiel de 20 % des quotes-parts et des ressources des NAE utilisables, ce qui constitue une importante mesure de protection de la liquidité face aux demandes des membres. Le FMI applique un mécanisme appelé la capacité d'engagement prospectif pour mesurer les ressources disponibles aux fins des nouveaux engagements financiers de la prochaine année. Cette capacité correspond au montant obtenu grâce au calcul suivant : ressources utilisables non engagées *plus* remboursements de l'année suivante *moins* montants déjà engagés en vertu d'accords de prêt en vigueur *moins* solde prudentiel. La capacité d'engagement prospectif n'englobe pas les prêts bilatéraux non activés, comme les prêts de 394 milliards de dollars américains récemment conclus ou les AGE. Au 30 avril 2013, la capacité d'engagement prospectif totalisait 265 milliards de DTS, soit environ 400 milliards de dollars américains.



Certaines mesures de protection financière couvrent les ressources du FMI, dont la situation de l'institution à titre de créancier privilégié, la convertibilité des réclamations en liquidités de créanciers dans certaines circonstances et les soldes de précaution du Fonds. Le FMI n'a jamais subi de pertes au titre de ses activités de prêt. Les fonds versés au FMI n'ont aucune incidence sur la dette nette du Canada puisqu'ils constituent des actifs financiers du gouvernement du Canada. Des intérêts sont récoltés selon le taux d'intérêt applicable aux DTS lorsque des sommes sont prélevées pour financer des programmes de prêt. Les prêts du Canada au FMI sont comptabilisés à titre de réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement du Canada conformément aux pratiques comptables internationales.

Pour un complément d'information sur le bilan du FMI, veuillez vous reporter à l'annexe 2. Le rapport annuel du FMI pour 2013 contient également un examen approfondi des finances du Fonds. Le FMI prépare un sommaire hebdomadaire de l'aide financière qu'il procure aux pays membres, de ses ressources disponibles, des arrérages et des principaux taux du FMI et un sommaire mensuel de ses ressources totales, des ressources utilisables et de sa capacité d'engagement prospectif, résumés qui contiennent des renseignements d'actualité sur ses finances.

Ressources au titre des prêts concessionnels et des allègements de dette

Les prêts concessionnels et les allègements de dette pour les pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts plutôt que par les quotes-parts souscrites. Des prêts à faible taux d'intérêt sont consentis en vertu du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC), tandis que l'allègement de la dette provient de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe. Les ressources servant à financer ces activités proviennent des cotisations volontaires des membres et du FMI lui-même. Elles sont administrées dans le cadre de divers accords de fiducie dont le FMI est fiduciaire. Pour en savoir davantage sur les activités relatives à l'allègement de la dette du FMI, veuillez consulter la page Web consacrée à cette question (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/finfac.htm>).

Les prêts concessionnels du FFRPC nécessitent des ressources aux fins des prêts et des ressources « aux fins des subventions ». Les pays donateurs concluent des accords de prêt avec le FMI en sa qualité de fiduciaire du FFRPC. Ces fonds sont ensuite prêtés dans le cadre des programmes du FFRPC. Le Fonds verse des intérêts sur les cotisations aux fins de prêt, et toutes les ressources fournies en vertu des accords de prêt sont considérées comme des réserves officielles de change et assujetties au statut de créancier privilégié du FMI.

Puisque les prêts en vertu du FFRPC sont assujettis à un faible taux d'intérêt fixe (actuellement nul), des ressources sous forme de subventions doivent être obtenues pour combler la différence entre le taux d'intérêt sur les prêts concessionnels payé par les membres pauvres et vulnérables et le taux d'intérêt au taux des DTS versé aux prêteurs. En ce qui concerne le Canada, la fourniture de ressources au titre des subventions entraîne un coût budgétaire. Outre les contributions au titre des subventions financées par les donateurs, le FMI se sert des revenus en intérêt annuels provenant des réserves du FFRPC (qui constituent des garanties pour les prêteurs en vertu du FFRPC) afin d'augmenter ses ressources au titre des subventions. Ces flux de ressources internes procurent au FFRPC une capacité autosuffisante de prêts concessionnels.



Après le déclenchement de la crise financière et économique mondiale, le FMI a réussi à obtenir un important financement aux fins du FFRPC composé de fonds internes et de nouvelles ressources de donateurs afin d'accroître l'aide fournie à ses membres les plus vulnérables. Cet exercice cherchait à stimuler la capacité du FFRPC de sorte qu'il puisse consentir des prêts concessionnels pouvant atteindre 11,3 milliards de DTS au cours de la période comprise entre 2009 et 2014. Le Canada a fait figure de chef de file tout au long du processus, notamment en contribuant 40 millions de dollars en ressources au titre des subventions et 500 millions de DTS (environ 800 millions de dollars) en ressources au titre des prêts. Ces sommes ont été annoncées dans le budget de 2010.

Malgré le succès qu'a connu le financement couvrant la période de 2009 à 2014, le FMI a dû, en raison du temps requis pour réunir les fonds pour le FFRPC, faire porter son attention au cours de la dernière année sur la période postérieure à 2014. C'est pourquoi, en septembre 2012, le Conseil d'administration a approuvé un transfert au profit du FFRPC de 1,75 milliard de DTS des réserves générales du Fonds attribuées au solde des bénéfices exceptionnels tirés de ventes d'or en 2009-2010. L'intérêt annuel tiré de ces fonds, ajouté aux réserves du FFRPC, procurera à ce dernier une capacité de prêt autosuffisante d'environ 1,25 milliard de DTS par année, ce qui correspond essentiellement à la demande projetée à moyen terme. Lorsque la mise en œuvre sera terminée, le FFRPC sera dans une position bien plus solide et pourra soutenir les membres les plus pauvres et les plus vulnérables du FMI.



Annexe 2

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2013

Les décaissements du FMI (à savoir les sorties de fonds en faveur des membres emprunteurs) du Compte des ressources générales ont enregistré une baisse marquée, passant de 32,2 milliards de DTS au cours de l'exercice 2012 à 10,6 milliards de DTS au cours de l'exercice 2013 alors que les remboursements (à savoir les rentrées de fonds du FMI) ont affiché une augmentation significative, atteignant 14,6 milliards de DTS au cours l'exercice 2013 alors qu'ils s'établissaient à 3,6 milliards de DTS au cours de l'exercice précédent. Ainsi, les remboursements ont dépassé les décaissements (de 4 milliard de DTS) pour la première fois en cinq ans. Les décaissements prélevés sur le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) ont diminué modestement, passant de 1,1 milliard à 0,9 milliard de DTS entre l'exercice 2012 et l'exercice 2013, tandis que les remboursements ont progressé légèrement atteignant 0,5 milliard de DTS pour l'exercice 2013 alors qu'ils s'établissaient à 0,4 milliard pour l'exercice 2012.

Décaissements et remboursements du FMI

(Milliards de DTS)

	Exercice 2012	Exercice 2013
Compte des ressources générales (CRG)		
Décaissements	(32,2)	(10,6)
Remboursements	3,6	14,6
	(28,6)	4,0
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC)¹		
Décaissements	(1,1)	(0,9)
Remboursements	0,4	0,5
	(0,6)	(0,4)
CRG et FFRPC		
Total – Décaissements	(33,3)	(11,5)
Total – Remboursements	4,0	15,1
	(29,3)	3,6

¹ Inclut les prêts se rapportant à la Facilité d'ajustement structurel et au fonds de fiducie connexe.

Source : FMI

L'encours du crédit du GRG a diminué légèrement, passant à 90,2 milliards de DTS au cours de l'exercice 2013 alors qu'il a atteint un sommet record de 94,2 milliards de DTS au cours de l'exercice 2012. Cette situation a également entraîné une légère baisse de l'encours du crédit total qui s'est établi à 96,1 milliards de DTS contre le sommet record de 99,7 milliards de DTS enregistré au cours de l'exercice précédent. L'encours du crédit du FFRPC a été porté à 5,9 milliards de DTS pendant l'exercice 2013 – son niveau le plus élevé en huit ans.

**Encours du crédit du FMI**

(Milliards de DTS)

	Exercice 2012	Exercice 2013
Compte des ressources générales	94,2	90,2
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance¹	5,5	5,9
Total	99,7	96,1

¹ Inclut les prêts se rapportant à la Facilité d'ajustement structurel et au fonds de fiducie connexe.

Source : FMI



Annexe 3

Accords de prêt du FMI en vigueur au 30 avril 2013

Accords de prêt du FMI en vigueur au 30 avril 2013

(Millions de DTS)

	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Montant prélevé
Compte des ressources générales				
Accords de confirmation				
Antigua-et-Barbuda	7 juin 2010	6 juin 2013	68	51
Bosnie-Herzégovine	26 septembre 2012	25 septembre 2014	338	101
Géorgie	11 avril 2012	10 avril 2014	125	0
Jordanie	3 août 2012	2 août 2015	1 364	512
Kosovo	27 avril 2012	26 décembre 2013	91	78
Roumanie	31 mars 2011	30 juin 2013	3 091	0
Saint-Kitts-et-Nevis	27 juillet 2011	26 juillet 2014	53	43
Total			5 129	785
Mécanisme élargi de crédit				
Arménie	28 juin 2010	27 septembre 2013	133	105
Grèce	15 mars 2012	14 mars 2016	23 785	4 197
Irlande	16 décembre 2010	15 décembre 2013	19 466	17 374
Portugal	20 mai 2011	19 mai 2014	23 742	19 126
Seychelles	23 décembre 2009	22 décembre 2013	26	20
Total			67 153	40 823
Ligne de crédit modulable				
Colombie	6 mai 2011	5 mai 2013	3 870	0
Mexique	30 novembre 2012	29 novembre 2014	47 292	0
Pologne	18 janvier 2013	17 janvier 2015	22 000	0
Total			73 162	0
Ligne de précaution et de liquidité				
Maroc	3 août 2012	2 août 2014	4 117	0
Total			4 117	0
Total – CRG			149 561	41 607



Accords de prêt du FMI en vigueur au 30 avril 2013 (suite)

(Millions de DTS)

	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Montant prélevé
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance				
Facilité élargie de crédit				
Afghanistan	14 novembre 2011	13 novembre 2014	85	24
Arménie	28 juin 2010	27 septembre 2013	133	107
Bangladesh	11 avril 2012	10 avril 2015	640	183
Bénin	14 juin 2010	13 septembre 2013	74	53
Burkina Faso	14 juin 2010	13 juin 2013	82	76
Burundi	27 janvier 2012	26 janvier 2015	30	10
République centrafricaine	25 juin 2012	24 juin 2015	42	7
Comores	21 septembre 2009	31 décembre 2013	14	10
Côte d'Ivoire	4 novembre 2011	3 novembre 2014	390	211
Gambie	25 mai 2012	24 mai 2015	19	9
Guinée	24 février 2012	23 février 2015	129	37
Guinée-Bissau	7 mai 2010	6 mai 2013	22	15
Haïti	21 juillet 2010	20 juillet 2013	41	36
Kenya	31 janvier 2011	30 janvier 2014	489	417
République kirghize	20 juin 2011	19 juin 2014	67	38
Lesotho	2 juin 2010	1er juin 2013	51	39
Libéria	19 novembre 2012	18 novembre 2015	52	7
Malawi	23 juillet 2012	22 juillet 2015	104	39
Mauritanie	15 mars 2010	30 juin 2013	77	66
Niger	16 mars 2012	15 mars 2015	79	23
Sao Tomé-et-Principe	20 juillet 2012	19 juillet 2015	3	0
Sierra Leone	1er juillet 2010	30 juin 2013	31	22
Îles Salomon	7 décembre 2012	6 décembre 2015	1	0
Total			2 653	1 430
Facilité de crédit de confirmation				
Géorgie	11 avril 2012	10 avril 2014	125	0
Tanzanie	6 juillet 2012	5 janvier 2014	149	75
Total			274	75
Total – FFRPC			2 928	1 505
Total général			152 489	43 112

Source : FMI



Annexe 4

Contexte des opérations du Groupe de la Banque mondiale et de la participation du Canada

La mission globale du Groupe de la Banque mondiale consiste à soulager la pauvreté dans le monde en insistant sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces derniers fixent des cibles claires d'élimination de la pauvreté et de développement durable, et ils fournissent au Groupe de la Banque mondiale ainsi qu'aux autres donateurs des cibles communes de mesure des résultats. Le Groupe se concentre sur la promotion d'un climat propice à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance durable. Il tente également d'habiliter les moins bien nantis grâce à la prestation de services de santé, d'éducation et de services sociaux afin de leur permettre de participer au développement.

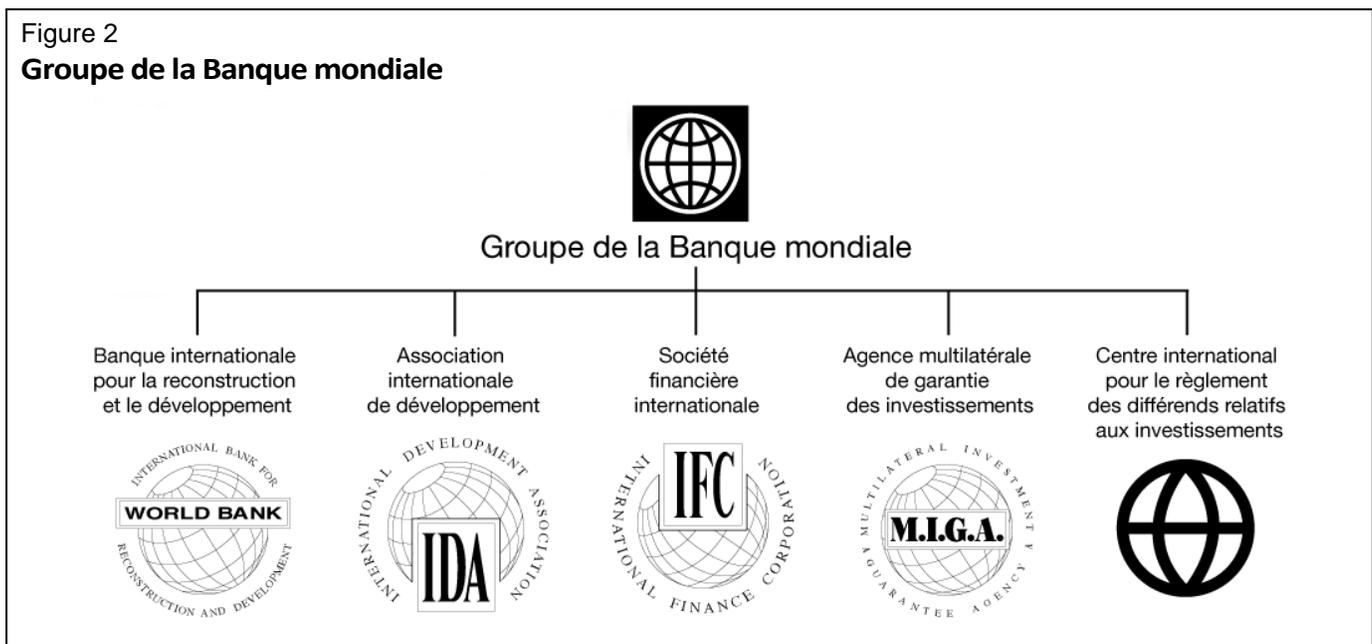
Rôle et mandat du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution joue un rôle unique dans les efforts visant à réduire la pauvreté à l'échelle mondiale.

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans la présente section concernent l'exercice 2013 du Groupe de la Banque mondiale (du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013). On trouve de plus amples renseignements au sujet des résultats financiers du Groupe de la Banque mondiale sur la page Résultats financiers de son site Web (<http://go.worldbank.org/P3D38KLWM0>).

Figure 2

Groupe de la Banque mondiale





BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Coup d'œil sur la BIRD

- Fondation : 1944
- Nombre de membres : 188
- Mission : Réduction générale de la pauvreté
- Clients : Pays à revenu moyen, et pays à faible revenu solvables
- Outils : Prêts, garanties, produits de gestion de risque, services consultatifs et services d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 15,2 G\$US en 2013

Fondée en 1944, la BIRD est l'institution originelle du Groupe de la Banque mondiale et elle demeure son principal organisme de prêt. Elle offre des prêts aux pays à revenu moyen, de même qu'aux pays à faible revenu solvables.

La BIRD puise la majorité de ses fonds sur les marchés internationaux en vendant des obligations de la Banque mondiale notées AAA. Elle prête ces fonds à un taux d'intérêt nettement inférieur à celui que ses pays clients pourraient eux-mêmes obtenir. La BIRD est en mesure d'emprunter à des taux intéressants puisque ses instruments d'emprunt sont adossés aux capitaux engagés par ses pays membres, dont le Canada.

La BIRD cherche non pas à maximiser les bénéfices, mais à générer un revenu suffisant pour assurer sa solidité financière et financer ses activités de développement. Pour l'exercice 2013, le portefeuille de prêts de la BIRD comprenait des engagements de 15,2 milliards de dollars américains destinés à 92 projets dans 35 pays, soit 5,3 milliards de moins qu'en 2012. Malgré la tendance à la baisse des engagements annuels, la demande pour les produits de prêt de la BIRD reste forte et nettement plus élevée qu'en 2009.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a reçu la majeure partie du financement de la BIRD en 2013 (31,3 %); vient ensuite la région de l'Europe et de l'Asie centrale (30,1 %).

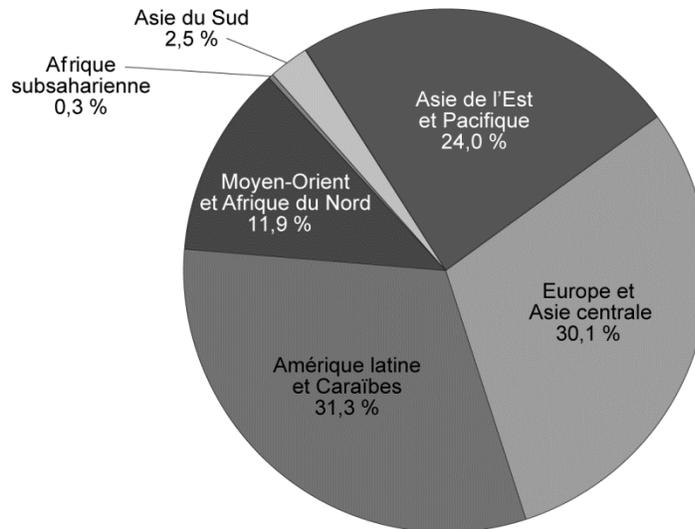
Pour en savoir plus au sujet de la BIRD, prière de visiter son site Web (<http://www.banquemondiale.org/bird/>).



Graphique 4

Ventilation régionale des prêts de la BIRD, 2013

(% des engagements de 15,2 G\$US)



IDA – Association internationale de développement

Coup d'œil sur l'IDA

- Fondation : 1960
- Nombre de membres: 172
- Mission : Réduction générale de la pauvreté
- Clients : Pays les plus pauvres
- Outils : Prêts sans intérêt, subventions, services consultatifs et d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 16,3 G\$US en 2013

Dans les années 1950, il est devenu évident que les pays en développement les plus pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter les capitaux dont ils avaient besoin aux conditions offertes par la BIRD. On a donc créé l'IDA en lui confiant le mandat de soulager la pauvreté en accordant des prêts sans intérêt et des subventions. L'IDA offre des prêts sans intérêt amortis sur 25 ou 40 ans et des subventions aux pays qui risquent le surendettement et constitue pour ces pays le principal bailleur de fonds pour le développement. L'IDA cible les pays dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 1 195 dollars américains. À l'heure actuelle, 82 pays sont admissibles au soutien de l'IDA. Les pays admissibles aux prêts de l'IDA qui se prévalent également d'un programme courant de prêt auprès de la BIRD doivent pour leur part verser des intérêts un peu plus élevés sur leurs prêts de l'IDA que les autres débiteurs de l'IDA.



Les nouveaux engagements de l'IDA sont financés par les cotisations des gouvernements donateurs, dont le Canada, des transferts annuels provenant du revenu net de la BIRD et de la SFI et des remboursements du principal des prêts antérieurs. Les cotisations des donateurs représentent la principale source de financement de l'IDA. Ces ressources sont reconstituées tous les trois ans grâce aux nouveaux engagements des donateurs. La Dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA est en cours et devrait être terminée en décembre 2013.

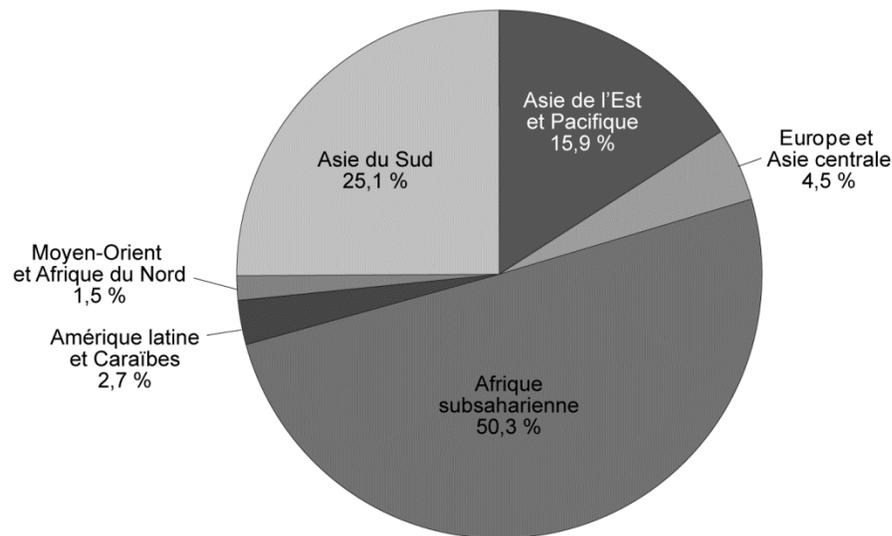
L'Afrique subsaharienne a été la principale bénéficiaire du financement de l'IDA en 2013 : elle a reçu 8,2 milliards de dollars américains, soit 50,3 % du total des engagements. L'Asie du Sud a bénéficié de 25,1 % des nouveaux engagements, pour un total de 4,1 milliards de dollars américains.

Pour en savoir plus au sujet de l'IDA, prière de visiter son site (<http://www.banquemonddiale.org/ida/>).

Graphique 5

Ventilation régionale des prêts de l'IDA, 2013

(% des engagements de 16,3 G\$US)



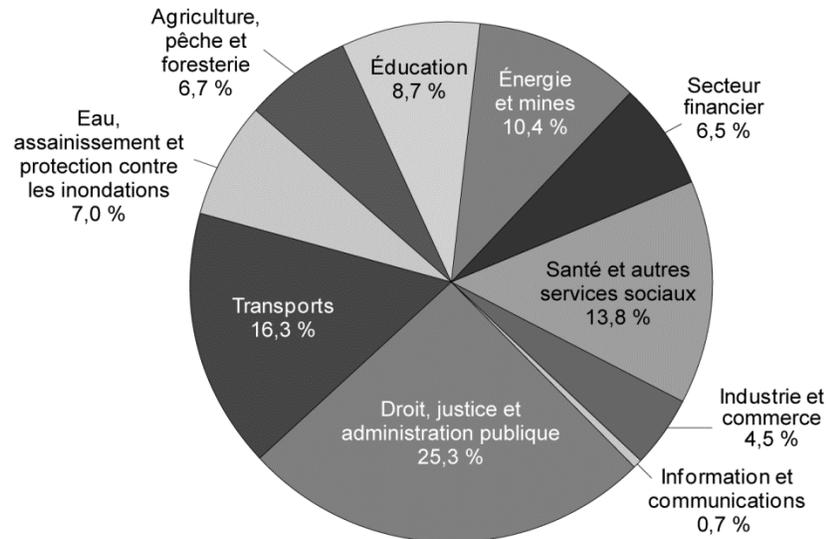
Environ 34 % des prêts consentis par la BIRD et l'IDA en 2013 sont reliés aux infrastructures (transports; énergie et mines; eau, assainissement et protection contre les inondations). Parmi les principaux autres secteurs visés par ces prêts, mentionnons l'administration publique, le droit et la justice (25 %), ainsi que la santé et les autres services sociaux (14 %).



Graphique 6

Ventilation sectorielle des prêts de la BIRD et de l'IDA, 2013

(% des engagements de 31,5 G\$US)



SFI – Société financière internationale

Coup d'œil sur la SFI

- Fondation : 1956
- Nombre de membres: 184
- Mission : Promouvoir l'investissement du secteur privé pour contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la vie des gens.
- Clients : Entreprises des pays en développement où l'accès aux capitaux privés est restreint
- Outils : Prêts à des conditions commerciales, participations au capital, mobilisation de ressources et prestation de conseils
- Taille : Nouveaux engagements d'investissement de 24,9 G\$US en 2013

La SFI œuvre auprès du secteur privé dans les pays en développement en poursuivant l'objectif de réduire la pauvreté et d'encourager une croissance économique durable. Elle accorde du financement à des projets du secteur privé, aide à mobiliser des capitaux sur les marchés financiers internationaux et fournit des conseils ainsi que de l'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. La SFI accorde son soutien financier s'il est impossible d'obtenir suffisamment de capitaux privés d'autres sources à des conditions raisonnables. Elle est maintenant la principale source multilatérale de prêts et de prises de participation pour les projets du secteur privé dans les pays en développement.

Bien qu'elle soit juridiquement et financièrement autonome, la SFI collabore avec la BIRD, l'IDA, l'AMGI et d'autres organisations, et elle mène ses activités en coordination avec ces dernières.



Les engagements de la SFI au titre de nouveaux investissements ont totalisé 24,9 milliards de dollars américains en 2013 (incluant les ressources de base mobilisées). Son portefeuille a crû par rapport à l'année précédente, passant (en dollars américains) de 45,3 milliards à 49,6 milliards. Les nouveaux engagements ont totalisé (toujours en dollars américains) 6,57 milliards en Amérique latine et dans les Caraïbes, 4,21 milliards en Europe et en Asie centrale, 5,28 milliards en Afrique subsaharienne, 2,80 milliards au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 3,38 milliards en Asie de l'Est et dans le Pacifique, et 2,46 milliards en Asie du Sud.

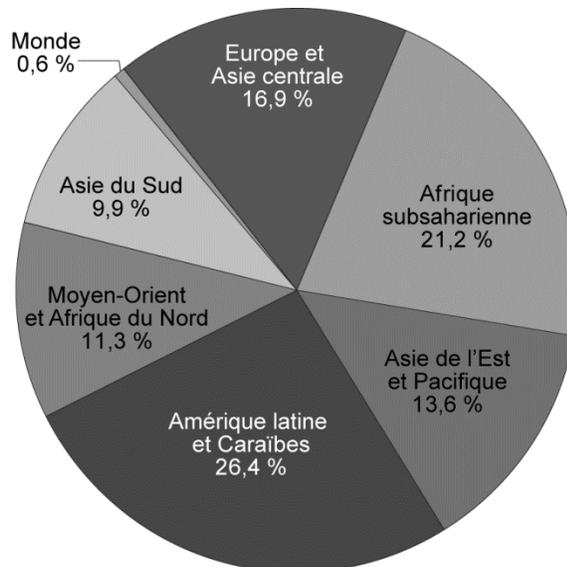
Pour en savoir plus au sujet de la SFI, prière de visiter son site Web

(http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/Multilingual_Ext_Content/IFC_External_Corporate_Site/Home_FR).

Graphique 7

Ventilation régionale des nouveaux investissements de la SFI, 2013

(% des engagements de 24,9 G\$US)

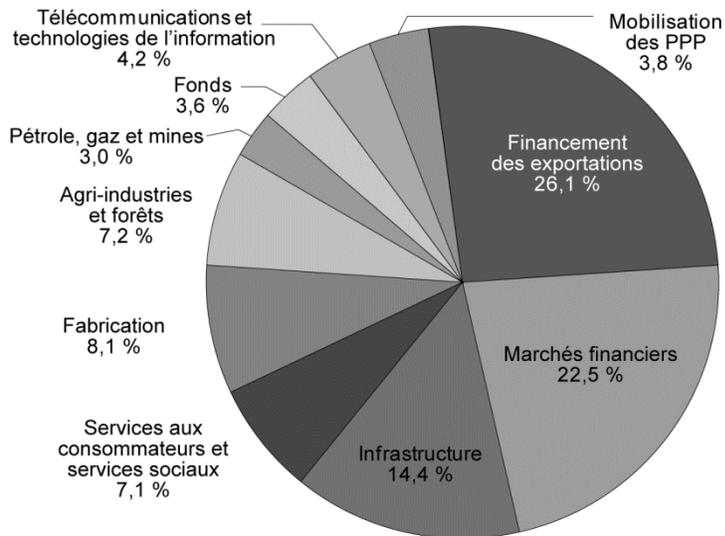




Graphique 8

Ventilation sectorielle des nouveaux investissements de la SFI, 2013

(% des engagements de 24,9 G\$US)



AMGI – Agence multilatérale de garantie des investissements

Coup d'œil sur l'AMGI

- Fondation : 1988
- Nombre de membres : 179
- Mission : Promouvoir l'investissement direct étranger pour contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la vie des gens dans les pays en développement.
- Clients : Investisseurs et prêteurs
- Outils : Assurance contre les risques politiques, conseils et services juridiques
- Taille : Garanties de risque de 2,8 G\$US en 2013

L'AMGI favorise l'investissement étranger dans les pays en développement en assurant les risques non commerciaux. Elle fournit aussi un soutien technique pour aider les pays en développement à promouvoir les possibilités d'investissement et elle utilise ses services juridiques pour réduire les obstacles éventuels à l'investissement.

En 2013, le montant des garanties émises pour des projets dans les pays en développement membres de l'AMGI a totalisé 2,8 milliards de dollars américains, soit un peu plus qu'en 2012 (2,7 milliards de dollars américains). Plus de 54 % des garanties nettes émises en 2013 ont appuyé des projets de développement du secteur privé en Afrique subsaharienne.

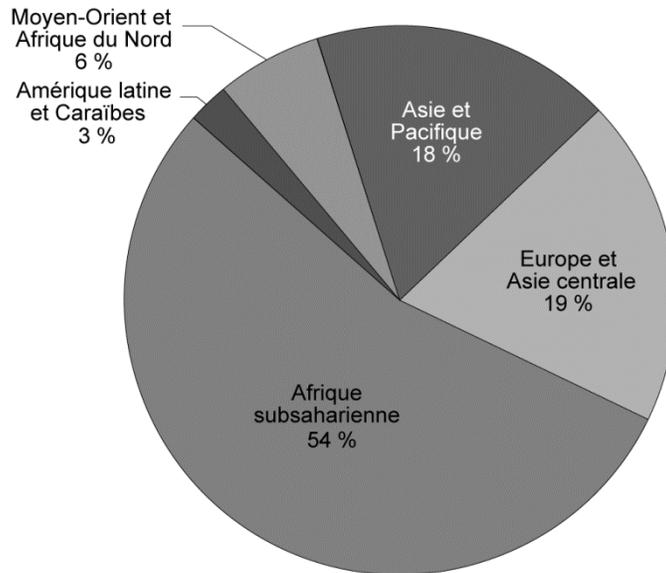
Pour en savoir plus au sujet de l'AMGI, prière de visiter son site Web (<http://www.miga.org/>).



Graphique 9

Ventilation régionale des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2013

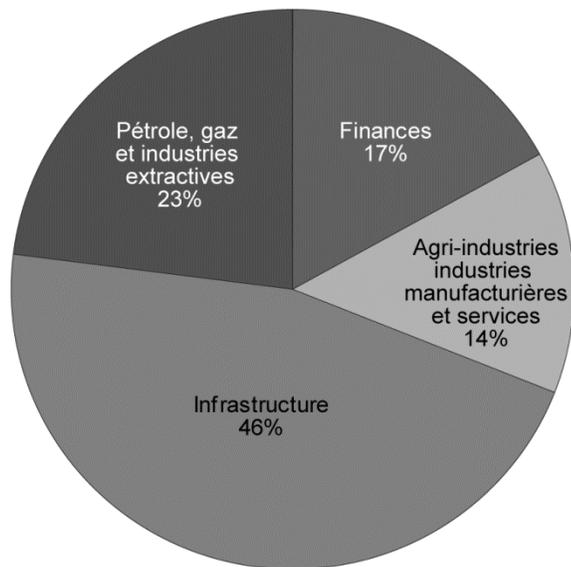
(% des engagements de 2,8 G\$US)



Graphique 10

Ventilation sectorielle des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2013

(% des engagements de 2,8 G\$US)





CIRDI – Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Coup d'œil sur le CIRDI

- Fondation : 1966
- Nombre de membres : 149 membres en règle; 157 signataires
- Mission : Régler les différends internationaux relatifs aux investissements

Créé en vertu de la *Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États*, le CIRDI offre des mécanismes de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les pays membres et des investisseurs étrangers. Le Canada a signé la convention en 2006 mais, comme il ne l'a pas ratifiée, il n'est pas encore membre. Avec l'adhésion du Canada au CIRDI, les investisseurs canadiens disposeraient d'un mécanisme supplémentaire de règlement des différends relatifs aux investissements confiés à l'arbitrage international.



Conformité à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (la Loi) est entrée en vigueur le 28 juin 2008. Elle énonce trois conditions qui doivent être remplies pour que l'aide internationale constitue une aide au développement officielle. Cette aide doit :

- contribuer à la réduction de la pauvreté;
- tenir compte des points de vue des pauvres;
- être compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

La Loi vise tous les ministères fédéraux qui accordent une aide au développement officielle, y compris par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale.

Pour que des dépenses ou des investissements figurent dans les rapports sur l'aide au développement officielle, le ministre compétent doit être d'avis qu'ils remplissent ces conditions. Aux fins de la transparence de la reddition de comptes en la matière, la Loi exige que les ministres rendent compte de l'aide au développement officielle accordée dans un rapport annuel au Parlement. Ces rapports annuels sont accessibles sur la page Web des rapports sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada (<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/eng/FRA-61295946-JEX>) du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Les ministres responsables ont déterminé que les institutions du Groupe de la Banque mondiale qui reçoivent du financement du gouvernement du Canada répondent à ces critères. Plus particulièrement :

- L'IDA est la plus importante source de financement de donateurs destiné aux services sociaux de base dans les pays les plus pauvres. L'IDA fonde l'octroi de ses crédits sur des stratégies d'aide-pays qui prennent en compte les points de vue de la société civile et les bénéficiaires éventuels du financement accordé. L'IDA est un chef de file reconnu du soutien aux objectifs de développement visiblement liés à l'amélioration des droits de la personne, comme l'amélioration de l'accès des gens pauvres aux services d'éducation et de santé, leur participation et prise de décisions, et le renforcement des systèmes de justice.
- La BIRD est structurée à la manière d'une coopérative appartenant à ses 187 pays membres et exploitée dans leur intérêt. Ainsi, les bénéficiaires de son financement à faible coût et de son expertise en matière de développement sont représentés dans les processus décisionnels. Les activités de la BIRD sont axées sur la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu moyen et les pays à faible revenu solvables.
- Les programmes et les activités de la SFI sont axés sur le secteur privé. Puisqu'une partie des fonds investis par l'entremise de la SFI sont octroyés aux conditions du marché, le financement versé par le Canada à la SFI n'est pas intégralement consigné dans l'aide au développement officielle. Toutefois, la mission de réduction de la pauvreté ainsi que les mesures de protection environnementale et sociale de la SFI sont conformes à l'esprit de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*. De plus, les activités de la SFI sont orientées par son Conseil des gouverneurs et son Conseil d'administration, où sont représentés tous les pays pauvres dans lesquels la SFI effectue des investissements.



Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale dispose de plusieurs organismes pour faire en sorte que ses activités soient menées de façon intégrée et à ce qu'elles produisent des résultats bénéfiques pour les personnes vulnérables et désavantagées des pays en développement.

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI)

Le CEI est un organisme interne et autonome du Groupe de la Banque mondiale. Il relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Il évalue l'impact des programmes de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI sur le développement. Sa fonction consiste à évaluer objectivement le travail de ces organismes, de mettre en place une responsabilisation au chapitre de la réalisation des objectifs de la Banque et de veiller à ce que cette dernière tire des leçons de ses expériences. Ses rapports sont disponibles sur le site Web de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org/ieg>).

Département d'audit interne

Le travail du Département d'audit interne consiste principalement à déterminer si les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Groupe de la Banque mondiale donnent l'assurance raisonnable : que l'information importante sur les plans des finances, de la gestion et des opérations est exacte, fiable et produite en temps opportun; que les ressources sont acquises économiquement et utilisées avec efficacité; que les actifs sont protégés; que les mesures prises par l'organisation sont conformes aux politiques, procédures, contrats et aux lois et règlements pertinents; et que les programmes, les plans et les objectifs opérationnels importants seront réalisés.

Panel d'inspection

Le Panel d'inspection a pour but premier de donner suite aux préoccupations des personnes susceptibles d'être touchées par les projets de la BIRD et de l'IDA, et de veiller à ce que la Banque mondiale respecte ses politiques et procédures opérationnelles au cours des étapes de conception, de préparation et d'exécution des projets. Le Conseil d'administration établit la composition du Panel, et ce dernier lui rend compte directement. On trouve de plus amples renseignements au sujet du Panel sur le site Web de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org/inspectionpanel>).

Bureau du conseiller-médiateur pour l'application des directives (CAO)

Le Bureau du CAO s'engage à rehausser la viabilité des projets de la SFI et de l'AMGI ainsi que leur incidence sur le développement en donnant suite, rapidement et efficacement, aux plaintes des collectivités touchées. Il aide aussi la SFI et l'AMGI à accroître les retombées sociales et environnementales de leurs activités et à favoriser un degré de responsabilisation élevé. Le rapport annuel du Bureau du CAO est disponible sur le site Web du CAO (<http://www.cao-ombudsman.org/about/whoweare/documents/FrenchCAOGuidelines06.08.07Web.pdf>).

Service de déontologie institutionnelle (INT)

L'INT enquête sur les allégations de fraude et de corruption touchant les opérations du Groupe de la Banque mondiale, de même que sur les allégations d'inconduite des employés; il transmet ses conclusions directement au président. L'INT participe aussi aux efforts de prévention visant à protéger les fonds du Groupe de la Banque et à ce qu'ils servent aux fins prévues. Le Groupe de la Banque mondiale a sanctionné 83 entités en 2012. On trouvera de plus amples renseignements au sujet de l'INT sur le site Web de la Banque mondiale (<http://go.worldbank.org/036LY1EJJ0>).



Souscriptions du Canada au capital et actions détenues

Le Groupe de la Banque mondiale est régi par ses pays membres. Chacun d'eux détient des actions des organismes qui constituent le Groupe. Les pays exercent principalement leur pouvoir décisionnel par l'entremise de leur gouverneur et de leur administrateur, en fonction de la nature des décisions, et lors des négociations sur l'augmentation du capital et la reconstitution des ressources.

Le Canada est au nombre des 10 principaux actionnaires du Groupe de la Banque mondiale, ayant souscrit 7,2 milliards de dollars américains au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et contribué 10,2 milliards de dollars américains à l'IDA. Cela lui confère de 2,5 % à 3,23 % des voix au sein des différentes institutions de la Banque.

En mars 2013, le Canada a complété le versement de la souscription qu'il s'était engagé à verser dans le cadre de la réponse internationale concertée à la crise économique et financière mondiale, qui comprenait l'accroissement du soutien du Groupe de la Banque mondiale aux pays emprunteurs. On en trouvera la description dans la section ci-dessous, qui porte sur la contribution financière du Canada au Groupe de la Banque mondiale.

Tableau 6

Souscriptions du Canada au capital en 2013

(M\$US, sauf indication contraire)

	BIRD	IDA	SFI	AMGI
Souscriptions au capital et contributions	7 039,5	10 228 ¹	81,3	56,5
Montant versé	433,1	10 228 ¹	81,3	10,7
Montant non versé, mais tributaire des besoins futurs en capital	6 606,5	–	–	45,8
Part des souscriptions (%)	3,15	4,56	3,38	2,95
Part des voix (%)	3,01	2,58	3,23	2,50

¹ Il s'agit du total de la contribution et des engagements du Canada au titre de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA.

Nota – Données tirées des rapports annuels et des états financiers de 2012 de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI.

À la Banque, le nombre de voix d'un pays est principalement fonction du nombre d'actions qu'il détient, ce qui signifie en fait que le nombre de voix traduit le poids économique relatif de chaque membre. Un petit nombre de voix de base est aussi réparti également entre tous les membres. À la fin de 2010, des réformes touchant le nombre d'actions et de voix à la BIRD ont été approuvées, ce qui fera augmenter la part des voix détenues par les pays en développement et les économies émergentes puisque les augmentations générales et spéciales du capital sont financées par les États membres. À mesure que ces réformes des voix seront mises en œuvre, le Canada devrait passer du 7^e au 11^e rang parmi les actionnaires, favorisant une plus grande représentation et une reconnaissance accrue de certaines importantes économies de marché émergentes.

Le gouverneur canadien au Groupe de la Banque mondiale

Les pays membres nomment chacun un gouverneur pour les représenter au Conseil des gouverneurs, qui constitue la plus haute instance du Groupe de la Banque mondiale. Le gouverneur représentant le Canada est le ministre des Finances, l'honorable James M. Flaherty.



Les gouverneurs sont responsables des grandes décisions institutionnelles comme l'adhésion et la suspension de membres, le relèvement ou la réduction du capital-actions autorisé de la Banque, la détermination du partage du revenu net, de même que l'examen des états financiers et des budgets.

Le Conseil des gouverneurs est appelé à voter sur un certain nombre de propositions au cours de l'année. Les positions prises par le Canada sur les résolutions entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2013 sont présentées ci-après.

Bilan des votes du gouverneur canadien (du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013)

En mai 2012, le Canada a appuyé la modification de la Résolution 294 du Conseil des gouverneurs sur la création du Comité ministériel conjoint du développement.

En mai 2012, le Canada a appuyé le transfert de 55 millions de dollars américains provenant de l'excédent de la BIRD afin de reconstituer le fonds fiduciaire pour la bande de Gaza et la Cisjordanie.

En juillet 2012, le Canada a nommé de nouveau M^{me} Marie-Lucie Morin à titre de candidate du Canada aux élections des administrateurs en 2012.

En juillet 2012, le Canada a appuyé la Résolution 624 sur l'élection régulière des administrateurs.

En juillet 2012, le Canada a voté contre la proposition de hausser le salaire des administrateurs et de leurs suppléants, invoquant la nécessité de contenir l'augmentation des dépenses de l'institution compte tenu de la situation économique des pays membres. La hausse proposée n'a pas obtenu le niveau de soutien requis et n'a donc pas été approuvée.

En septembre 2012, le Canada a voté en faveur de la nomination du Pérou à titre d'hôte des assemblées générales annuelles du FMI et de la Banque mondiale en 2015, qui se dérouleront du 9 au 11 octobre à Lima.

En février 2013, le Canada a appuyé la demande d'adhésion de la Roumanie à l'IDA.

En mai 2013, le Canada a appuyé le transfert de 55 millions de dollars américains provenant de l'excédent de la BIRD afin de reconstituer le fonds fiduciaire pour la bande de Gaza et la Cisjordanie.

Vu l'ampleur de la participation du Canada au capital-actions, notre gouverneur siège également au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, qui se réunit deux fois par année, soit lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles (à l'automne). En 2012-2013, le gouverneur a déposé trois déclarations à l'intention du Comité du développement pour le compte des pays que représente le Canada, soit Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, soit le 20 avril 2013 à Washington, le 13 octobre 2012 à Tokyo et le 21 avril 2012 à Washington.

L'administratrice représentant le Canada au Groupe de la Banque mondiale

Les gouverneurs délèguent la gestion courante à 25 administrateurs à temps plein, en poste au siège de la Banque, à Washington. Les administrateurs sont nommés pour deux ans. Ils représentent chacun un groupe, lequel peut inclure plus d'un pays. L'administratrice pour le Canada, M^{me} Marie-Lucie Morin, représente le groupe de pays qui comprend le Canada. Les gouvernements de ce groupe de pays fournissent des conseils à l'administrateur au sujet des questions abordées par le Conseil d'administration. L'administrateur tient compte de ces conseils lorsqu'il prend position, en se fondant également sur son propre jugement à titre de membre de la direction du Groupe de la Banque mondiale.



Les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus. Lors des votes officiels, le nombre relatif de voix de chaque administrateur dépend du nombre d'actions détenues par le groupe de pays qu'il représente.

Les actionnaires soulèvent couramment de sérieuses questions ou préoccupations au sujet de certaines opérations de la Banque avant que celles-ci ne soient débattues par le Conseil d'administration. En outre, les administrateurs peuvent voter contre certains projets ou politiques ou s'abstenir de voter après avoir consulté les membres de leur groupe. En 2012-2013, l'administratrice représentant le Canada a appuyé toutes les politiques et tous les projets approuvés par le Conseil, à trois exceptions près.

Bilan des votes de l'administratrice représentant le Canada en 2012-2013

(Oppositions ou abstentions seulement)

En juin 2012, l'administratrice représentant le Canada a voté contre la résolution visant à augmenter la rémunération du personnel du Groupe de la Banque mondiale en raison du besoin d'établir un cadre de politiques complet en matière de ressources humaines qui tienne compte d'autres facteurs des ressources humaines, de facteurs institutionnels et de facteurs externes.

En novembre 2012, l'administratrice représentant le Canada s'est abstenue de voter sur le projet d'investissement de la SIF dans ABS-Sisak pour le projet Danieli, en Croatie.

En juin 2013, l'administratrice représentant le Canada a voté contre la proposition d'augmenter la rémunération du personnel du Groupe de la Banque mondiale au motif qu'il faut adopter un cadre stratégique exhaustif sur les ressources humaines qui tienne compte d'autres facteurs de ressources humaines, de considérations institutionnelles et d'externalités.

Personnel du bureau de l'administratrice canadienne à la Banque mondiale (au 30 juin 2013)

Administratrice	Marie-Lucie Morin (Canada)
Administratrice suppléante	Janet Victoria Harris (Saint-Kitts-et-Nevis)
Conseiller principal	Eamonn Kearns (Irlande)
Conseiller principal	Ian MacDonald (Canada)
Conseiller principal	Jonathan Rothschild (Canada)
Conseiller	Niall Cassidy (Irlande)
Conseiller	Andrew Clark (Canada)
Conseillère	Laura Dorling (Canada)
Conseillère	Louisa Pang (Canada)
Conseiller	Kevin Silston (Antigua-et-Barbuda)
Adjointe administrative	Anne Turcotte (Canada)
Adjoint de programme	Kimani James (Grenade)



Contributions financières du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2012-2013

Le Canada est un important donateur au Groupe de la Banque mondiale. En 2002-2013, il a versé les contributions suivantes :

Augmentation du capital de la BIRD : 1 635 689 965 \$US (dont 98 141 398 \$US en capital versé)

En 2010, les membres du Groupe de la Banque mondiale ont convenu d'injecter plus de 86 milliards de dollars américains dans le capital de la BIRD pour augmenter le volume des prêts aux pays à revenu moyen et accroître les droits de vote et la représentation des pays en développement et en transition. Cet apport en capital devait être versé sur cinq ans. La part du Canada à cette injection de capital est d'environ 1,6 milliard de dollars américains.

Au cours de la période à l'étude (du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013), le Canada a souscrit 13 559 actions supplémentaires du capital-actions de la BIRD, conformément aux résolutions du Conseil des gouverneurs sur les augmentations générales et les bonifications sélectives du capital. Cette augmentation du capital-actions de la Banque est entrée en vigueur, et le Canada a versé la somme nécessaire en deux tranches.

Participation du Canada au capital-actions de la BIRD

	Nombre d'actions	Capital versé (\$US)	Capital exigible (\$US)	Capital total (\$US)
Avant les augmentations générales et les bonifications sélectives du capital	44 795	334 934 030	5 068 910 795	5 403 844 825
Tranche 1 (15 et 30 mars 2012)	7 914	57 288 000	897 423 067	954 705 390
Tranche 2 (27 mars 2013)	5 645	40 853 398	640 125 501	680 984 575
Total	58 354	433 075 428	6 606 459 362	7 039 534 790

Contribution à l'IDA : 883 230 000 \$

L'IDA constitue le principal outil de la Banque mondiale pour le financement destiné aux pays les plus pauvres; elle leur octroie des subventions et des prêts sans intérêt. L'IDA attribue ses ressources principalement suivant un mécanisme fondé sur le rendement, qui inclut des mesures de l'inclusion sociale dans un pays (p. ex., filet de sécurité sociale, égalité entre les sexes) et de la gouvernance. Plus un pays obtient des cotes élevées relativement à ces indicateurs, plus il peut recevoir de ressources de la part de l'IDA.

Au cours de la période à l'étude (du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013), le Canada a versé 883,2 millions de dollars à l'IDA – 441,6 millions en 2012 ainsi qu'en 2013 – conformément à la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA. Cette contribution appuie les efforts de l'IDA visant à accroître l'efficacité de l'aide, à financer de grands projets régionaux comme des projets d'infrastructure, et à fournir une aide spéciale à des États fragiles comme l'Afghanistan et Haïti, tout en veillant à ce que l'endettement des pays n'atteigne pas un niveau insoutenable.



Les négociations entourant la Dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA se sont poursuivies en 2013. Dans son rapport de 2013 au Parlement, le gouvernement présentera la conclusion de ces négociations, y compris le niveau révisé de ses engagements annuels et les résultats auxquels s'attend l'IDA par voie de conséquence.

Allègement de la dette multilatérale par l'intermédiaire de la Banque mondiale : 102 400 000 \$

Dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), la Banque mondiale, le FMI et le Fonds africain de développement ont accepté d'annuler la totalité des dettes admissibles des pays pauvres très endettés. Au sommet du G-8 tenu à Gleneagles en 2005, le Canada et d'autres pays donateurs se sont mis d'accord pour compenser entièrement ces institutions pour les dettes qu'elles annuleront au nom des pays pauvres, de façon à ne pas nuire à leur capacité de fournir une nouvelle aide financière à tous les pays à faible revenu. L'engagement total du Canada pour la période de 50 ans de l'IADM se chiffre à 2,5 milliards de dollars, les paiements étant versés annuellement.

Au cours de la période à l'étude (du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013), le Canada a versé 102,4 millions de dollars au Groupe de la Banque mondiale aux fins de l'IADM, soit 51,2 millions en 2012 et le même montant en 2013.

Fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

Les fonds fiduciaires jouent un rôle important pour mobiliser les ressources des donateurs par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale afin de s'attaquer aux grands problèmes de développement stratégique à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Plus particulièrement, les fonds mobilisent du financement bancaire pour des programmes de développement, principalement à la suite de désastres et de conflits; permettent aux donateurs et aux bailleurs de fonds du secteur privé qui financent des activités de développement de s'associer à la Banque conformément aux objectifs d'harmonisation; renforcent la capacité de travailler dans des domaines novateurs; et leur personnel collabore avec les organisations de la société civile. Les fonds fiduciaires peuvent compter un ou plusieurs donateurs. Le Canada contribue aux deux types de fonds en privilégiant ceux à donateurs multiples.

L'annexe 5 dresse la liste complète des fonds fiduciaires qui, sauf indication contraire, sont gérés par l'entremise du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.



Annexe 5

Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

Sauf indication contraire, les décaissements indiqués ci-dessous sont effectués par l'entremise du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

(millions de dollars canadien)

Fonds fiduciaires	Décaissements effectués entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2013
Amériques	
Programme d'entrepreneuriat pour l'innovation dans les Caraïbes	5,0
Gestion économique dans les Caraïbes	9,8
Activités d'analyse et de consultation de la Banque mondiale dans les Caraïbes	0,95
Réforme de la réglementation des affaires Canada-Amériques (Interaméricain)	5,1
Améliorer l'incidence des industries extractives sur le développement (Pérou)	4,0
Asie	
Projet de formation axée sur les compétences et de perfectionnement des compétences (Bangladesh)	13,8
Programme d'amélioration de la gestion des dépenses publiques (Bangladesh)	9,8
Soutien au Programme de développement du secteur de la santé (Bangladesh)	24,0
Appui au parlement et aux médias (Bangladesh)	0,5
Programme d'appui aux PME en Indonésie de l'Est (Indonésie)	3,5
Renforcement de la gestion des finances publiques (Indonésie)	3,0
Transparence dans le secteur extractif (Indonésie)	1,2
Développement de l'agroentreprise (Philippines)	2,0
Amélioration du climat des affaires (Philippines)	0,7
Réforme du système d'enseignement et de formation techniques et professionnels (Sri Lanka)	0,3
Bonne gouvernance et efficacité de l'aide – Volet III (Vietnam)	2,5
Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté (Vietnam)	3,0
Projet sur la compétitivité du secteur agricole au Vietnam (Vietnam)	1,0
Europe, Moyen-Orient, Maghreb, Afghanistan et Pakistan	
Fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan – Coûts récurrents	16,0
Projet d'amélioration de la qualité de l'éducation (Afghanistan)	22,0
Atténuer l'impact du déplacement syrien en Jordanie	3,0
Programme d'assistance technique pour les micro, petites et moyennes entreprises (Moyen-Orient et Maghreb)	3,75
Fonds de transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	15,0
Afrique subsaharienne	
Élaboration des budgets dans le secteur de la santé (Rép. dém. du Congo)	1,2
Programme de croissance agricole - Appui au fonds en fidéicommiss multidonateurs (Éthiopie)	7,6
Programme d'amélioration du climat d'investissement (Éthiopie)	2,5
Développement de l'entrepreneuriat féminin (Éthiopie)	3,5
Fonds d'analyse et de planification (Éthiopie)	0,1
Évaluation et mesure conjointes de gouvernance (Éthiopie)	0,4



Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale (suite)

(millions de dollars canadien)

Fonds fiduciaires	Décaissements effectués entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2013
Appui au filet de protection du niveau de production minimale 2013-2017 (Éthiopie)	0,4
Projet d'administration des terres – phase II (Ghana)	3,0
Appui multisectoriel des activités et des politiques pour la nutrition (Malawi)	13,5
Programme de livraison des services de santé (Mozambique)	9,7
Réforme du secteur minier (Nigéria)	0,8
Appui à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique – phase III	8,0
Association pour renforcer la recherche agricole en Afrique orientale et centrale – II	2,4
Appui à la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre – II	2,0
Forum pour la recherche agricole en Afrique – Phase III; Forum pour la recherche agricole en Afrique III – Suivi	4,0
Programme régional de partenariat pour le VIH/sida (Afrique du Sud et de l'Est)	4,0
Programme africain de lutte contre l'onchocercose – phase III (régional)	3,6
Appui à la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre – I (régional)	4,0
Programme d'apprentissage au sujet du genre et du conflit en Afrique (régional)	3,3
Projet en gestion intégrée des sols et des eaux (Rwanda)	5,0
Appui au secteur de l'éducation – Renforcement des capacités à l'échelle locale (Sénégal)	3,0
Appui au secteur de l'éducation – Pauvreté, inégalité et analyse par sexe (Sénégal)	0,1
Enveloppe d'assistance technique (Tanzanie)	0,5
Initiatives de portée mondiale et politique stratégique	
Partenariat mondial pour l'éducation	45,4
Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	360,0
Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables	40,0
Mécanisme de garanties de marché pour le vaccin antipneumococcique (II)	24,4
Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale – Soutien institutionnel (2012)	30,0
L'agriculture pour l'amélioration de la nutrition et de la santé	20,0
Fond Canada-Société financière internationale	20,0
Centre de conseils techniques aux industries extractives	10,0
Initiative relative à la transparence des industries extractives	10,0
Mécanisme consultatif sur le climat d'investissement	1,0
Mécanisme d'aide pour les économies fragiles et touchées par des conflits	20,0
Fonds pour les technologies propres	200,0
Fonds de partenariat pour le carbone forestier – Fonds pour le carbone	5,0
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	25,0
<i>Open Aid Partnership</i>	1,0
Initiative AgRésultats ¹	19,0
Fonds catalyseur pour les changements climatiques ¹	60,3
Fonds de liaison du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale – Canada	0,45



Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale *(suite)*

(millions de dollars canadien)

	Décaissements effectués entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2013
Fonds fiduciaires	
<i>Rapport sur le développement dans le monde 2014 – Gérer les risques pour le développement</i>	0,20
<i>Rapport sur le développement dans le monde 2013 – L'emploi</i>	0,20
Initiative Aide pour le commerce - Mécanisme de facilitation des échanges de la Banque mondiale	0,80
Groupe consultatif sur les plus démunis	0,50
Soutien du Comité des donateurs pour le Fonds fiduciaire de développement des entreprises	0,09
Indicateurs des sciences et des technologies agricoles	0,23
Total	1 126,10

¹ Les décaissements au titre de ces fonds ont été effectués par l'entremise du ministère des Finances.
Sources : Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement; CFO-Stats



Annexe 6

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2013

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

(M\$US)

	Exercice 2012	Exercice 2013
Dépenses d'administration	1 764	1 908
Revenu de fonctionnement	783	876
Total de l'actif	338 178	324 367
Engagements de l'exercice	20 582	15 249
Décaissements bruts	19 777	16 030
Prêts non versés	62 916	62 306
Remboursements du principal, y compris les paiements anticipés	11 979	9 478
Décaissements nets	7 795	6 352
Ratio d'endettement (%)	26,98	26,78

Source : États financiers provisoires de la BIRD (2013)

Association internationale de développement

(M\$US)

	Exercice 2012	Exercice 2013
Revenu net	-210	-1 752
Encours des crédits au développement	123 576	125 135
Engagements de l'exercice	14 753	16 298
Décaissements bruts	11 061	11 228
Remboursements de principal	3 041	3 822
Décaissements nets	7 037	7 371

Source États financiers provisoires de l'IDA (2013)

Société financière internationale

(M\$US)

	Exercice 2012	Exercice 2013
Dépenses d'administration	798	845
Revenu net	1 658	1 350
Total de l'actif	75 761	77 525
Portefeuille engagé	45 277	49 584
Engagements de l'exercice	20 358	24 853
Nombre de projets	576	612
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	31 438	34 677

Sources : Ébauche du rapport annuel (2013) et états financiers provisoires (2013) de la SFI



Agence multilatérale de garantie des investissements

(M\$US)

	Exercice 2012	Exercice 2013
Dépenses d'administration et autres dépenses	44	47
Revenu de fonctionnement	18	19
Total de l'actif	1 622	1 849
Capacité de souscription législative	13 093	13 897
Garanties émises pendant l'exercice	2 657	2 781
Nombre de nouveaux contrats	66	47
Risque net	6 262	6 410
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	3,8	4,5

Source : États financiers provisoires de l'AMGI (2013)



Annexe 7

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2013

(M\$US)

	BIRD	IDA	Montant total
Par région			
Afrique	42,0	8 203,4	8 245,4
Asie de l'Est et Pacifique	3 660,5	2 586,0	6 246,5
Europe et Asie centrale	4 591,2	728,5	5 319,7
Amérique latine et Caraïbes	4 769,2	435,0	5 204,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 808,6	249,0	2 057,6
Asie du Sud	377,7	4 096,3	4 474,0
Total	15 249,2	16 298,2	31 547,3
Par thème			
Commerce et intégration			2 707
Développement humain			4 348
Développement rural			4 651
Développement social, égalité entre les sexes et lutte contre l'exclusion			1 310
Développement urbain			2 861
Finances et développement du secteur privé			4 380
Gestion économique			484
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles			2 470
Gouvernance du secteur public			3 790
Primauté du droit			590
Protection sociale et gestion des risques			3 956
Total			31 547
Par secteur			
Agriculture, pêche et foresterie			2 112
Droit, justice et administrations publiques			7 991
Eau, assainissement et protection contre les inondations			2 220
Éducation			2 731
Énergie et mines			3 280
Finances			2 055
Industrie et commerce			1 432
Information et communication			228
Santé et autres services sociaux			4 363
Transports			5 135
Total			31 547
Dont BIRD			15 249
Dont IDA			16 298

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Annexe 8

Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2013

(M\$US)

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Afrique						
Afrique (région)			8	1 470	8	1 470
Bénin			3	92	3	92
Burkina Faso			5	285	5	285
Burundi			2	50	2	50
Cameroun			2	158	2	158
Cap-Vert	1			19	1	19
Comores			2	8	2	8
Congo. Rép. dém. du			4	532	4	532
Côte d'Ivoire			1	60	1	60
Éthiopie			3	1 115	3	1 115
Ghana			2	155	2	155
Guinée			2	30	2	30
Kenya			4	615	4	615
Lesotho			2	32	2	32
Libéria			4	105	4	105
Madagascar			2	167	2	167
Malawi			4	200	4	200
Mali			3	140	3	140
Mauritanie			1	30	1	30
Maurice	2	35			2	35
Mozambique			6	337	6	337
Niger			4	140	4	140
Nigéria			6	1 015	6	1 015
Rwanda			3	160	3	160
Sao Tomé-et-Principe			1	6	1	6
Sénégal			3	160	3	160
Seychelles	1	7			1	7
Soudan du Sud			2	71	2	71
Tanzanie			5	606	5	606
Tchad			1	15	1	15
Togo			1	14	1	14
Ouganda			3	262	3	262
Zambie			2	155	2	155
Total	4	42	91	8 203	95	8 245



Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2013 (suite)

(M\$US)

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Asie de l'Est et Pacifique						
Chine	14	1 540			14	1 540
Îles Marshall			1	3	1	3
Indonésie	9	1 721			9	1 721
Kiribati			1	1	1	1
Myanmar			2	520	2	520
Papouasie-Nouvelle-Guinée				7		7
Philippines	2	400			2	400
Rép. dém. populaire lao			5	71	5	71
Tonga			1	2	1	2
Vietnam			12	1 982	12	1 982
Total	25	3 661	22	2 586	49	6 247
Europe et Asie centrale						
Albanie	1	40			1	40
Arménie	2	75	2	47	4	122
Azerbaïdjan	2	297			2	297
Bélarus	1	90			1	90
Bosnie-Herzégovine			1	34	1	34
Croatie	3	344			3	344
Fédération de Russie	2	60			2	60
Géorgie	2	70	2	155	4	225
Kazakhstan kirghize	1	103			1	103
Kosovo			1	4	1	4
Macédoine, ex-rép. yougoslave de	2	252			2	252
Moldavie			3	80	3	80
Pologne	1	1 308			1	1 308
Roumanie	1	92			1	92
Rép. kirghize			2	37	2	37
Serbie	1	100			1	100
Tadjikistan			3	56	3	56
Turquie	3	1 301			3	1 301
Ukraine	2	460			2	460
Ouzbékistan			4	315	4	315
Total	24	4 591	18	729	42	5 320



Projets d'aide de la BIRD et de l'IDA approuvés pendant l'exercice 2013 (suite)

(M\$US)

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Amérique latine et Caraïbes						
Antigua-et-Barbuda	1	10			1	10
Bolivie, État plurinational de			2	74	2	74
Brésil	11	3 076			11	3 076
Colombie	3	600			3	600
Costa Rica	1	200			1	200
Guatemala	1	200			1	200
Haïti			5	235	5	235
Honduras			4	75	4	75
Mexique	1	50			1	50
Nicaragua			2	51	2	51
Panama	1	100			1	100
Pérou	5	125			5	125
Uruguay	4	408			4	408
Total	28	4 769	13	435	41	5 204
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Djibouti			2	13	2	13
Égypte	1	585			1	585
Jordanie	1	70			1	70
Liban	2	60			2	60
Maroc	4	593			4	593
Tunisie	1	500			1	500
Yémen			5	236	5	236
Total	9	1 809	7	249	16	2 058
Asie du Sud						
Afghanistan			3	168	3	168
Asie du Sud (région)			1	99	1	99
Bangladesh			7	1 567	7	1 567
Bhoutan			2	45	2	45
Inde	2	378	7	948	9	1 326
Maldives			1	10	1	10
Népal			6	316	6	316
Pakistan			5	744	5	744
Sri Lanka			1	200	1	200
Total	2	378	33	4 096	35	4 474
Total général	92	15 249	184	16 298	276	31 547

Nota – Inclut les garanties. Les opérations de financement supplémentaire ou additionnel (sauf l'élargissement de projets grâce à un financement additionnel) ne sont pas comptabilisées comme des opérations de prêt distinctes mais sont incluses dans le montant. Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptabilisées une seule fois, en tant qu'opérations de la BIRD. Les blancs indiquent une valeur zéro.

Source : Groupe de la Banque mondiale



Annexe 9

Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada (M\$US)

Exercice de la Banque (1 ^{er} juillet au 30 juin)	Montant
2006-2007	51,9
2007-2008	58,8
2008-2009	50,8
2009-2010	77,5
2010-2011	44,8
2011-2012	27,9
2012-2013	40,2

Nota – D'après les données de la Banque mondiale en date du 10 juillet 2013.

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada (\$US)

Fournisseur	Exercice	Secteur	Catégorie	Réf.	Montant
CIMA International	2012	Agriculture	Services-conseils	P126440	365 400
Hatfield Consultants Partnership	2012	Agriculture	Services-conseils	P122975	387 965
Walter Management Services	2012	Éducation	Produits	P097141	33 975
Jana Orac	2012	Éducation	Services-conseils	P107774	44 470
David A. Lynn	2012	Éducation	Services-conseils	P102174	64 520
Éducation internationale	2012	Éducation	Services-conseils	P084317	186 986
Walid El-Madhoun	2012	Éducation	Services-conseils	P102117	193 544
Louis-Philippe Lavoie	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P078131	17 500
Pierre Baillargeon	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P078131	70 492
Intelecon Research & Consultancy Ltd.	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P112334	110 536
SNC-Lavalin International inc.	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P102031	274 089
AECOM Consultants Inc.	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P079633	334 944
SNC-Lavalin International inc.	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P103037	342 151
Intelecon Research & Consultancy Ltd.	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P112334	420 094
MDFC International Inc. (Canada)	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P104456	452 385
RSW International Inc.	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P112573	523 508
RSW International Inc.	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P112573	552 510
Manitoba Hydro International	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P097818	699 031
Groupe SNC-Lavalin inc. et CETRA	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P079633	911 566
Manitoba Hydro International	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P097201	1 167 706
AECOM Consultants Inc./Sogreah-Artelia	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P116941	1 714 400
AECOM Consultants Inc.	2012	Énergie et mines	Services-conseils	P049395	5 955 627
Jacques Bussieres	2012	Finances	Services-conseils	P088759	41 000
MJ Southworth Consulting Limited	2012	Finances	Services-conseils	P125595	233 892
Carlos Alba Prado	2012	Finances	Services-conseils	P083250	243 000
Insurance Systems Inc.	2012	Finances	Services-conseils	P117069	986 904



Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada (suite)

(\$US)

Fournisseur	Exercice	Secteur	Catégorie	Réf.	Montant
Stephen Kenny	2012	Santé et services sociaux	Services-conseils	P082814	104 978
Centre hospitalier affilié universitaire de Québec	2012	Santé et services sociaux	Services-conseils	P096056	105 813
Yvan Conoir	2012	Santé et services sociaux	Services-conseils	P078658	111 903
Tatyana Nychyperovych	2012	Santé et services sociaux	Services-conseils	P086313	261 900
Groupe Consultation CCISD et NGO Songes	2012	Santé et services sociaux	Services-conseils	P088751	808 532
Michel Blouin	2012	Inform. et communications	Services-conseils	P113370	75 847
Enterprise Systems and Solutions Group	2012	Inform. et communications	Services-conseils	P094103	107 920
Andrew Dymond	2012	Inform. et communications	Services-conseils	P111432	155 707
Manmohan Rupria	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P114922	19 800
Helen Baryauga	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P124102	29 352
Gaston Gohou	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P090265	51 310
Jacques Leduc	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P090265	58 065
Pradeep Aggarwal	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P108787	59 119
Nizar Alibhai	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P120122	59 467
Roger Christen	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P083351	97 762
Serge A. Bouchard	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P104041	138 391
IDEA International	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P110722	165 000
Larisa Shavinina	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P115396	170 121
Walid El-Madhoun	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P115396	176 670
David McKillop	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P092484	201 895
GENINOV	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P120895	210 000
Carlos Alba Prado	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P083250	243 000
CRC SOGEMA	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P101322	255 700
Stephen F. Crout	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P092484	287 522
Groupe Consultation CCISD et NGO Songes	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P088751	1 027 866
Groupe Consultation CCISD et NGO Songes	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P088751	1 122 777
Groupe Consultation CCISD et NGO Songes	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P088751	1 342 036
FreeBalance Inc.	2012	Admin. publique, droit	Services-conseils	P108069	2 270 710
INRO Consultants Inc.	2012	Transports	Services-conseils	P034038	15 755
Dr Donath Mrawira	2012	Transports	Services-conseils	P119720	86 300
Organisation de l'aviation civile internationale	2012	Transports	Services-conseils	P120895	100 000
IBI Group	2012	Transports	Services-conseils	P100589	232 620
Peter Rae	2012	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P093806	95 700
Stanislaw Pietruszczak	2012	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P086768	113 200
Roche	2012	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P103881	445 124
ESD China Limited	2012	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P114107	811 837
Eduardo Quiroga	2013	Agriculture	Services-conseils	P130474	53 403



**Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA
pour des biens et services du Canada (suite)**
(\$US)

Fournisseur	Exercice	Secteur	Catégorie	Réf.	Montant
Aliou Diop	2013	Agriculture	Services-conseils	P084787	88 000
CIMA International	2013	Agriculture	Services-conseils	P126440	562 362
GENINOV	2013	Agriculture	Produits	P113623	1 924 079
Jacques Plante	2013	Éducation	Services-conseils	P116384	37 285
Willie Clarke-Okah	2013	Éducation	Services-conseils	P116521	71 280
Walter Management Services	2013	Éducation	Produits	P097141	75 700
Beauchemin International	2013	Éducation	Services-conseils	P098956	867 991
Beauchemin International	2013	Éducation	Produits	P086294	1 932 000
Paterson, Grant & Watson Limited	2013	Énergie et mines	Services-conseils	P122153	66 300
Spectrum Technologies Ltd.	2013	Énergie et mines	Produits	P120040	87 531
Jacques Corbin	2013	Énergie et mines	Services-conseils	P097974	120 058
Exp International Services Inc.	2013	Énergie et mines	Services-conseils	P099460	122 573
Ilan Dunsky, avocat, droit international	2013	Énergie et mines	Services-conseils	P104456	155 816
Econoler Group and Egis BCEOM International	2013	Énergie et mines	Services-conseils	P112573	179 634
OPTEC Energy Services Inc.	2013	Énergie et mines	Services-conseils	P078383	368 250
Manitoba Hydro International	2013	Énergie et mines	Services-conseils	P120660	999 076
Alan Curd	2013	Finances	Services-conseils	P090673	26 503
Stanislaw Manikowski	2013	Finances	Services-conseils	P096439	48 400
Carlos Alba Prado	2013	Finances	Services-conseils	P083250	82 875
Western World Consultants	2013	Santé et services sociaux	Services-conseils	P122944	422 178
Groupe Consultation CCISD	2013	Santé et services sociaux	Services-conseils	P116167	428 196
University of Canada	2013	Santé et services sociaux	Services-conseils	P102299	555 180
Consortium international de développement en éducation	2013	Industrie et commerce	Services-conseils	P112975	189 425
JBK Développement International	2013	Inform. et communications	Services-conseils	P071443	118 174
Edgardo Sepulveda	2013	Inform. et communications	Services-conseils	P117652	120 025
Gérard Verger	2013	Admin. publique, droit	Services-conseils	P090265	33 548
Jacques Leduc	2013	Admin. publique, droit	Services-conseils	P090265	43 133
Gilles Gauvreau	2013	Admin. publique, droit	Services-conseils	P090265	43 870
Crispin Pemberton Pigott	2013	Admin. publique, droit	Services-conseils	P122320	67 530
International Federation of Customs Brokers	2013	Admin. publique, droit	Services-conseils	P101750	76 610
Tony Andrison	2013	Admin. publique, droit	Services-conseils	P112713	98 901
IDEA International	2013	Admin. publique, droit	Services-conseils	P122476	140 677
Frank Williams	2013	Admin. publique, droit	Services-conseils	P096931	147 650
Intelcan Technosystems Inc.	2013	Admin. publique, droit	Produits	P083751	1 126 792
Cowater International Inc.	2013	Admin. publique, droit	Services-conseils	P127040	1 700 000
Prosper Biabio	2013	Transports	Services-conseils	P087004	31 910
Exp International Services Inc.	2013	Transports	Services-conseils	P111548	145 795
CIMA International	2013	Transports	Services-conseils	P092537	172 350
Association du transport aérien international	2013	Transports	Services-conseils	P092537	189 500
CIMA International	2013	Transports	Services-conseils	P092537	244 100
AECOM Consultants Inc.	2013	Transports	Services-conseils	P092537	432 243



**Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA
pour des biens et services du Canada (suite)**

(\$US)

Fournisseur	Exercice	Secteur	Catégorie	Réf.	Montant
AECOM Consultants Inc.	2013	Transports	Services-conseils	P101745	1 192 086
M/S LEA International Ltd., Canada	2013	Transports	Services-conseils	P092837	1 218 401
CIMA International	2013	Transports	Services-conseils	P079736	4 339 477
Matthew Kleinosky	2013	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P084605	2 000
SETYM International	2013	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P091092	33 295
Wahid Madhoun	2013	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P110679	66 080
Exp International Services Inc.	2013	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P119077	473 021
Exp International Services Inc.	2013	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P119077	534 868
Aquatech International Water Services	2013	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P054221	570 011
Aquatech International Water Services	2013	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P072030	7 354 404
Habitat pour l'humanité	2013	Eau, trait. de l'eau, prot. contre les inondations	Services-conseils	P125805	9 998 817



Annexe 10

Communiqués de 2012-2013 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Washington, États-Unis

Le 21 avril 2012

Communiqué de la vingt-cinquième réunion du Comité monétaire et financier international

Présidée par M. Tharman Shanmugaratnam, Vice-Premier Ministre de Singapour et Ministre des Finances

L'économie mondiale se redresse progressivement. Depuis notre dernière réunion, des mesures importantes ont été prises dans la zone euro, tant au niveau national qu'au niveau régional, notamment le renforcement du pare-feu européen. Aux États-Unis, les indicateurs économiques s'améliorent. Dans l'ensemble, les pays émergents et en développement demeurent une source de dynamisme pour l'économie mondiale. Mais il reste encore du travail à accomplir. Il faut s'attendre encore à une période de croissance modérée dans le monde, et les risques restent élevés. Nous continuerons d'agir collectivement pour rétablir la confiance, raviver la croissance et créer des emplois.

- En ce qui concerne *les pays avancés*, de nouvelles mesures s'imposent dans un grand nombre de pays pour parvenir à un rééquilibrage crédible des finances publiques et à une réduction de la dette publique, tout en évitant de donner à la politique budgétaire une orientation trop restrictive. Là où les conditions le permettent, il convient de laisser jouer les stabilisateurs budgétaires automatiques. Dans tous les pays, des stratégies viables de rééquilibrage budgétaire à moyen terme doivent être en place. La politique monétaire devra rester accommodante tant que les perspectives d'inflation resteront ancrées et que la croissance sera faible. Il convient de surveiller attentivement l'impact potentiel et les retombées transnationales de ce type de politique. Les réformes structurelles visant à accroître la production potentielle et l'emploi sont indispensables et doivent trouver un nouveau souffle. Dans la zone euro, il sera essentiel de poursuivre les efforts engagés pour parvenir à la viabilité de la dette, assurer la stabilité financière et entreprendre des réformes structurelles ambitieuses afin de renforcer la confiance et la productivité, de faciliter un rééquilibrage au sein de l'union monétaire et de promouvoir une croissance forte et équilibrée.
- Les *pays émergents et en développement* poursuivent leur trajectoire de croissance, malgré les retombées émanant des pays avancés. Les tensions qui existent actuellement en Europe, le niveau élevé et la volatilité des cours du pétrole et des autres produits de base, ainsi que l'ampleur et l'instabilité des flux de capitaux constituent des défis importants pour les pouvoirs publics. Ils doivent donc trouver un juste équilibre entre la nécessité d'atténuer les risques baissiers en prenant les mesures adéquates pour soutenir la croissance et celle de juguler les pressions inflationnistes. Dans certains pays, il convient de surveiller attentivement la croissance rapide du crédit. Les pays à faible revenu doivent préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette tout en poursuivant leurs objectifs de développement et en remédiant à leurs déficits d'infrastructures pour rehausser leur potentiel de croissance. Nous invitons les pays membres à achever le montage financier jusqu'à 2014–15 en faveur des pays à faible revenu dans le cadre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et nous examinerons les propositions visant à en assurer la viabilité à long terme, d'ici à notre Assemblée annuelle de 2012. Nous engageons le FMI à soutenir les efforts des pays arabes en transition en leur fournissant des conseils de politique économique, une assistance technique et des concours financiers appropriés à ce moment historique; nous appuyons ces efforts, notamment par la



collaboration dans le cadre du Partenariat de Deauville, pour faciliter la transition économique tout en préservant la stabilité financière. Nous encourageons le FMI à accorder une plus grande attention aux petits États, en particulier ceux qui sont le plus vulnérables aux chocs extérieurs.

- La **collaboration à l'échelle mondiale** est essentielle pour soutenir la croissance partout et assurer la stabilité. De nouvelles mesures sont nécessaires pour consolider les progrès accomplis à ce jour dans la réduction des déséquilibres mondiaux. En général, les pays déficitaires doivent poursuivre leurs efforts en vue d'accroître l'épargne nationale tout en renforçant la compétitivité de leurs exportations, et les pays excédentaires doivent continuer d'appliquer des réformes structurelles en vue de renforcer la demande intérieure, en poursuivant leurs efforts pour assurer une plus grande flexibilité de leur taux de change. Il est aussi crucial de poursuivre, dans un esprit de coopération, le renforcement des systèmes financiers en achevant le programme de réforme du système financier international et en le mettant en œuvre comme convenu de façon cohérente et non discriminatoire au plan international, notamment en ce qui concerne les normes de Bâle, les instruments dérivés et le règlement des défaillances d'établissements financiers transnationaux. En outre, il est crucial pour la reprise mondiale d'encourager et de protéger l'investissement. Nous réaffirmons notre responsabilité collective d'éviter le protectionnisme sous toutes ses formes.

Le prochain Rapport consolidé sur la surveillance multilatérale (*Consolidated Multilateral Surveillance Report*) offrira l'occasion d'évaluer les progrès que nous avons accomplis.

Nous veillerons à ce que le FMI dispose des outils et des ressources nécessaires pour soutenir de manière efficace ses pays membres et nous saluons les grandes orientations du Plan d'action de la directrice générale (*Managing Director's Action Plan*).

- **Ressources.** Nous restons déterminés à prendre les mesures nécessaires pour assurer la stabilité financière mondiale. Nous prenons note avec satisfaction des décisions que les pays membres de la zone euro ont prises en mars pour renforcer les pare-feu européens dans le cadre de réformes plus larges, ainsi que de l'existence de lignes de swap entre banques centrales. Nous nous sommes accordés avec le G-20 pour accroître les ressources dont le FMI dispose pour prévenir et résoudre les crises. C'est le résultat d'un large effort de coopération internationale entre un grand nombre de pays. Les engagements fermes qui ont été annoncés permettront d'accroître les ressources à la disposition du FMI de plus de 430 milliards de dollars, en plus de l'augmentation des quotes-parts prévue par la réforme de 2010. Ces ressources seront mises à la disposition de tous les pays membres du FMI, et ne seront pas affectées à une région particulière. Elles seront transférées au Compte des ressources générales du FMI par le biais de prêts bilatéraux temporaires et d'accords d'achat d'obligations. S'il s'avérait nécessaire d'utiliser ces ressources, un dispositif adéquat d'atténuation des risques, la conditionnalité et une répartition appropriée de la charge entre les créanciers seraient appliqués, conformément à la décision du Conseil d'administration. Cette initiative, conjuguée aux mesures structurelles, budgétaires et monétaires qui ont été mises en place ces derniers mois au niveau national et régional, démontre que la communauté internationale est déterminée à préserver la stabilité financière mondiale et à consolider les fondements de la reprise économique mondiale.
- **Gouvernance.** Nous réaffirmons qu'il est urgent de faire entrer en vigueur les réformes de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance d'ici l'Assemblée annuelle de 2012, afin de renforcer la légitimité et la crédibilité du FMI. Nous engageons les pays membres à ratifier ces réformes au plus vite et nous appelons le FMI à surveiller de manière transparente et plus fréquente les progrès accomplis dans ce sens. Nous espérons voir un accord conclu d'ici janvier 2013 sur une formule de calcul des quotes-parts simple et transparente qui reflète mieux la position relative des pays membres dans l'économie mondiale. Nous réaffirmons notre détermination à achever la Quinzième révision générale des quotes-parts d'ici



janvier 2014. Tout réalignement devrait se traduire par une augmentation des quotes-parts des pays dynamiques en fonction de leur position relative dans l'économie mondiale, et donc, probablement, de la part globale des pays émergents et en développement. Des mesures seront prises pour protéger la participation et la représentation des pays membres les plus pauvres. Nous appelons le FMI, avec la contribution de nos suppléants, à nous faire rapport sur les progrès accomplis lors de notre prochaine réunion.

- **Surveillance.** Nous saluons les initiatives récentes concernant la surveillance exercée par le FMI et nous convenons que le cadre actuel de la surveillance doit être sensiblement amélioré. Nous nous félicitons que l'examen par le FMI d'une décision intégrée sur la surveillance progresse et nous nous engageons à appuyer le processus de décision. Le renforcement de la surveillance devrait permettre de rassembler les perspectives bilatérales et multilatérales dans les conseils fournis par le FMI, de mieux évaluer les retombées et les risques mondiaux et nationaux pour la stabilité économique et financière, ainsi que de rendre plus efficace la collaboration avec les dirigeants. Le CMFI a un rôle fondamental à jouer en orientant régulièrement les priorités stratégiques et opérationnelles de la surveillance du FMI.

Le prochain *Plan d'action* fournira l'occasion de rendre compte des progrès accomplis.

Prochaine réunion du CMFI. Notre prochaine réunion se tiendra à Tokyo les 12 et 13 octobre 2012.

Tokyo, Japon

Le 13 octobre 2012

Communiqué de la vingt-sixième réunion du Comité monétaire et financier international

Présidée par M. Tharman Shanmugaratnam, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de Singapour

La croissance mondiale a déceléré et des incertitudes et risques d'aggravation substantiels persistent. Des mesures cruciales ont été annoncées, mais il est indispensable de les concrétiser au plus vite pour rétablir la confiance. Nous devons agir de manière décisive pour briser les chaînes de réactions négatives et remettre l'économie mondiale sur la voie d'une croissance vigoureuse, durable et équilibrée. Les pays avancés doivent procéder aux réformes structurelles nécessaires et mettre en œuvre des plans de redressement budgétaire crédibles. Les pays émergents doivent conserver la souplesse nécessaire, ou en faire usage le cas échéant, pour riposter plus aisément aux chocs négatifs et soutenir la croissance.

Pays avancés. Il est nécessaire d'assurer une reprise soutenue pour sortir de la crise. Le nouvel assouplissement monétaire a créé des conditions financières plus accommodantes. Il demeure crucial de mettre en œuvre des plans de redressement budgétaire crédibles à moyen terme dans de nombreux pays avancés. La politique budgétaire doit être convenablement calibrée de manière à favoriser la croissance autant que possible. Dans la zone euro, des progrès notables ont été accomplis. Nous nous félicitons de la décision de la BCE relative aux transactions monétaires directes et du lancement du mécanisme européen de stabilité. Mais d'autres mesures sont nécessaires. Nous attendons la mise en œuvre rapide d'une union bancaire efficace et d'une union budgétaire renforcée pour conforter la résilience de l'union monétaire, ainsi que l'adoption de réformes structurelles à l'échelon national pour stimuler la croissance et l'emploi. Les États-Unis, pour leur part, doivent impérativement trouver une solution face au précipice budgétaire, rehausser le plafond d'endettement, et aller de l'avant dans l'élaboration d'un vaste plan pour assurer la viabilité budgétaire. Au Japon, il importe que le budget de cette année soit financé et que l'assainissement des finances publiques à moyen terme se poursuive.



Pays émergents et en développement. L'activité se ralentit dans les pays émergents et en développement, sous l'effet de l'affaiblissement de la demande extérieure et intérieure et, dans certains cas, du durcissement monétaire destiné à juguler les tensions inflationnistes. Dans certains pays, les risques sont accentués par la chute des cours des produits de base non alimentaires et l'envolée des prix de certains produits alimentaires. Ces pays devront conserver la souplesse de manœuvre nécessaire pour soutenir la croissance dans le contexte du rééquilibrage mondial. Il importe de suivre attentivement les retombées potentielles des mouvements de capitaux transfrontaliers vastes et volatils. Le FMI a renforcé son soutien aux pays arabes en transition et continue d'appuyer les efforts de leurs gouvernements qui s'efforcent d'élaborer des stratégies de réformes nationales pour favoriser une croissance solidaire et la création d'emplois. Nous appelons la communauté internationale à apporter un soutien plus large à cette région. Nous saluons l'engagement renforcé du FMI auprès des petits États et suivrons avec intérêt la suite des travaux dans ce domaine.

Pays à faible revenu. Si, dans la plupart des pays à faible revenu, la croissance demeure vigoureuse, la situation des finances publiques et des réserves s'est affaiblie, et il faut reconstituer les volants de sécurité. Dans l'immédiat, le FMI dispose de ressources suffisantes pour apporter, si besoin est, un concours financier complémentaire à ces pays. Nous saluons la décision du Conseil d'administration du FMI d'utiliser le reliquat de 2,7 milliards de dollars des bénéfices exceptionnels des ventes d'or dans le cadre d'une stratégie visant à assurer la viabilité à long terme des facilités de prêts concessionnels de l'institution. Le FMI a en outre reçu les assurances nécessaires pour utiliser 1,1 milliard de dollars des ressources provenant des ventes d'or pour alimenter le FRPC à court terme. Nous appelons les pays membres à débloquer ces fonds dans les meilleurs délais.

Plan d'action mondial. Nous saluons les orientations énoncées dans le plan d'action mondial de la Directrice générale et notons avec approbation l'accent mis sur la nécessité de remédier à la crise actuelle et d'établir des bases solides pour la croissance future. Priorité doit être donnée à des politiques visant à stimuler l'emploi et la croissance, à assurer la viabilité de la dette, à redresser les systèmes financiers et à résorber les déséquilibres mondiaux. Nous ferons le point sur la mise en œuvre de ces mesures à notre prochaine réunion. Nous sommes décidés à renforcer les sources intérieures de la croissance dans les pays excédentaires, à stimuler l'épargne nationale en rehaussant la compétitivité des exportations dans les pays déficitaires et à favoriser une plus grande flexibilité des changes, si nécessaire. Nous réaffirmons notre volonté d'éviter toute forme de protectionnisme commercial ou en matière d'investissements.

Surveillance. Nous nous félicitons du renforcement du système de surveillance du FMI par l'adoption de la nouvelle décision intégrée sur la surveillance, d'une stratégie de surveillance financière et le lancement, à titre expérimental, d'un rapport sur le secteur extérieur. Ces nouveaux outils permettront au FMI de formuler des avis tenant à la fois compte des perspectives bilatérales et multilatérales et favoriseront une meilleure évaluation des risques à l'échelon mondial et national et de leurs retombées sur la stabilité économique et financière. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre équitable et concrète du système de surveillance renforcé, et en évaluerons les progrès lors des prochaines Assemblées annuelles.

Ressources. Les pays membres ont substantiellement accru les ressources du FMI. Depuis le mois d'avril, d'autres pays membres ont promis des contributions qui porteront les ressources d'emprunt à 461 milliards de dollars. Nous nous réjouissons de la signature d'une première série d'accords bilatéraux et encourageons le reste des pays à conclure rapidement les accords d'emprunt avec le FMI.



Réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010. Le processus de ratification des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 a considérablement progressé. La plupart des conditions requises pour que les réformes prennent effet sont réunies. Nous réaffirmons qu'il est urgent de concrétiser ces réformes importantes et nous appelons les pays membres qui ne l'ont pas encore fait à prendre les mesures nécessaires à cet égard.

Réexamen de la formule de calcul des quotes-parts. Le réexamen approfondi de la formule de calcul des quotes-parts a bien avancé. Les questions et divergences d'opinions essentielles ont été clairement identifiées. Nous appelons l'ensemble des pays membres à dégager le consensus nécessaire, ce qui suppose que le Conseil d'administration poursuive ses travaux en prenant l'avis des Suppléants du CMFI, après leur réunion de décembre, pour parachever le processus en janvier 2013. Nous réaffirmons notre volonté de conclure la quinzième révision des quotes-parts avant janvier 2014.

Réunion du CMFI. Nous tenons à exprimer notre gratitude au gouvernement japonais pour avoir accueilli ces réunions. La prochaine réunion du CMFI se tiendra à Washington les 19 et 20 avril 2013.

Washington, États-Unis

Le 20 avril 2013

Communiqué de la vingt-septième réunion du Comité monétaire et financier international

Présidée par M. Tharman Shanmugaratnam, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de Singapour

L'action des pouvoirs publics a permis d'écarter les principaux risques immédiats. Une reprise inégale voit le jour, mais la croissance et la création d'emplois restent trop faibles. De nouveaux risques apparaissent, tandis que plusieurs risques anciens subsistent. Nous devons agir de manière résolue pour rendre possible une reprise durable et rétablir la résilience de l'économie mondiale. La réparation et la réforme du secteur financier demeurent une priorité. Les pays avancés doivent à la fois soutenir leur demande intérieure et opérer des réformes pour s'attaquer aux faiblesses structurelles qui brident la croissance, tout en appliquant des plans budgétaires crédibles. Les pays émergents et les pays en développement qui enregistrent une croissance relativement élevée devraient commencer à reconstituer leur marge de manœuvre, tandis que ceux qui sont exposés à la volatilité des flux de capitaux devraient éviter les sources de vulnérabilité financière. Nous nous félicitons des orientations présentées dans le Plan d'action mondial de la Directrice générale (en anglais).

Pays avancés. Une reprise modérée et régulière, tirée par le secteur privé, est en cours aux États-Unis, tandis que le Japon redouble d'efforts pour combattre la déflation. La croissance dans l'ensemble de la zone euro doit encore se matérialiser. Il est essentiel de continuer d'améliorer les finances publiques dans la plupart des pays avancés. Lorsque le contexte du pays le permet, la politique budgétaire doit éviter la procyclicité, être axée sur les soldes structurels et laisser jouer pleinement les stabilisateurs automatiques pour soutenir la croissance. Des plans crédibles de rééquilibrage à moyen terme des finances publiques restent essentiels, en particulier aux États-Unis et au Japon. Il demeure nécessaire de mener une politique monétaire accommodante pour stimuler la croissance, mais elle doit être accompagnée de plans crédibles de rééquilibrage à moyen terme des finances publiques, ainsi que d'avancées plus décisives dans les réformes du secteur financier et les réformes structurelles. Cela contribuera aussi à limiter les retombées éventuelles de l'assouplissement monétaire sur les flux de capitaux et les taux de change. La sortie de l'expansion monétaire devra être gérée avec soin et faire l'objet d'une communication claire. Dans la zone euro, il est primordial de continuer à assainir les bilans des banques et à réduire la fragmentation financière. Il convient de poursuivre les réformes structurelles visant à accroître la productivité et l'emploi. De nouveaux progrès tangibles sont nécessaires en ce qui concerne les principaux éléments d'une véritable union bancaire et d'une union budgétaire plus forte, afin de rendre l'union monétaire plus résiliente.



Pays émergents et pays en développement. Compte tenu du redressement de l'activité, il convient de recalibrer les politiques économiques de manière à reconstituer des marges de manœuvre et à se protéger contre les risques financiers. Lorsqu'il s'agit de contrer les risques pour la stabilité macroéconomique ou financière résultant de flux de capitaux massifs et volatils, l'ajustement de la politique macroéconomique pourrait être appuyé par des mesures prudentielles et, le cas échéant, par des mesures de gestion des flux de capitaux. Cependant, ces mesures ne doivent pas se substituer à l'ajustement macroéconomique nécessaire. Nous notons que le FMI a accru son aide aux pays arabes en transition et nous nous félicitons des soutiens bilatéraux apportés jusqu'à présent. Le FMI et les pays membres dans leur ensemble doivent faire davantage pour aider les pays qui entreprennent des réformes difficiles. En outre, nous notons avec satisfaction que le FMI est davantage présent aux côtés des petits pays en veillant à mieux tenir compte de leurs besoins dans la conception des programmes et dans la fourniture d'assistance technique.

Pays à faible revenu. Dans de nombreux pays à faible revenu, la persistance d'une croissance vigoureuse offre la possibilité de reconstituer les marges de manœuvre, tout en répondant aux besoins urgents en infrastructures et dans le domaine social, notamment par un soutien ciblé sur les pauvres au moyen d'une réforme des subventions. Nous prenons note des changements que le FMI a apportés récemment à ses mécanismes en faveur des pays à faible revenu, ainsi que du maintien temporaire du taux d'intérêt zéro. Nous engageons les pays membres à débloquer le financement nécessaire pour que les prêts concessionnels du FMI soient autosuffisants, dans l'esprit de la décision de 2012 sur les bénéfiques exceptionnels des ventes d'or. Nous demandons au FMI de surveiller attentivement la viabilité du fonds fiduciaire RPC eu égard aux besoins des pays à faible revenu. En outre, nous attendons avec intérêt l'achèvement de l'examen de la politique relative aux plafonds d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI.

Rétablir la résilience. Nous prenons note avec satisfaction des travaux du FMI sur l'emploi et la croissance qui serviront de base à la formulation de conseils adaptés, en collaboration avec d'autres organisations. Il est essentiel d'opérer des réformes qui permettront de placer la dette sur une trajectoire viable. Nous appelons le FMI à tirer les enseignements des mesures qui ont été prises dans le passé pour faire face aux dettes élevées. Il est nécessaire de réaffirmer l'engagement de mettre en œuvre les réformes financières. Nous soulignons le rôle important que la stratégie de surveillance financière du FMI joue à cette fin, notamment pour ce qui est de l'évaluation des retombées mondiales des réformes réglementaires. Il faut redoubler d'efforts pour combler les lacunes en matière de données. Les déséquilibres mondiaux ont continué de se réduire, mais il convient d'aller plus loin pour en réduire les dimensions structurelles. Pour soutenir ce rééquilibrage, les pays en situation de déficit doivent continuer d'accroître leur épargne nationale et les pays en excédent doivent stimuler les sources intérieures de la croissance. En outre, il est nécessaire d'opérer des réformes budgétaires et structurelles, accompagnées d'un assouplissement des taux de change le cas échéant, pour que la correction se poursuive. Nous nous engageons à nous abstenir de dévaluations compétitives et de toute forme de protectionnisme en matière de commerce et d'investissement. Il est primordial de combattre la fraude fiscale pour contribuer à renforcer les finances publiques de tous les pays membres. À cet égard, nous sommes déterminés à promouvoir la transparence dans le domaine de la fiscalité, ainsi que de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



Surveillance du FMI. Il est nécessaire de mettre en œuvre le dispositif renforcé de surveillance de manière impartiale et efficace afin d'améliorer l'intégration des perspectives multilatérales dans la surveillance bilatérale et dans l'analyse des risques et des effets de contagion qui est effectuée par le FMI. Nous saluons la décision sur la surveillance intégrée, les résultats des travaux du FMI sur les flux de capitaux, le rapport pilote sur le secteur extérieur et l'étude de contagion. Nous attendons avec intérêt l'examen prochain de la politique en matière de transparence. Nous appelons à poursuivre l'analyse des retombées des mesures monétaires non conventionnelles sur les flux de capitaux et sur les prix des actifs et des produits de base, de l'influence des flux de capitaux sur les taux de change et de la liquidité mondiale.

Réformes de la gouvernance. Nous engageons vivement les pays membres qui n'ont pas encore pris les mesures nécessaires pour ratifier les réformes de 2010 à le faire sans tarder. Nous restons déterminés à mener à bien la réforme de la structure des quotes-parts et de la gouvernance du FMI, qui est essentielle pour assurer la crédibilité, la légitimité et l'efficacité de l'institution. Nous intégrerons les travaux sur une nouvelle formule de calcul des quotes-parts dans les travaux sur la 15^e révision générale. La formule de calcul doit être simple et transparente, et conforme aux rôles multiples que jouent les quotes-parts ; elle doit produire des résultats qui soient globalement acceptables par les pays membres et être applicable sur le plan statistique en s'appuyant sur des données actuelles, de qualité et largement disponibles. Nous invitons instamment le Conseil d'administration à adopter une nouvelle formule de calcul des quotes-parts dans le cadre de la 15^e révision générale. Tout réalignement devrait se traduire par une augmentation des quotes-parts relatives des économies dynamiques en fonction de leur position relative dans l'économie mondiale, et donc, probablement, par une augmentation de la part globale des pays émergents et en développement. Des mesures seront prises pour préserver la participation et la représentation des pays membres les plus pauvres. Nous nous engageons de nouveau à achever la 15^e révision générale des quotes-parts d'ici janvier 2014.

Nous nous félicitons des conclusions de la deuxième évaluation externe du Bureau indépendant d'évaluation et nous attendons avec intérêt l'application de ses recommandations.

Prochaine réunion du CMFI. Notre prochaine réunion se tiendra à Washington les 11 et 12 octobre 2013.



Annexe 11

Communiqués de 2012-2013 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Washington, États-Unis

Le 21 avril 2012

Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert des ressources réelles aux pays en développement.

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 21 avril 2012, à Washington.
2. Les perspectives de l'économie mondiale restent difficiles. Les ajustements des politiques et l'amélioration de l'activité économique ont contribué à atténuer la menace d'un brusque ralentissement de l'économie mondiale. La croissance des économies émergentes et en développement est toujours relativement soutenue, mais les pays pauvres continuent d'avoir besoin d'un appui. Il importe de poursuivre la mise en œuvre de réformes structurelles et de mesures conçues pour promouvoir la réduction de la pauvreté et une croissance solidaire.
3. L'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) qui consiste à réduire de moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015 sera probablement atteint, ce dont nous nous réjouissons ; nous restons toutefois vigilants et poursuivons notre collaboration avec toutes les parties prenantes pour progresser en direction des autres OMD et tirer les leçons de l'expérience. Nous enjoignons le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à apporter leur appui à la mise en œuvre de la Nouvelle donne pour l'appui international aux États fragiles. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale de forger des partenariats plus novateurs et plus étroits avec les pays à revenu intermédiaire. Nous soulignons qu'il demeure crucial de diffuser des connaissances et d'accorder des financements axés sur les biens publics mondiaux. Nous notons avec satisfaction les mesures prises par le FMI pour mettre en œuvre le programme de financement convenu au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, qui devrait lui permettre de fournir l'appui concessionnel qui sera probablement demandé au FMI jusqu'à la fin de 2014.
4. La hausse et la volatilité accrue des prix alimentaires compromettent la réduction de la pauvreté et d'autres OMD dont la réalisation a pris du retard, en particulier le recul de la faim et la réduction de la mortalité infantile et maternelle. L'insécurité alimentaire et la malnutrition ont des effets dévastateurs, en particulier sur les femmes et les enfants. Le Rapport de suivi mondial sur les prix alimentaires, la nutrition et les OMD intitulé *Global Monitoring Report: Food Prices, Nutrition and the MDGs* est opportun et s'inscrit dans le prolongement des discussions que nous avons tenues au printemps dernier et des conclusions auxquelles le G 20 est parvenu à Cannes. Nous prions instamment le Groupe de la Banque mondiale de continuer de rechercher des solutions plurisectorielles pour remédier à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition en ayant recours à des instruments comme le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.



5. Assurer une protection sociale est rationnel sur le plan du développement. Les filets de protection sociale ont permis aux populations pauvres de mieux résister à la dernière crise financière et sont également un élément important des efforts de réduction de la pauvreté à long terme lorsqu'ils sont bien ciblés, sont d'un coût abordable, tiennent compte des besoins différents des femmes et des hommes et sont viables. Le Groupe de la Banque mondiale a accru son appui aux filets de protection sociale, notamment aux transferts monétaires conditionnels, aux programmes de travaux publics et à l'alimentation scolaire. Nous accueillons avec satisfaction le rapport sur les interventions dans le domaine de la protection sociale pendant les périodes de crise et de prospérité intitulé *Safety Nets Work: During Crisis and Prosperity*, qui met l'accent sur l'amélioration de la conception et de l'efficacité des programmes actuels de filets de protection sociale, et la mise en place de nouveaux programmes lorsque cela est nécessaire, en particulier dans les pays à faible revenu. Nous prions instamment le Groupe de la Banque mondiale de promouvoir l'apprentissage Sud-Sud et d'allouer suffisamment de ressources à cette fin, en continuant de collaborer avec les institutions pertinentes comme le FMI, les banques régionales de développement et l'Organisation internationale du travail.

6. Un secteur privé dynamique est essentiel à la croissance, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté. Nous accueillons donc avec satisfaction le rapport du Groupe de la Banque sur les innovations visant à mobiliser le secteur privé en faveur du développement intitulé *WBG's Innovations in Leveraging the Private Sector for Development*. Par suite des activités qu'il poursuit pour remplir sa mission de réduction de la pauvreté, le Groupe de la Banque mondiale dispose de moyens uniques pour innover et conseiller ses clients sur la manière de mettre le secteur privé au service du développement et de promouvoir un environnement porteur. L'IFC mène une action efficace en appuyant le développement dans le cadre du secteur privé. Elle a élargi son portefeuille d'investissements et ses services-conseils et a lancé des produits novateurs tels que les financements en monnaie nationale et de court terme, tout en continuant de cibler son action sur les pays IDA et les marchés pionniers. La MIGA a également développé son portefeuille de garanties. Nous avons demandé à la Direction de préparer une stratégie à l'échelle du Groupe afin d'évaluer les implications en termes d'établissement des priorités et d'utilisation des ressources et de tirer le meilleur parti possible des synergies entre la BIRD, l'IDA, l'IFC et la MIGA pour accroître la capacité du Groupe à répondre aux besoins de ses clients et leur proposer des solutions intégrées.

7. Nous jugeons encourageant les progrès accomplis dans le cadre du programme de modernisation, conçu pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la Banque et lui permettre ainsi d'accomplir davantage et d'obtenir de meilleurs résultats. Il sera nécessaire que des changements se produisent au niveau de la culture et de l'organisation et nous offrons notre appui à la Direction à cette fin. Le rapport présentant le bilan de la modernisation des processus opérationnels de la Banque : résultats, ouverture et éthique de responsabilité intitulé *Update on the Bank's Business Modernization: Results, Openness and Accountability* décrit clairement la voie à suivre. Les domaines cruciaux dans lesquels des réformes devront être menées sont, notamment, les ressources humaines et le renforcement et le partage des connaissances. Il est essentiel de promouvoir la diversité des membres des services du Groupe de la Banque pour renforcer l'efficacité de ses opérations et attirer des personnes hautement qualifiées et motivées. La Fiche de performance institutionnelle commence à créer une culture de résultats à l'échelle du Groupe. Dans le prolongement des récents Rapports sur le développement dans le monde, la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes et le recentrage de l'attention sur les pays fragiles et touchés par un conflit encouragera l'amélioration de la performance du Groupe de la Banque mondiale. L'impulsion donnée à la modernisation doit être maintenue et nous attendons avec intérêt de recevoir un rapport d'étape au printemps prochain ainsi qu'une nouvelle version de la Fiche de performance institutionnelle cet automne. La modernisation, l'innovation et une utilisation plus créative du capital permettront d'accroître l'efficacité du Groupe de la Banque et de contribuer à sa viabilité financière à long terme.



8. Le Dialogue ministériel sur le développement durable, auquel a participé le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a clairement signalé la nécessité de forger des partenariats mondiaux pour faire avancer ce programme exigeant. Nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions sur une croissance solidaire et verte dans le contexte de la réduction de la pauvreté et du développement durable, sur la comptabilité du capital naturel et sur les océans, en vue des processus de Rio +20 et du G 20.

9. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance et gratitude à Robert B. Zoellick pour la manière dont il a conduit les affaires du Groupe de la Banque mondiale au cours des cinq dernières années. Sous sa direction, le Groupe de la Banque a joué un rôle de premier plan en menant une action efficace et rapide face aux crises alimentaires et financières et aux catastrophes naturelles ; il a aussi redynamisé les efforts axés sur la réduction de la pauvreté à long terme et l'obtention de résultats tangibles. Il a placé au premier plan les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'amélioration des résultats dans les pays fragiles et touchés par un conflit et de l'adaptation au changement climatique, et il a reporté l'attention sur l'agriculture et l'infrastructure. Sous sa direction, la Banque a réalisé la première augmentation de son capital en plus de 20 ans et deux reconstitutions des ressources de l'IDA d'un montant sans précédent, et elle a lancé une large gamme d'initiatives dans le cadre du secteur privé, comme Asset Management Company de l'IFC. M. Zoellick a contribué à transformer le Groupe de la Banque mondiale pour en faire une institution plus ouverte, transparente, responsable et prête à opérer dans une nouvelle ère de « multilatéralisme modernisé ». À cet égard, durant la présidence de M. Zoellick, la part des voix revenant aux pays en développement a été portée à 47 %, et un nouvel examen de la voix doit être mené à l'horizon 2015.

10. Nous félicitons M. Jim Yong Kim de sa nomination en tant que Président du Groupe de la Banque mondiale et nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec lui. Nous remercions Mme Ngozi Okonjo-Iweala et M. José Antonio Ocampo de leurs candidatures et de leurs idées très utiles pour le Groupe de la Banque mondiale.

11. Nous souhaitons la bienvenue à M. Marek Belka qui assume la présidence du Comité du développement et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui. Nous notons également avec satisfaction les modifications qu'il est proposé d'apporter à la composition du Comité du développement afin de prendre en compte la création d'un troisième siège pour l'Afrique subsaharienne aux Conseils du Groupe de la Banque mondiale.

12. La date de la prochaine réunion du Comité du développement, qui se tiendra à Tokyo, est fixée au 13 octobre 2012.

Tokyo, Japon **Le 13 octobre 2012**

Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la banque et du fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 13 octobre 2012, à Tokyo.



2. L'économie mondiale reste vulnérable. Des problèmes persistent dans de nombreux pays développés, alors que l'activité se ralentit dans les principales économies émergentes qui ont été de puissants moteurs de la croissance mondiale ces dernières années. Nous saluons les mesures prises par de nombreux pays membres pour soutenir la croissance, tout en reconnaissant la nécessité de poursuivre les efforts engagés aux plans budgétaire, financier et structurel. Nous réitérons notre volonté d'agir de manière décisive pour promouvoir la croissance et le développement, maintenir notre appui à une économie mondiale ouverte et honorer nos promesses d'aide au développement. Nous réaffirmons notre engagement en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, et encourageons le Groupe de la Banque mondiale à contribuer activement au cadre de développement pour l'après-2015. Nous nous félicitons de la décision prise récemment par le Fonds monétaire international (FMI) d'employer les bénéfices exceptionnels des ventes d'or pour donner une assise durable à ses opérations de crédit concessionnel.

3. Les récentes crises financières ont détruit des emplois alors qu'il faudrait en créer des millions. L'emploi alimente la dynamique de réduction de la pauvreté et donne à la population, en particulier aux femmes et aux jeunes adultes, les moyens de prendre leur destin en main. Il peut être le moteur de la transformation qui mène au développement durable et à la cohésion sociale. L'édition 2013 du Rapport sur le développement dans le monde du Groupe de la Banque mondiale, qui a pour thème l'emploi, met en lumière le fait qu'il n'existe pas de formule magique pour créer des emplois et que la combinaison des mesures de politique économique destinées à favoriser l'emploi variera d'un pays à l'autre. Le secteur privé est la principale source d'emplois, mais le secteur public a également un rôle important à jouer. Le Groupe de la Banque mondiale doit continuer d'aider les pays à se doter d'un cadre plus favorable à la création d'emplois compte tenu de leurs difficultés spécifiques, et la Société financière internationale (IFC) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements joueront un rôle déterminant pour soutenir le secteur privé, en particulier grâce à des actions novatrices. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale, en partenariat avec les pays membres et d'autres parties prenantes, à mettre à profit ses travaux d'analyse et de synthèse intersectoriels sur l'emploi et à partager ces connaissances.

4. L'égalité entre les hommes et les femmes est un atout pour l'économie et un facteur clé de réduction de la pauvreté. Nous notons avec satisfaction les progrès enregistrés par le Groupe de la Banque mondiale dans la mise en œuvre de son programme d'action dans le domaine de l'égalité des genres, même s'il reste encore beaucoup à faire. Nous notons avec satisfaction que toutes les stratégies-pays examinées durant l'année écoulée tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Nous engageons le Groupe de la Banque mondiale à maintenir l'élan à l'appui des efforts déployés par les pays clients, en particulier là où les inégalités entre hommes et femmes persistent, et à rendre compte dans un an des nouvelles avancées sur ce front.

5. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement japonais pour avoir été l'hôte de ces Assemblées annuelles et du dialogue de Sendai. Les catastrophes naturelles peuvent gravement compromettre les efforts de réduction de la pauvreté, elles touchent principalement les populations pauvres et vulnérables, et leur impact va croissant. Nous remercions le Japon d'avoir partagé les leçons de son expérience de la gestion des risques de catastrophe, et nous accueillons avec satisfaction le rapport de Sendai consacré à la gestion de ces risques dans une optique de développement durable. Il est souvent moins coûteux, en termes humains et financiers, de gérer les risques de catastrophe que d'intervenir et d'organiser les secours en cas d'urgence. Sachant que la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique passent par une action concertée, nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à intégrer ces problématiques dans ses travaux avec les pays clients, tout en continuant de jouer un rôle majeur dans le déploiement d'interventions et d'opérations de reconstruction efficaces lorsque des catastrophes se produisent.



6. La sécurité alimentaire et la volatilité des prix des denrées demeurent des menaces persistantes pour le développement et méritent de retenir une attention continue. Nous sommes préoccupés par la grave crise humanitaire dans la région du Sahel où la faim met en péril la vie de 19 millions de personnes et la stabilité régionale. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à accélérer les travaux menés avec d'autres bailleurs de fonds et organisations multilatérales pour définir une approche régionale intégrée en vue de formuler et d'appliquer à grande échelle des solutions qui permettent à la région du Sahel de sortir définitivement du cycle d'aide d'urgence et d'assurer à moyen terme un développement plus résilient et durable. À plus long terme, des mécanismes, tels que le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, les travaux de recherche agricole, les investissements d'infrastructure et l'apprentissage Sud-Sud permettront de réduire les vulnérabilités. Le FMI doit continuer de fournir rapidement des financements à l'appui de la balance des paiements, si nécessaire.
7. Nous encourageons également le Groupe de la Banque mondiale à renforcer l'efficacité de son action dans les États fragiles et à faire cadrer les objectifs de développement de ses programmes opérationnels avec les problèmes spécifiquement rencontrés par chaque pays membre. Nous nous félicitons du regain d'attention porté à la nécessité de recruter des agents dotés des compétences requises pour opérer dans ces environnements difficiles et de leur apporter un soutien. Nous constatons avec satisfaction que l'IFC renforce ses activités dans les États fragiles.
8. Suite aux discussions de Rio +20, le Dialogue ministériel sur le développement durable a recentré la réflexion sur ce thème et nous a permis d'avoir un échange de vues sur les politiques permettant effectivement de promouvoir une croissance verte solidaire, et sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux mesurer la croissance et le bien-être. Nous engageons le Groupe de la Banque mondiale à fournir un appui aux pays qui souhaitent intégrer le capital naturel dans leur comptabilité pour les aider à définir la prochaine étape de leur développement. Nous jugeons encourageant que le Partenariat mondial pour les océans appuyé par le Groupe de la Banque mondiale ait su attirer de nouveaux membres et sensibiliser à l'urgente nécessité d'agir pour permettre aux océans de redevenir sains et productifs et assurer une aquaculture durable.
9. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Président du Groupe de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, et nous saluons sa ferme volonté de centrer son attention sur la manière dont l'institution peut accélérer encore davantage les progrès en direction de son objectif fondamental, à savoir éradiquer la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée. Nous soutenons sa vision d'un Groupe de la Banque mondiale qui se soucie de l'impact de son action, de fournir aux pays membres une aide basée sur les données d'observation ainsi que des solutions de développement intégré, et de promouvoir les biens publics mondiaux. Nous attendons avec intérêt la présentation aux Réunions de printemps d'un nouveau rapport d'étape sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de modernisation, ainsi que les prochaines mesures destinées à faire du Groupe de la Banque mondiale une institution à vocation de résultats, basée sur les connaissances, plus ouverte, transparente et responsable, qui puisse contribuer effectivement à des changements porteurs de transformations dans les pays clients. Afin de faciliter ce processus, nous sommes favorables à une évolution de la culture institutionnelle qui renforce l'attention portée aux résultats et à la mise en œuvre ; il s'agira à cet effet de mener les réformes nécessaires au plan des ressources humaines et de mieux exploiter les synergies au sein du Groupe de la Banque mondiale.
10. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 20 avril 2013.



Washington, États-Unis Le 20 avril 2013

Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la banque et du fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 20 avril 2013, à Washington.
2. La croissance économique soutenue qui s'est poursuivie dans les pays en développement au cours des dix dernières années a permis d'atteindre beaucoup plus tôt que prévu le premier objectif du Millénaire pour le développement (OMD) consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté à l'horizon 2015. Nous demeurons très attachés à la réalisation des OMD et nous appelons le Groupe de la Banque mondiale à intensifier son action pour aider les pays à atteindre les cibles établies dans le cadre des OMD et à participer activement à la définition d'un ambitieux programme pour l'après-2015.
3. Il reste de grandes difficultés à surmonter à l'échelle mondiale. Les perspectives des pays en développement sont certes prometteuses et les risques de détérioration ont diminué à court terme, mais la stabilité macroéconomique n'a pas encore été rétablie dans le monde, le chômage demeure élevé et les prix des denrées alimentaires restent sujets à de fortes fluctuations et continuent de pénaliser les plus pauvres. Les conflits et la mauvaise gestion des affaires publiques entravent le développement de nombreuses régions, tandis que le changement climatique et les catastrophes naturelles mettent en danger les progrès sociaux et économiques. Pour surmonter ces difficultés, il faut mettre en œuvre de judicieuses politiques nationales, promouvoir la coopération internationale et disposer d'institutions internationales efficaces.
4. Œuvrer pour un monde sans pauvreté reste la mission fondamentale du Groupe de la Banque mondiale. Nous soutenons l'élaboration d'une Stratégie unifiée du Groupe de la Banque mondiale grâce à laquelle l'institution s'efforcera sans relâche d'axer ses activités et ses ressources sur l'accomplissement de sa mission. Nous accueillons donc favorablement le rapport intitulé « Une vision commune pour le Groupe de la Banque mondiale » et nous nous réjouissons à la perspective d'examiner la future Stratégie lors des Assemblées annuelles de cette année. Nous saluons aussi le processus de changement conçu pour soutenir la Stratégie en s'appuyant sur les réformes en cours et les cinq grands principes, des objectifs mesurables, l'intégration de la science de la prestation et le recours aux démarches fondées sur l'expérience pratique. La Stratégie devrait aider le Groupe de la Banque mondiale à optimiser son impact, à agir de façon de plus sélective et à assurer sa viabilité financière.
5. Nous pensons que nous avons une occasion unique de mettre un terme à l'extrême pauvreté en l'espace d'une génération et nous souscrivons à l'objectif fixé par le Groupe de la Banque mondiale à cet égard. L'objectif mondial visant à abaisser le taux d'extrême pauvreté — pourcentage de personnes subsistant avec moins de 1,25 dollar par jour — à 3 % d'ici 2030 est ambitieux. Sa réalisation nécessitera une forte croissance dans les pays en développement, qui, de surcroît, devra se traduire par une diminution de la pauvreté dans des proportions jamais atteintes dans de nombreux pays à faible revenu. Il faudra aussi surmonter des difficultés institutionnelles et des problèmes de gouvernance et investir dans les infrastructures et la productivité agricole. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale de rester mobilisé dans l'ensemble des pays clients tout en portant une attention particulière aux pays et aux régions les plus touchés par la pauvreté, aux États en situation de fragilité et de conflit, et aux difficultés propres aux petits États.



6. Nous reprenons aussi à notre compte l'objectif du Groupe de la Banque mondiale consistant à promouvoir une prospérité partagée — objectif qui nécessite une accélération de l'augmentation des revenus des 40 % les plus pauvres de la population de chaque pays. Nous sommes conscients qu'une croissance économique soutenue passe par une réduction des inégalités. Les investissements qui créent des possibilités pour tous les citoyens et favorisent l'égalité entre les sexes sont un objectif important en soi, mais participent aussi intrinsèquement à l'accroissement de la prospérité. Enfin, la notion de prospérité partagée suppose que l'on soit particulièrement attentif aux personnes qui, sans être pauvres, courent le risque de tomber dans le dénuement.

7. L'objectif de l'éradication de l'extrême pauvreté et celui de la promotion d'une prospérité partagée devront être atteints dans des conditions viables d'un point de vue environnemental, social et économique. Dans ce contexte, le changement climatique mérite une attention particulière. Nous notons avec satisfaction la détermination du Groupe de la Banque mondiale à œuvrer avec la communauté internationale à l'amélioration des indicateurs de viabilité environnementale. Le bien-être des générations actuelles et futures exige que l'on préserve l'avenir de notre planète, que l'on favorise l'inclusion sociale et que l'on restreigne la dette économique dont hériteront les futures générations.

8. L'Association internationale de développement (IDA) joue un rôle essentiel dans la mission du Groupe de la Banque mondiale. Nous souscrivons au thème central d'IDA-17 consistant à optimiser l'impact sur le développement, notamment grâce à la poursuite de la valorisation des synergies avec la Société financière internationale (IFC) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), ainsi qu'à la priorité accordée à des questions telles que la croissance solidaire, la parité des sexes, les États en situation de fragilité et de conflit et la résilience climatique, y compris sous l'angle de la gestion des risques de catastrophe naturelle. Nous appelons de nos vœux une solide dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA reposant sur la participation active de tous les membres.

9. Nous nous réjouissons de la contribution du secteur privé à la croissance et à la création d'emplois. Les flux d'investissements privés jouent un rôle croissant comme source de financement du développement et sont un facteur essentiel de la réalisation de nos objectifs. Dans un environnement porteur, incluant notamment des infrastructures appropriées et des politiques visant à favoriser la concurrence, l'entrepreneuriat et la création d'emplois, le secteur privé a la possibilité de promouvoir une prospérité partagée et d'offrir de vraies perspectives à tous les citoyens, en particulier aux femmes et aux jeunes adultes. Nous attachons un grand prix au soutien que l'IFC et la MIGA apportent au développement d'un secteur privé dynamique et nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à adopter, à l'échelle de l'institution, une démarche visant à démultiplier son impact sur le développement.

10. Le troisième Dialogue ministériel sur le développement durable a été l'occasion de mieux cerner la question du développement durable dans le cadre plus général de la lutte contre la pauvreté. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à aider les pays qui s'efforcent de promouvoir une croissance à faible intensité de carbone et la résilience climatique dans les villes, de renforcer les efforts en faveur d'une agriculture adaptée au changement climatique et de rationaliser et d'éliminer progressivement — sans perdre de vue la question de l'accès des pauvres à une énergie abordable — les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encouragent le gaspillage.



11. Durant les vingt dernières années, le nombre d'êtres humains vivant dans des centres urbains est passé de 1,5 milliard à 3,6 milliards. Beaucoup vivent dans des zones exposées à des risques de catastrophe naturelle et de changement climatique qui mettent directement et immédiatement en péril les efforts de développement. Nous accueillons favorablement les conclusions et recommandations du Rapport de suivi mondial. Il faut gérer efficacement l'urbanisation pour éviter que les bidonvilles envahissent les villes, aggravent la pauvreté urbaine et compromettent les acquis en matière d'ODD. Nous pensons aussi qu'il est judicieux d'investir dans la gestion des risques de catastrophe naturelle et l'adaptation au changement climatique et qu'il faut intégrer ces investissements dans les activités du Groupe de la Banque mondiale. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance du rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Rapport de Sendai sur la gestion des risques de catastrophes pour un avenir résilient lors des prochaines Réunions de printemps.

12. Nous sommes préoccupés par la détérioration persistante des conditions de vie au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, qui menace la stabilité et les perspectives de développement de ces régions. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale d'aider les pays à échapper aux cycles de crise permanents en renforçant ses interventions dans le domaine des infrastructures, des créations d'emplois, de la réintégration sociale, de la production agricole et de la sécurité alimentaire. Nous encourageons aussi le Groupe de la Banque mondiale et le FMI à continuer d'intervenir activement dans les pays de la région MENA, en vue notamment d'appuyer la mise en œuvre de réformes dans le domaine de l'action publique. Nous saluons la nouvelle phase du partenariat avec Myanmar et nous prions instamment le Groupe de la Banque mondiale et le FMI d'appuyer résolument l'accélération d'une croissance durable et d'une prospérité partagée. Enfin, nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à promouvoir l'intégration régionale et, le cas échéant, à soutenir les projets régionaux.

13. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 12 octobre 2013.



Annexe 12

Sigles et autres abréviations

AFR	arrangements financiers régionaux
AGE	Accords généraux d'emprunt
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
BCE	Banque centrale européenne
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAO	Conseiller-médiateur pour l'application des directives
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMFI	Comité monétaire et financier international
CRAT	Centre régional d'assistance technique
CRG	compte des ressources générales
DSI	décision de surveillance intégrée
DTS	Droits de tirage spéciaux
FEC	Facilité élargie de crédit
FESF	Fonds européen pour la stabilité financière
FFRPC	Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FMI	Fonds monétaire international
G\$	milliards de dollars
G\$US	milliards de dollars américains
G-20	Groupe des Vingt
GEI	Groupe d'évaluation indépendante
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IFR	Instrument de financement rapide
INT	Service de déontologie institutionnelle
LCM	ligne de crédit modulable
LCP	Ligne de crédit de précaution
LPL	Ligne de précaution et de liquidité
M\$	millions de dollars
M\$US	millions de dollars américains
MAEFC	Mécanisme d'aide pour les économies fragiles et touchées par des conflits
MES	Mécanisme européen de stabilité
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PESR	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	produit intérieur brut
SFI	Société financière internationale
UE	Union européenne